

Ecole Nationale de la Santé Publique

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION DES JEUNES

EN RENFORCANT LE LIEN SOCIAL

DANS UN QUARTIER DE STRASBOURG

Rudi WAGNER

CFD STRASBOURG

**Certificat d'Aptitude aux Fonctions
de Directeur d' Etablissement Social**

Année(s) : 1996-1998

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
--------------	---

PREMIERE PARTIE

CRISE SOCIALE ET POLITIQUES PUBLIQUES

CHAPITRE I.- JEUNES EN DIFFICULTE ET QUESTION SOCIALE EN FRANCE

I.1- DEVELOPPEMENT D'UN CHOMAGE DE MASSE ,TRES SELECTIF	4
I.1.1.- Selon les catégories socioprofessionnelles et les origines	
I.1.2.- Selon l'âge	
I.1.3.- Selon les territoires	
I.2.- L'ACCROISSEMENT DES INEGALITES	5
I.3.- LA CRISE DU LIEN SOCIAL	6
I.3.1.- La fin du rôle social du travail	
I.3.2.- Relégation territoriale et exclusion	
I.3.3.- L'école génératrice d'exclusion et de violence	

CHAPITRE II.- DES POLITIQUES PUBLIQUES EN REPONSE A CES NOUVELLES QUESTIONS SOCIALES

II.1.- LES POLITIQUES DE LA VILLE	12
II.1.1.- Une approche transversale	
II.1.2.- Une approche partenariale : l'état animateur	
II.1.3.- Une approche territoriale	
II.1.4.- Une remise en cause du travail social	
II.2.- LA NOUVELLE DONNE DANS LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION DU FAIT DE LA DECENTRALISATION	
II.2.1.- La fonction centrale de la commune	
II.2.2.- Le département, pilote de l'action sociale, absent de la politique de la Ville	
II.2.3.- La difficile articulation entre les politiques de lutte contre les exclusions	
II.3.- LES POLITIQUES D'INSERTION	17

CHAPITRE III.- LA PERTINENCE DE LA PREVENTION SPECIALISEE AUJOURD'HUI

III.1.- LES OBJECTIFS DE LA PREVENTION SPECIALISEE CREER DU LIEN SOCIAL	18
--	-----------

III.2.- L'EVOLUTION DE LA PREVENTION SPECIALISEE	20
III.2.1.- A partir des années 1980, la prévention spécialisée à l'épreuve des politiques de la ville	
III.2.2.- Depuis 1990 : un nouvel essor pour la prévention spécialisée	

DEUXIEME PARTIE

LES INCIDENCES DES EVOLUTIONS SOCIALES SUR LA SITUATION DU QUARTIER DE LA MEINAU

CHAPITRE IV.- L'ASSOCIATION PREVENTION ANIMATION MEINAU

IV.1.- UNE ASSOCIATION DE QUARTIER, CONSTITUEE ATOUR DE LA PS	23
IV 1.1.- La PAM prend le relais de la MJC	
IV 1.2.- Des habitants usagers deviennent des acteurs investis dans le quartier	
IV.2.- LA PAM AUJOURD'HUI	25
IV.2.1.- Une association vivante, plurielle et enracinée dans le quartier	
IV.2.2.- Les fragilités de l'association	
IV.2.3.- L'ancrage institutionnel de la PAM	
IV.2.4.- Les actions de la PAM	
IV.2.5.- Les intervenants de la PAM	
IV.2.6.- Les financements des actions de la PAM	

CHAPITRE V.- LA MEINAU, UN QUARTIER HETEROGENE MENACE PAR LA FRACTURE SOCIALE

V.1.- UN QUARTIER RELATIVEMENT DESENCLAVE ET EQUIPE	31
V.2.- MIXITE OU FRACTURES SOCIALES	32
V.3.- EVOLUTION DE LA SITUATION	34
V.3.1.- Fractures sociales ou dérive des continents	
V.3.2.- Une situation plus contrastée ?	

CHAPITRE VI.- INSTITUTIONS ET AUTRES ACTEURS PRESENTS DANS LE QUARTIER 37

VI.1.- LES ACTEURS ET INSTITUTIONS DE LA MEINAU	37
VI.2.- LE JEU DES ACTEURS DANS LA DYNAMIQUE DU QUARTIER	37

CHAPITRE VII.- LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LE QUARTIER 3

VII.1.- POLITIQUES DE DROIT COMMUN DE LA VILLE DE STRASBOURG	38
VII.2.- LES POLITIQUES DE LA VILLE AYANT TOUCHE LA MEINAU	39
VII.3.- LES POLITIQUES DU DEPARTEMENT	39
VII.3.1.- Soutien au développement économique et à la réhabilitation	
VII.3.2.- La nouvelle politique du Conseil Général en matière de PS et ses conséquences pour la Meinau	

CHAPITRE VIII.- LA PAM A LA CROISEE DES CHEMINS

VIII.1.- LE CONFLIT AVEC LE CONSEIL GENERAL	42
VIII.2.- LE DIRECTEUR AU CŒUR DES MULTIPLES CONTRADICTIONS	43
VIII.3.- FAIRE EVOLUER CES CONTRADICTIONS POUR SORTIR PAR LE HAUT	45

TROISIEME PARTIE

DES DEMARCHES DE LA PAM POUR RETISSER DU LIEN SOCIAL

A LA MEINAU

CHAPITRE IX.- LA PREPARATION DES CHOIX STRATEGIQUES DE L'ASSOCIATION : UNE RESPONSABILITE FONDAMENTALE DU DIRECTEUR

IX.1.- DES CHOIX POLITIQUES : QUEL SENS DONNER A LA PS ?	47
IX.2.- LA RESPONSABILITE DU DIRECTEUR FACE AUX RISQUES DE DERIVE POUR L'EQUIPE DE PS	48

- IX.2.1.- Tranquillité publique et prévention spécialisée
- IX.2.2.- Des atouts fragiles : souplesse de la PS et absence de mandat
- IX.2.3.- Des positionnements ambigus des associations de PS

IX.3.- LA PS AGENT DE CONTROLE SOCIAL OU ACTEUR DE LIEN SOCIAL ?	49
IX.4.- POUR UNE PS ACTEUR DE COHESION SOCIALE A LA MEINAU	50
IX.4.1.- Le développement local : une réponse à l'exclusion	
IX.4.2.- Alerter les décideurs et initier de nouvelles réponses	
IX.4.3.- Instituer des réponses aux problèmes de l'exclusion sur trois axes	

CHAPITRE X.- LA CREATION D'UN CSC A LA MEINAU

X.1.- PREHISTOIRE DU PROJET DE CSC ET ENGAGEMENT DE LA PS	52
X.1.1.- La MJC précurseur du CSC	
X.1.2.- L'émergence de la PS	
X.1.3.- La transformation de la MJC en POLE SUD	
X.2.- Le PROJET D'UNE MAISON DE CONVIVIALITE	53
X.3.- ETAT DES LIEUX DES EQUIPEMENTS ET DE L'ANIMATION A LA MEINAU	53
X.3.1.- La « faible » offre en locaux	
X.3.2.- Le problème crucial des locaux jeunes	
X.3.3.- Actions d'animation et de solidarité	
X.3.4.- Une offre variée pour un public restreint et spécifique	
X.4.- UNE NOUVELLE OPPORTUNITE POLITIQUE POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	56
X.5.- LE COLLECTIF COMME VECTEUR DE CONSTRUCTION DU CSC	57
X.5.1.- L'implication de la PAM	
X.5.2.- Le choix du Collectif comme porteur de projet	
X.5.3.- L'Association culturelle et sociale de la Meinau comme relais du Collectif	
X.5.4.- Une démarche prometteuse mise à l'épreuve	
X.6.- UN CENTRE SOCIO CULTUREL COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL	60
X.6.1.- le choix de l'associatif pour retisser le lien social	
X.6.2.- Le CSC, un projet collectif	
X.6.3.- Le CSC, un projet fédérateur	
X.6.4.- Le CSC, un espace de débats pour le développement de la Meinau	
X.6.5.- Le CSC, facteur de solidarité	
X.6.6.- Le CSC comme équipement	
X.6.7.- Un centre qui ne se crée pas ex nihilo	

CHAPITRE XI.- CREER UNE PASSERELLE VERS LES ENTREPRISES POUR FAVORISER L'INSERTION ECONOMIQUE

X.1.- L'ABSENCE DE REPONSE AU CHOMAGE DES JEUNES	67
X.2.- L'EMERGENCE D'UNE ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE STRASBOURG SUD	67

QUATRIEME PARTIE LES CONSEQUENCES POUR L'ACTION DE LA PAM DE LA MISE EN PLACE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

CHAPITRE XII : UNE NOUVELLE PLACE POUR LA PAM

XII.- LA PAM EN SOUTIEN DU CENTRE DURANT LA PHASE DE MISE EN PLACE	69
XII.1.1.- Le soutien au Centre, l'affaire de toute l'association	
XII.1.2.- Passer le relais au Centre	
XII.2.-LA PAM SE RECENTRE AUTOUR DE SA MISSION AUPRES DES PERSONNES EN DIFFICULTE	71

CHAPITRE XIII.- UNE REDEFINITION DES INTERVENTIONS DE L'EQUIPE

XIII.1.- RETICENCES ET CRAINTES FACE AU CHANGEMENT	72
XIII.2.- MOBILISER L'EQUIPE AUTOUR D'UN PROJET DE TRAVAIL RENOUVELE	74
XIII.3.- MENER LES CHANGEMENTS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES DE LA PAM	76
XIII.3.1.-Une culture basée sur l'attention à la demande sociale, le développement d'initiatives et le passage de relais	

- XIII.3.2.- Un outil pour prendre du recul : la restitution-supervision
XIII.3.3.- Un renforcement du rôle du C.A. et une étroite association des salariés
XIII.3.4.-L'outil de la formation

CHAPITRE.-XIV.- RENEGOCIER LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT SUR LA BASE DU PROJET RENOUVELE

CONCLUSION	82
SIGLES	85
BIBLIOGRAPHIE	87

« Face aux inégalités et aux fragilités sociales toujours plus vives, ... quelque chose apparaît, ténu mais porteur de sens, susceptible d'améliorer les chances d'une issue positive... Inhabituel, il est issu directement du terrain, de l'expérience accumulée par les acteurs anonymes, dispersés et largement méprisés du développement local. Il tisse la trame d'un bouleversement qui pourrait bien s'avérer majeur où on verrait le local dessiner le global. »¹

INTRODUCTION

1^{er} janvier 1998 : plus de 120 voitures sont incendiées par des jeunes dans les banlieues populaires de la périphérie strasbourgeoise. Le quartier de la Meinau, dans lequel je travaille, n'est pas épargné : sept véhicules y sont brûlés, appartenant pour la majorité à des habitants du quartier. Parmi la floraison d'articles de presse qui vont commenter ces événements, celui d'un quotidien régional au titre évocateur: « La faillite de la prévention », pose la question de la capacité de la prévention spécialisée (PS) à faire face aux phénomènes de violences collectives des jeunes.²

Quelques jours après, le président, la trésorière de l'Association Prévention Animation Meinau (PAM) et moi-même, en tant que directeur, sommes reçus par le président du conseil général (CG) du Bas-Rhin, conseiller général du canton de la Meinau depuis 19 ans, afin de discuter de la situation délicate de notre association. En effet, après 25 ans d'action de PS sur le quartier de la Meinau, l'association n'obtient pour 1998 qu'une habilitation provisoire d'un an. Seuls 4 des 8 postes financés jusqu'alors par le département au titre de la PS sont reconduits, les autres seront pris en charge par le département au titre de la «prévention précoce» (PP) .

Ainsi l'année 1998 débute, porteuse de multiples préoccupations.

La première concerne la flambée de violence des jeunes et le rejet qu'ils suscitent de la part de la société, et plus particulièrement des autres habitants d'un même quartier. Chacun sait que cette explosion du nouvel an, à Strasbourg, n'est pas un phénomène isolé. Nous sommes loin des « rodéos » des Minguettes de l'été 1981, événement qui paraissait alors exceptionnel, interprété comme une page malencontreuse de l'histoire de la banlieue lyonnaise. Personne n'aurait imaginé même dix ans après, que ce phénomène se propagerait sur l'ensemble du territoire national, notamment en Alsace, région réputée prospère et consensuelle. De fait, ce constat difficile m'interroge de la façon suivante : quels sont les mécanismes sociaux qui engendrent le phénomène de violence des jeunes ?

Essayer de répondre à cette première question, c'est d'abord essayer de mieux cerner, d'une part, la situation des jeunes sur des territoires en relégation et d'autre part, les liens entre ces populations et

¹ BESSET Jean Pierre, *Le territoire, une idée neuve en France*, le Monde, 13 novembre 1998.

² Cf. annexes 2 et 3.

celles plus prospères, « à l'heure où le processus de désintégration sociale fonctionne à plein »³, où la compétition, l'individualisme semblent prendre le pas sur la solidarité. Autrement dit, c'est poser la question centrale du lien social, des raisons et des caractéristiques de son délitement.

Ma deuxième préoccupation est liée aux réponses politiques à ces phénomènes. Pour calmer les habitants profondément choqués par les images de ces violences surmédiatisées, la réponse politique consiste à poser la question en terme de « tranquillité urbaine », désignant des jeunes des « quartiers » comme une nouvelle sorte de « classe dangereuse » que l'on doit contenir par des politiques spécifiques. Il sera donc question de comprendre les logiques de ces interventions publiques, d'en mesurer les effets et les limites.

Parmi les tentatives de réponses financées par les pouvoirs publics se trouve aussi la PS qui constitue une de mes préoccupations primordiales. En effet, celle-ci a pour mission officielle de « prévenir les inadaptations sociales des jeunes ». Créée bien avant que ne surgissent la question des « banlieues » et les politiques de la Ville qui tentent d'y faire face, elle a fait preuve de son efficacité et a connu son essor durant les « Trente Glorieuses ». Mon souci actuel est de savoir si elle est réellement en « faillite » par rapport à sa mission d'intégration des jeunes.

La dernière préoccupation, non des moindres, est relative à la situation professionnelle de l'équipe de la PAM suite aux décisions du CG. L'habilitation provisoire et la convention annuelle, la réduction et le financement hybride des postes de PS mettent une formidable épée de Damoclès au dessus de l'action de la PAM et insécurisent l'ensemble des salariés du service. Bien que la PAM soit déterminée à obtenir du CG la réouverture des discussions, cette opposition reste une source d'incertitude pour le personnel de l'association.

Face à ce constat morose, d'autres événements plus prometteurs ont lieu en ce début d'année. En effet, le 22 janvier, je participe, au titre de la PAM, à la création, avec 10 autres associations de la Meinau, d'une nouvelle association : l'Association Culturelle et Sociale de la Meinau (ACS). Elle a pour fonction de fédérer associations et habitants, afin de mettre en place de nouveaux outils, en particulier un Centre Social et Culturel (CSC), faisant cruellement défaut jusqu'alors.

D'autre part, début décembre 1997, je suis convié à l'assemblée constitutive de l'Association de Développement de Strasbourg Sud. La PAM devient membre fondateur, avec une soixantaine de chefs d'entreprise et d'autres acteurs du Sud de l'agglomération, d'une structure cherchant à développer l'activité économique des entreprises sur ce secteur.

L'évocation de ces événements est nécessaire parce qu'elle soulève une question fondamentale pour le directeur : comment la PAM peut-elle retisser du lien social dans le quartier de la Meinau pour lutter contre l'exclusion des jeunes ?

J'ai fait part, de façon succincte, de ces différents faits parce qu'ils ont soulevé de nombreuses interrogations que je vais essayer de reprendre, en examinant, dans une première partie de mon

³ BOURDIEU Pierre, *L'essence du néolibéralisme*, Le Monde diplomatique. Mars 1998

mémoire, les interactions entre crise sociale et politiques publiques en France, en explicitant, dans une deuxième partie, les incidences de ces mutations sur la situation propre au quartier de la Meinau. Ensuite, il me faudra essayer de déterminer les démarches que doit effectuer la PAM afin de retisser du lien social à la Meinau et enfin définir l'action renouvelée de l'association dans le contexte de création d'un nouvel équipement dans le quartier : le CSC.

PREMIERE PARTIE

**CRISE SOCIALE
ET
POLITIQUES PUBLIQUES**

CHAPITRE I.- JEUNES EN DIFFICULTE ET QUESTION SOCIALE EN FRANCE

Les événements du nouvel an de cette année à STRASBOURG pour spectaculaires qu'ils aient été ne sont pas uniques. Les manifestations lycéennes d'Octobre 1998, avec leurs cortèges de « casseurs », les grèves à répétition dans les transports en commun dans diverses grandes villes suite à des agressions de salariés par des jeunes font aujourd'hui que la question de la jeunesse, dans les grands centres urbains, est au cœur de l'actualité. Cette jeunesse « violente », « incivile » est celle de ce qu'on appelle communément la « banlieue », les quartiers « sensibles », « difficiles », « en crise ». Ces deux questions –jeunes et quartiers- qui semblent étroitement liées sont des questions sociales nouvelles dont la montée en puissance, depuis 1981, vient interroger de façon forte la société française. Nous allons essayer de comprendre quelles évolutions ont pu ainsi conduire à une telle situation.

I.1.- DEVELOPPEMENT D'UN CHOMAGE DE MASSE TRES SELECTIF

I.1.1.- Selon les catégories socioprofessionnelles et les origines

Jeune éducateur en foyer de semi-liberté dans les années 1970, une de mes tâches consistait à trouver du travail à ces jeunes. Quasiment tous étaient au travail, malgré leur placement en foyer et leur instabilité. Personne ne s'imaginait alors que le nombre de chômeurs allait être multiplié par dix pour dépasser le cap des 3 millions et que la difficulté à trouver du travail pour des jeunes sans qualification et plus généralement pour des jeunes, sans passé judiciaire, mais stigmatisés par leur origine ou/et de leur domiciliation, allait poser de tels problèmes 20 ans plus tard.

Le chiffre actuel des personnes au chômage est énorme et représente autour de 12% de la population active française. S'il touche toutes les couches de la population de notre pays, diplômés de l'enseignement supérieur et cadres y compris, il est cependant très sélectif : il concerne, en effet, surtout, de façon massive, les ouvriers non qualifiés. Ces ouvriers non qualifiés ou peu qualifiés sont nombreux parmi les travailleurs immigrés recrutés, dans les années 60 et 70, en Afrique, en Turquie pour travailler dans l'industrie française. Le pourcentage de demandeurs d'emploi parmi ces populations est impressionnant : 26,4% de la population active marocaine, 29,9% du côté turc. On sait que ces populations habitent massivement dans les cités d'habitat populaire où ils sont venus remplacer, au fur et à mesure de leur départ, les ouvriers qualifiés, artisans et employés français ayant accédé au secteur privé locatif ou à la propriété. Ceci signifie que de nombreux pères de jeunes des quartiers d'habitat populaire sont au chômage.

I.1.2.- Selon l'âge

Mais le chômage touche tout particulièrement les jeunes eux-mêmes : le taux de chômage parmi les 15-24 ans est de 28,1 %⁴, plus du double de la moyenne nationale. Ce taux très élevé ne prend bien sûr pas en compte tous ceux qui poursuivent des études. Il concerne tous les jeunes ayant arrêté leur scolarité plus tôt. Nous mesurons combien est difficile l'accès à l'emploi de jeunes peu qualifiés ou sans diplôme. Pour nous qui vivons en Alsace, la comparaison avec nos voisins allemands, où le chômage des jeunes est de 14%, rend la situation des jeunes en France encore plus remarquable.

I.1.3.- Selon les territoires

Le chômage vient aussi frapper la population de façon très sélective selon le lieu d'habitation. Les écarts sont importants selon les régions. Ils sont encore plus saisissants quand on considère le chômage dans les quartiers « sensibles ». François DUBET⁵ l'estime à 25 %-30 % dans les quartiers où il a mené ses recherches en région bordelaise, en précisant que ces derniers n'étaient pas les plus fortement en crise. Dans certains quartiers le chômage atteint jusqu'à 40 % des jeunes de 16-25 ans à la recherche d'un emploi. Or on sait que ces quartiers ont souvent une population très jeune : les moins de 26 ans peuvent y représenter 50 % de la population. On peut mesurer, à travers ces chiffres, l'importance quantitative du phénomène du chômage chez les jeunes des quartiers « sensibles ».

L'ampleur du phénomène révèle le fossé qui s'est creusé en France entre une économie performante et une société dont une partie non négligeable est très éloignée de l'emploi. D'autant plus qu'au chômage lui-même s'ajoutent les nombreuses formes de précarité dans le travail : contrat d'emploi solidarité, contrat d'emploi consolidé, contrat à durée déterminée, intérim, etc. Les jeunes ont aujourd'hui si bien intégré cet écart qu'ils sont de plus en plus nombreux à faire leur deuil de l'insertion dans le monde du travail salarié.

I.2.- L'ACCROISSEMENT DES INEGALITES

La France, 4^e puissance économique du monde, est un pays riche qui ne l'a jamais été autant: depuis 1970, le PIB a augmenté de façon considérable, passant de l'indice 100 en 1970 à 190 en 1995⁶. Parallèlement s'accroît la pauvreté en France : si 1 million de personnes (et leurs familles) sont obligées de survivre aujourd'hui avec l'aide du RMI, 800 000 autres vivent de l'allocation de solidarité spécifique dont le montant est inférieur au RMI, d'autres vivent de petits salaires, ce sont les « poor workers » travaillant en CES, CEC, ou en emploi à temps très partiel. Selon les experts, les chiffres des personnes en situation économique très précaire s'élèveraient à plus de 6 millions.

⁴ Source : Insee, enquêtes emploi.

⁵ DUBET, *Une fonction sociale généralisée*. (Table ronde), Esprit, Paris, Le Seuil, mars 1998, p 102.

⁶ MILEWSKI Françoise, *Croissance interrompue en 1995*, L'Etat de la France, Paris, La Découverte, 1996⁶ François

Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté et remplacent dans la figure emblématique du pauvre « le vieillard » des années 1975.

Cet écart est, bien sûr, plus ou moins appréhendé par la population touchée par la précarité. Certains adultes, vivant de peu, sortent très peu de leur quartier et perçoivent la situation de façon plus ou moins résigné. Le mouvement des chômeurs de décembre 1997 nous oblige cependant à nuancer cette analyse. Et ce sont 87% des Français qui ont conscience de l'accroissement des inégalités, selon une enquête du CREDOC⁷. Les jeunes, eux, en ont une conscience très aiguë .

Ceux des quartiers suivent peu les évolutions vertigineuses de la bourse et les fortunes qui s'y font en peu de temps; ils sont cependant suffisamment intégrés culturellement, comme le montre très bien F. DUBET⁸ dans ses travaux pour bien mesurer l'ampleur de cette richesse et son importance symbolique dans notre société : voitures, villas, voyages, vêtements de marque, chaussures de sport, sont les objets symboles de cette richesse, tant désirés que les jeunes font tout pour y accéder. Cela se fait par des moyens légaux et par d'autres : des parents qui se «saignent » pour eux, des opérations commando en petits groupes se font dans des magasins de vêtements (LACOSTE) au centre ville, les trafics de drogues se multiplient, ainsi que les rackets et les agressions physiques. Tous les moyens sont bons pour accéder à ces biens symboles de réussite sociale.

J. DONZELOT me semble bien poser le problème de l'accès à la richesse lorsqu'il affirme que « les riches ont l'argent et le pouvoir que donne l'argent... ».⁹ L'appropriation illégale d'argent et de biens n'exprime pas seulement le désir d'un accès rapide et facile aux symboles de la réussite, aux valeurs phare de notre société, elle est aussi un refus de se satisfaire des miettes que la société est prête à laisser à travers les faibles rémunérations des stages, des emplois CES ou des revenus « dérisoires » du RMI. Il s'agit d'un refus de l'argent octroyé, de façon jugée paternaliste, que DONZELOT appelle « argent châtré, auquel il manque le pouvoir de l'argent ». Car l'argent n'est pas tout . « Les riches ont l'argent et le pouvoir que donne l'argent. Ils sont maîtres de son usage, alors que l'argent que l'on donne aux pauvres est un argent auquel manque ce pouvoir de l'argent »¹⁰.

I.3.- LA CRISE DU LIEN SOCIAL

I.3.1.- La fin du rôle social du travail

Crise, affaiblissement, perte du lien social sont des expressions ressassées, au point de se banaliser et de perdre de leur impact. Nous allons chercher à savoir plus précisément à quelles réalités renvoie ce paradigme de l'affaiblissement, de la crise du lien social.. La première parle de la perte de la solidarité qui unissait de façon organique, selon DURKHEIM, les membres de la société entre eux, à travers la

⁷ FOUREL Christophe, *Inégalités : l'emploi fait la différence*, L'Etat de la France, Paris, La Découverte, 1996

⁸ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

⁹ DONZELOT Jacques, *Une fonction sociale généralisée*, Esprit, Le Seuil, Paris, mars 1988, p103.

¹⁰ Ibid

division sociale du travail : pour vivre, les uns avaient besoin des autres à la manière dont l'organisme ne fonctionne que si tous les éléments fonctionnent. Le travail, la production des biens et des richesses ne pouvaient se faire qu'à travers du travail des uns et des autres. En France, à partir du début du siècle, à la suite du mouvement des « Solidaristes »¹¹, l'Etat introduit l'assurance obligatoire et la socialisation des risques; la protection sociale se généralise autour du salariat. Protection sociale et travail salarié sont étroitement liés. La condition salariale devient le moyen essentiel de l'intégration grâce au système d'assurance auquel le travailleur et ses proches ont accès.¹²

La fin du salariat

Nous vivons aujourd'hui « la déconversion » de la société salariale. De plus en plus de personnes sont exclues du travail salarié et des assurances qui y sont liées. Il s'agit bien d'abord d'une exclusion de cette solidarité, de ce lien social fort lié au travail, d'un effet fort du chômage de masse.

Le lien social peut aussi se comprendre à partir de l'analyse d'Alain TOURAINE, et à sa suite de F. DUBET et D. LAPEYRONNIE, à partir du rôle fondamental du mouvement ouvrier dans les quartiers d'habitat populaire. Celui-ci s'efforçait de fondre les pauvres et les exclus dans la norme des exploités pour en faire des acteurs centraux de la société industrielle, en participant à la formation d'une communauté de vie, d'une d'intégration sociale, à la construction d'un ensemble de droits sociaux et en forgeant une conscience de classe, transformant les plus défavorisés- les ouvriers exploités et surexploités- en acteurs collectifs .

L'essoufflement du mouvement ouvrier

« Avec la crise de la société industrielle, tous ces éléments se sont décomposés »¹³. Le nombre d'ouvriers décline, mais aussi le mouvement syndical et associatif, lié au mouvement ouvrier, est en forte régression. Les solidarités forgées à travers lui s'estompent, se diluent. Mais, nous dit DUBET, le plus important est le fait que « le mouvement ouvrier n'est plus l'acteur populaire par excellence; il ne peut plus parler au nom des exclus, au-delà de la seule rhétorique des valeurs. Les exclus ont les plus grandes difficultés à se former comme un acteur collectif (si l'on excepte le mouvement des chômeurs de l'hiver 97-98) et quand ils prennent la parole, cela se passe sous forme d'émeute, de rage et de violence des jeunes de la banlieue »¹⁴. Avec les émeutes des jeunes, la question urbaine devient La question sociale, suivie du cortège des peurs sociales qui accompagne la formation des classes dangereuses, comme au 19^e siècle.

¹¹ Les figures marquantes du mouvement Solidariste, (fin XIXeme et début du XXeme siècle), ont été BOURGEOIS Léon, DUGUY Léon et GIDE Charles.

¹² CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

¹³ DUBET François, MARTUCELLI Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, seuil, mars 1998.

¹⁴ Ibid,

« Les grands ensembles qui avaient permis l'accès à des conditions de vie modernes et confortables, comme des étapes dans des parcours de mobilité et d'ascension sociale sont devenues désormais des pièges pour tous ceux qui ne peuvent plus en échapper »¹⁵.

Les analyses de CASTEL et de F. DUBET se complètent plus qu'elles ne s'opposent : émeutes, violences collectives sont bien des tentatives d'expression collective, l'expression d'un ras-le bol, qui ne peuvent être qu'inaudibles, complètement impuissantes à peser sur les décisions. Cette impuissance face à la société est peu comprise : le seul adversaire auquel les jeunes ont à faire, représentant l'ordre social, c'est le « flic »; le conflit ne s'articule plus que par rapport à lui et l'émeute surgit souvent après une « bavure » des policiers par rapport à des jeunes.

La fin du travail intégrateur

L'analyse de CASTEL a le mérite de rendre attentif à l'affaiblissement, la disparition des solidarités liées au travail : dans la perte de travail s'origine aussi celle des liens liés au travail, du réseau de relations, non seulement au niveau de l'individu mais des familles, de groupes, de « communautés » entières, en particulier dans les cités populaires où nous avons vu que le chômage pouvait toucher jusqu'à 1/3 de la population active. Comment retrouver un travail quand on sait qu'aujourd'hui la concurrence, la lutte des uns contre les autres pour obtenir un emploi va favoriser ceux qui ont un réseau familial, communautaire ou social important parmi les « inclus », ceux qui ont un travail.

Le chômage, avec ses conséquences négatives, met aussi à mal les liens amicaux et familiaux : des conflits se multiplient dans les couples du fait du manque de ressources allant souvent jusqu'à provoquer le divorce. La perte de crédit et d'autorité du père auprès de ses enfants va faire des chômeurs des personnes isolées. Nous avons à faire ici à ce que R. CASTEL appelle « la désaffiliation », où se conjuguent distance par rapport au monde du travail et fragilité socio-affective.

« L'exclusion du monde du travail réduit le tissu de relations, et inversement la fragilisation des réseaux interpersonnels réduit les chances de retour à l'emploi » écrivent DE FOUCAULD et PIVETEAU¹⁶. Le travail, et en particulier le travail stable, acquiert plus de valeur. Car le travail, s'il est source de revenus, est aussi facteur de reconnaissance sociale, d'identité, il représente une sécurité car « il permet de s'insérer dans un réseau stable avec des collègues, des clients, des partenaires, des usagers »¹⁷. Perdre son emploi c'est tomber dans « la zone périlleuse du lien social en libre service »¹⁸.

Ces auteurs analysent de façon intéressante la crise du lien social en montrant comment notre société moderne est devenue individualiste, suivant une logique marchande qui crée une totale liberté de s'engager ou non dans des relations sociales. Celles-ci n'ont pas disparu mais deviennent électives et donc sélectives : nous établissons des liens avec ceux qui nous ressemblent et évitons ceux qui ne sont

¹⁵ Ibid,

¹⁶ DE FOUCAULT Jean Baptiste, PIVETEAU Denis, *Une société en quête de sens*, Paris, Odile Jacob, 1995.

¹⁷ Ibid,

¹⁸ Ibid,

pas comme nous, qui nous paraissent étrangers, avec qui nous pourrions avoir des conflits. « Plus les affinités se font électives, plus la société se fait sélective et plus elle est pleine d'interstices, de trous. »¹⁹. Ces auteurs montrent comment se fait un découplage inédit des rapports humains et des supports de solidarité collective. Plus nos relations sont électives, plus nous sommes persuadés que c'est à l'Etat, à la société d'organiser la péréquation, la redistribution, la solidarité avec les plus faibles, en reprenant la formule de Caïn : « Suis-je le gardien de mon frère ? »

Cependant ils affirment, à juste titre, qu'un équilibre doit s'établir entre « le social professionnalisé », l'Etat Providence et le social implicite qui s'exerce dans le cadre des relations interpersonnelles. L'Etat Providence doit continuer à assurer le respect des droits de tous, de mobiliser moyens techniques et financiers importants pour une prévoyance mutualisée. Il ne peut cependant à lui seul fabriquer du lien de solidarité autour des personnes en difficulté. Paul RICOEUR apporte ici un éclairage particulièrement important sur le plan de l'éthique. Nous vivons aujourd'hui, dit-il, dans des relations de solidarité « médiate » qui passe par des institutions. Parce que les relations humaines sont de plus en plus étendues, complexes et abstraites, ces relations « longues » à l'autre, comme « socius », sont indispensables. Mais il s'agit de ne pas opposer relations longues au socius et relations courtes au prochain mais « de discerner toute la richesse de la dialectique entre socius et prochain. Tantôt la relation personnelle passe *par* la relation au socius ; tantôt elle s'élabore en *marge* ; tantôt elle se dresse *contre* la relation au socius »²⁰. RICOEUR confirme ainsi la thèse de DE FOUCAULT, à savoir qu'on ne peut opposer protection sociale assurée par l'Etat et solidarité dans les relations interpersonnelles : relations courtes et relations longues s'interpellent les unes les autres et doivent se compléter.

I.3.2.- Relégation territoriale et exclusion

Ce qui caractérise de façon très forte la question sociale des jeunes aujourd'hui, c'est le concept d'exclusion. Même si les chercheurs contestent la pertinence et l'utilité de ce concept²¹, il nous semble néanmoins que DE FOUCAULT ait raison de penser que « l'exclusion est à la société post-industrielle ce que la question ouvrière fut à la société industrielle »²². L'exclusion est comme « cette chute simultanée dans les trous béants de notre vie sociale : exclusion vis-à-vis du travail, de l'échange social et de l'identité personnelle ». C'est un processus, ou plutôt, ce sont des processus dont celui qui concerne l'écart brutal et massif, pour certains durable et définitif, du monde du travail est le plus fort et celui qui détermine fortement les autres.

Il s'accompagne d'un processus de ségrégation territoriale, par le logement, d'une partie de la population qui se trouve prise au piège dans les logements sociaux des cités populaires des grands

¹⁹ Ibid,

²⁰ RICOEUR Paul, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1955.

²¹ PAUGAM S, (sous la dir.de), *Exclusion : état des savoirs*, La découverte, Paris, 1996,

²² DE FOUCAULT Jean Baptiste, PIVETEAU Denis, *Une société en quête de sens*, Paris, Odile Jacob, 1995.

ensembles : populations pour qui l'accès au logement HLM bien équipé avait signifié un réel progrès après des conditions de vie précaires dans les logements insalubres. Il s'agissait pour celles-ci d'un passage, dans le cadre d'un parcours de promotion sociale. Aujourd'hui, elles ne peuvent plus en sortir du fait de leur manque de moyens financiers, du fait aussi de la stigmatisation de leur habitat actuel. Populations immigrées, chômeurs, ouvriers, pas ou peu qualifiés, femmes seules, jeunes disposant de faibles revenus sont condamnés à vivre dans ces logements. L'accès à d'autres logements devient d'autant plus difficile que les grands ensembles sont désignés, stigmatisés, en particulier par les médias comme les lieux où vivent et se développent les « nouvelles classes dangereuses », où vit cette jeunesse auteur de violences, lieux où se développent les illégalismes de masse comme les trafics, surtout de stupéfiants, les vols, les agressions...

Tous les travaux récents montrent à quel point J.M. DELARUE, ancien délégué interministériel à la Ville, avait touché juste en parlant, à leur propos, de quartiers de « relégation », pour désigner cette sorte d'assignation à résidence que vivent les habitants des cités populaires. Les jeunes de notre quartier l'ont exprimé fortement lorsque ils ont pris la parole dans le film monté avec l'aide de l'Association Moderniser Sans Exclure (MSE) : trouver du travail devient difficile, parce qu'on habite ce quartier et encore plus lorsqu'on s'appelle Mohamed. D'autres jeunes que nous avons mis en contact avec une journaliste qui cherchait à comprendre les raisons de l'explosion du nouvel an 98, expliquent qu'ils pensent qu'une vie familiale « normale » n'y est pas possible mais qu'ils désespèrent de pouvoir quitter un jour ce quartier.

Cette violence symbolique liée à l'habitat se conjugue à celle liée au travail dont beaucoup de ces habitants sont durablement écartés. Cette exclusion suscite un sentiment d'abandon par les pouvoirs publics, de mise à l'écart de la société qui produit désespérance et rage. Désespérance qui s'exprime par des ruptures affectives et familiales, des actes de destruction et de négation de tout ce qui est vie sociale : cages d'escalier lézardées, cabines téléphoniques abîmées, écoles vandalisées mais aussi par ces phénomènes de destruction de soi que sont la drogue, l'alcool, la folie et le suicide.

I.3.3.- L'école génératrice d'exclusion et de violence

Si l'exclusion est un processus lié essentiellement au monde du travail et du logement, il n'est cependant pas généré seulement par ces deux mondes. Pour les jeunes, l'école en est un autre aux effets particulièrement forts. Elle est un lieu de sélection quasi permanent, dès le plus jeune âge. Les études montrent clairement que la plupart des enfants qui redoublent le cours préparatoire ont très peu de chances d'arriver jusqu'au baccalauréat. Un nombre important des jeunes des quartiers populaires ont redoublé au moins une classe avant d'arriver en 6^e. Tout au long de leur parcours, des jeunes se voient imposer des orientations scolaires contraires à leurs aspirations. Ceci les démotive dans leur investissement scolaire. Nombre d'entre eux se retrouvent dans les classes spéciales « classes

d'adaptation, classes d'insertion... » au bout desquelles il n'y a guère de solution pour poursuivre la scolarité. Par ailleurs l'orientation scolaire vers des filières sans débouché professionnel, vers des métiers obsolètes, est, elle aussi, un aiguillage sur des voies sans issue. La réalité de ces nombreux phénomènes de sélection et d'écartement des jeunes des quartiers populaires dans le monde de l'école reste à décrire dans toute son ampleur et dans tout son raffinement.

Les effets que ces processus produisent chez les jeunes restent eux-mêmes à analyser finement. DUBET et LAPEYRONNIE²³ ont montré que l'école camoufle aujourd'hui cette sélection impitoyable qui lui permet de fonctionner. Contrairement au système scolaire d'il y a 40 ans, où il était « normal » que les enfants d'ouvrier n'accèdent qu'à l'école communale, parce que cela participait d'un destin social voulu par le système²⁴, la prétention de l'école aujourd'hui est de permettre l'égalité des chances pour tous. Ceci conduit les élèves qui ne réussissent pas à l'école à considérer cela comme leur échec personnel, à culpabiliser de ne pas avoir pu saisir leur chance. Il me semble que cette violence institutionnelle, ces fausses promesses que l'école républicaine fait aux jeunes tout en sachant qu'elle ne pourra les tenir, peuvent être des raisons de la montée de la violence scolaire et de la démotivation d'un nombre croissant de jeunes face à l'école .

Il est même difficile pour l'école aujourd'hui de respecter la loi qui prévoit l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. De plus en plus de jeunes de moins de 16 ans se retrouvent exclus de l'école et sans solution de rechange. Ceci amène à la recherche de solutions nouvelles comme ces classes hors école, en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, appelées « SASE », « TREMPLIN Jeunes ». Pourtant, ces espaces nouveaux sont loin de pouvoir accueillir tous les jeunes sans solution scolaire qui, finalement, se retrouvent à la rue.

CHAPITRE II.- DES POLITIQUES PUBLIQUES EN REPOSE A CES NOUVELLES QUESTIONS SOCIALES

Face à ces nouvelles questions sociales, les pouvoirs publics n'ont pas été sans réagir. Des politiques nouvelles se sont développées durant ces vingt dernières années et l'Etat a profondément changé son organisation. Sans en faire une analyse exhaustive, nous allons plutôt, à partir de notre pratique professionnelle, essayer de comprendre la philosophie de ces politiques, leurs principes fondateurs et leurs effets sur la situation sociale.

Ces politiques publiques se sont déployées autour de trois axes principaux : la politique de la Ville, la dévolution de nouvelles compétences aux collectivités locales suite à la décentralisation et les

²³ DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, *Quartiers d'exil*, Le Seuil, Paris, 1991.

²⁴ BOURDIEU Pierre, PASSERON , *Les héritiers*, Edition de Minuit, 1965.

politiques d'insertion autour du RMI. Nous développerons plus longuement les deux premières qui concernent particulièrement les jeunes des quartiers populaires.

II.1.- LES POLITIQUES DE LA VILLE

II.1.1.- Une approche transversale

Initiées en 1981 à la suite de trois rapports, celui de B.SCHWARTZ sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans, celui de H.DUBEDOUT sur les quartiers en difficulté et celui de G.BONNEMAISON sur l'insécurité suite aux phénomènes de déviance des jeunes, les politiques de la Ville ont conduit l'Etat à repenser totalement ses interventions face aux difficultés sociales de la population, en particulier celle des grandes villes et de leurs quartiers en crise. Les politiques de la Ville sont pour nous, acteurs de terrain, signe visible de l'engagement de l'Etat face aux problèmes sociaux se posant dans le quartier. L'importance du travail législatif et administratif, mené depuis quinze ans, montre que l'Etat a cherché à mettre en place de façon concrète des mesures, des outils, des moyens au bénéfice des habitants touchés par les effets désintégrateurs des profondes mutations économiques et sociales.

Même si ces mesures viennent souvent se superposer les unes sur les autres, à la manière d'un mille feuilles, les rendant compliquées à comprendre et à mettre en œuvre, contradictoires parfois, quand coexistent des mesures aux logiques différentes, elles signifient cependant de façon claire que l'Etat n'est pas prêt à laisser se développer des territoires de non-droit, d'absence d'accès aux droits garantis constitutionnellement aux citoyens de ce pays. La situation sur ce point nous paraît très différente de celle que connaissent d'autres grandes démocraties comme les Etats Unis.

La volonté est désormais de s'attaquer, non plus seulement aux effets mais aux causes, de ces phénomènes. Il faut éviter de ne traiter les problèmes sociaux que par l'action sociale, il s'agit de mener des politiques d'emploi et de formation des jeunes (dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans), des politiques d'éducation - les Zones d'Education Prioritaires (ZEP), du logement et de l'habitat des quartiers populaires dans les grands ensembles - Développement Social des Quartiers (DSQ), de loisirs pour les jeunes - Opération Prévention Été (OPE).

Ces politiques vont mobiliser autour de la question sociale de nombreux agents publics (ministères du Logement, de l'Emploi, de l'Education Nationale, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Action sociale) et de nouveaux acteurs administratifs au niveau central (ministère de la Ville, délégation interministérielle à la Ville) et sur le terrain (agents de mission locale, coordinateurs ZEP, chefs de projet des politiques de la Ville, médiateurs, correspondants de zone). Le temps est révolu pour nous, travailleurs sociaux, où nous étions seuls à l'œuvre dans ces quartiers d'habitat populaire face aux problèmes sociaux de leurs habitants. Les politiques de la Ville vont permettre de dégager des moyens

financiers nouveaux, considérables, mais néanmoins nettement insuffisants. J.P.SUEUR, maire d'Orléans, préconise de porter le budget de la politique de la Ville à 35 milliards par an, pendant dix ans, alors qu'il est actuellement de 11 milliards ²⁵. Par ailleurs, l'Etat va être conduit à travailler autrement. La question sociale n'est plus l'affaire d'un seul ministère, d'une administration, mais de plusieurs qui vont devoir se mobiliser et travailler ensemble. Les politiques dites transversales vont profondément modifier la manière de travailler des services publics. Il s'agit d'appréhender une situation dans sa complexité, chercher à y faire face en mettant en œuvre des actions où sont nécessaires des engagements personnels et financiers complémentaires.

II.1.2.- Une approche partenariale : l'Etat animateur

L'Etat, à travers ses agents, ne peut plus faire face tout seul, avec ses seuls engagements financiers (amoindris du fait de la crise) à ces phénomènes massifs de chômage et d'exclusion. Il a donc développé une autre manière de travailler, d'assumer ses responsabilités. Il va rechercher des partenariats internes et externes, essayer de mobiliser tous ceux, acteurs publics et privés, qui sont à même de contribuer à la mise en place de réponses. Cette nouvelle manière d'être de l'Etat que J. DONZELOT appelle « l'Etat animateur »²⁶, l'amène loin des conduites habituelles de l'Etat régalién. De nouveaux rapports aux citoyens se développent, cherchant à faire d'eux des partenaires plus que des « sujets » ; de nouveaux rapports aussi aux acteurs de terrain que sont associations, collectivités locales, cherchant à réfléchir avec eux, amènent l'Etat à jouer un rôle de conseil plus que d'autorité. Une telle démarche, qui tend à soutenir des démarches innovantes, nous semble particulièrement intéressante pour les habitants – citoyens dont la parole doit être prise en compte, pour les associations et les travailleurs sociaux dans la mesure où leur capacité d'observation, d'analyse fine des situations sociales et d'inventivité sont reconnues. Mais il faut cependant que cette nouvelle manière d'être de l'Etat n'exprime pas un aveu de faiblesse, d'impuissance, un abandon de ses fonctions habituelles d'autorité. Il doit faire respecter l'égal accès au droit pour tous, les lois républicaines garantes de la cohésion sociale, l'égalité républicaine et à veiller soigneusement à ne pas laisser se développer des inégalités sur le territoire de la République. Ceci a pu être le cas suite à des politiques très contrastées des collectivités locales dans le cadre des nouvelles compétences qui leur sont dévolues par les lois de décentralisation.

²⁵ SUEUR Jean Pierre, *Demain la ville. Rapport à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité*, Paris, La Documentation Française, 02/1998.

²⁶ DONZELOT, *L'état animateur*, Paris, Esprit, 1994

II.1.3.- Une approche territoriale

Transversalité et coopération entre Etat, collectivités locales et autres partenaires publics -Fonds d'Action Sociale (FAS), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)...- mais aussi transversalité et coopération sur un territoire entre acteurs de secteurs différents, telle est la philosophie de la politique de la Ville. L'intervention sur un territoire à partir des problèmes qui s'y posent, en fonction des difficultés qui y existent, nécessite une intervention nouvelle où les divers acteurs du quartier vont être sollicités, mis à contribution. La volonté est de faire travailler ensemble des acteurs institutionnels différents du même territoire comme écoles, police, justice, mission locale, bailleurs sociaux, associations et travailleurs sociaux. Une nouvelle logique prévaut qui n'est plus verticale (chacun intervient dans son domaine de compétences pour déployer sa politique du logement, de l'école), mais horizontale, en suscitant sur des territoires donnés des dynamiques globales : ZEP, Zones urbaines sensibles (ZUS), zones franches, quartiers en DSQ, puis sur des communes et des agglomérations, dans le cadre des contrats de Ville. L'objectif est de susciter ainsi un nouvel essor du développement social et économique du territoire, en y faisant participer de façon active les habitants de ce territoire.

II.1.4.- Une remise en cause du travail social

Pour le travail social, les incidences de cette nouvelle forme d'intervention sont nombreuses. Nous avons eu l'occasion d'en évoquer déjà quelques cas. Les travailleurs sociaux ne sont plus isolés face à la question sociale de populations entières précarisées, paupérisées, dans les quartiers populaires des grands ensembles urbains. Divers autres intervenants agissent maintenant directement sur le même territoire ou en amont. Ces interventions diverses et multiples nécessitent le développement de partenariats bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'une mise en cohérence que de nouveaux lieux de concertation sont censés rendre possibles : les réunions de l'équipe opérationnelle de la politique de la Ville, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance(CCPD) et ses instances décentralisées, quand elles existent, le comité d'environnement social, autour des écoles, quand il fonctionne, le comité de quartier quand la municipalité a décidé de l'instituer. Ce sont de nouvelles méthodes d'intervention qui mettent au défi le travailleur social de repenser ses méthodes d'intervention comme le montre bien J. ION²⁷. Les interventions classiques du travailleur social se faisaient essentiellement à travers un travail individuel.²⁸ L'intervention dans le cadre de la politique de la Ville va exiger un travail plus collectif, se faisant avec des groupes, des populations, au niveau des dynamiques locales. Le travailleur social qui a acquis des compétences professionnelles du côté du travail relationnel ne sera pas toujours d'emblée à l'aise avec ces nouvelles exigences : son outillage théorique, mais aussi

²⁷ ION Jacques, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Privat, 1990.

²⁸ Cf. « case work » comme méthode centrale de l'intervention des assistantes de service social.

sa culture professionnelle ne le lui permettent pas facilement. L'enjeu est important pour les travailleurs sociaux, interpellés par les nouveaux acteurs apparus avec la politique de la Ville, comme les chefs de projet, coordonnateurs, etc. aux formations et méthode d'intervention différentes, posant les enjeux en terme de dynamiques collectives sur lesquelles il s'agit de peser.

Il n'en reste pas moins que certains de ces travailleurs sociaux ont posé dans la discussion avec ces nouveaux partenaires la question de la place respective de l'individuel et du collectif et du lien dialectique qui les unit. Ils ont fait valoir la nécessité de la prise en compte du sujet, de sa singularité, de sa souffrance, de son désir de reconnaissance. Il en va de principes éthiques et déontologiques qui placent le travailleur social au service de ceux qui souffrent ou sont en difficulté, chargé de les entendre et de les accompagner dans leur démarche singulière. Il en va aussi de l'efficacité de l'intervention sociale : n'agir qu'avec les groupes, c'est ne pas prendre en compte la manière dont ces groupes sont agis par des individus, en particulier par certains d'entre eux mus par de fortes souffrances et un manque de reconnaissance .

II.2.- LA NOUVELLE DONNE DANS LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION DU FAIT DE LA DECENTRALISATION

Le deuxième aspect fondamentalement nouveau dans les politiques publiques contre l'exclusion est lié aux lois de décentralisation. Elles ont profondément modifié les compétences, la place des collectivités locales et les conditions de l'intervention des acteurs, en particulier des travailleurs sociaux.

II.2.1.- La fonction centrale de la commune

Dans la problématique qui est la nôtre, celle de la lutte contre les exclusions en milieu urbain, la décentralisation a dévolu des compétences nouvelles à trois acteurs, dans des proportions et sur des plans différents .

La place centrale revient à la commune qui s'est vu confier des compétences et des responsabilités importantes par rapport à tout ce qui se passe sur son territoire : développement de l'activité économique et de l'emploi, du sport, de la culture, politique de la jeunesse, éducation populaire, enseignement élémentaire, logement, aménagement du territoire local. L'ensemble de ces compétences fait de la commune le principal responsable du développement des quartiers dont ceux en crise. L'Etat, fort logiquement, s'appuie essentiellement sur cet acteur. Le contrat de Ville est signé par différentes collectivités et organismes publics, cependant d'abord et avant tout au niveau d'une ville. Il est défini et mis en œuvre principalement par l'Etat et la ville concernée. Celle-ci porte administrativement et politiquement le contrat de Ville. Pour les habitants, ce sont avant tout les élus de la ville, le Maire, l'adjoint du quartier qui sont rendus responsables de l'évolution du quartier.

II.2.2.- Le département, pilote de l'action sociale, absent de la politique de la Ville

Les départements, quant à eux, se sont vus confier des compétences et des responsabilités importantes en matière d'action sociale. La loi particulière en matière de décentralisation de l'action sociale du 6.01.86, leur a ainsi transféré la compétence en matière d'aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire toutes les mesures concernant la PMI, l'assistance éducative aux enfants et aux adolescents en difficulté, les placements en famille d'accueil et en établissement au titre de l'Assistance éducative et le financement sinon la compétence des placements décidés par le Juge des Enfants au titre de l'assistance éducative. Enfin le service social polyvalent de secteur ainsi que la PS sont placés sous la responsabilité et l'autorité des départements. Ces différents dispositifs concernent tous de près l'action menée auprès des populations en difficulté dans les quartiers populaires et placent donc le CG en situation de responsabilité face à ces nouvelles questions sociales urbaines.

Cependant les conseillers généraux sont souvent des acteurs très peu impliqués dans la politique de la Ville. Ce manque d'implication existe au niveau national, comme l'a montré le rapport très fouillé sur la politique de la Ville de J.P. SUEUR, et au niveau local.²⁹

Le département du Bas-Rhin est signataire du contrat de Ville, mais ses apports financiers sont extrêmement marginaux et ne concernent à Strasbourg que le logement social.

II.2.3.- La difficile articulation entre les politiques de lutte contre les exclusions

Les politiques de lutte contre les exclusions sont donc l'affaire essentiellement de deux acteurs publics : l'Etat et la Commune. C'est grâce à leurs compétences que peuvent se mettre en place des politiques volontaristes, structurelles autour de ces questions sociales urbaines. L'absence du département, par ailleurs pilote de l'action sociale, crée, de ce fait, un hiatus important rendant difficile la convergence et la complémentarité des interventions financées et orientées par les uns et les autres. On peut même parler de logiques d'interventions publiques divergentes répondant à des responsabilités différentes et de motivations où les intérêts électoraux ne peuvent être absents. Quant aux travailleurs sociaux des quartiers populaires périphériques, il leur est demandé de faire le grand écart, c'est à dire de travailler selon les orientations de leur collectivité de tutelle, le CG, tout en participant activement à la mise en place des politiques publiques dans le cadre du contrat de Ville. Les attentes ne sont pas forcément les mêmes, elles peuvent même diverger de façon sensible, dans la mesure où les phénomènes vont être perçus comme relevant soit des questions d'insécurité soit de questions sociales à traiter sur ce registre comme nous le verrons plus loin.

²⁹ . Lors du Forum pour l'évaluation du contrat de Ville de Strasbourg, 5 % seulement des acteurs présents de la politique de la Ville faisaient crédit au département d'une suffisante attention et écoute vis-à-vis des problèmes sociaux auxquels ils étaient confrontés alors que 70 % en faisaient crédit aux élus municipaux et 20 % aux fonctionnaires de l'Etat.

II.3.- LES POLITIQUES D'INSERTION

Le 3^{ème} grand volet des politiques publiques contre l'exclusion se développe dans une série de dispositifs que l'on pourrait regrouper sous le générique « politiques d'insertion ». Il s'agit bien évidemment avant tout du RMI, dispositif central de lutte contre la pauvreté et qui permet aujourd'hui à près d'un million de foyers de survivre. Il a permis de faire apparaître et de prendre en charge une population pauvre en situation de grande précarité, en partie inconnue des services sociaux auparavant. Le RMI se situe ainsi comme un élément fort d'actualisation et de renforcement du lien social, dans le sens d'une solidarité nationale renouvelée, concrétisant pour la première fois l'obligation juridique de l'Etat envers ses membres les plus démunis que les hommes politiques de la Révolution avaient inscrite dans la Constitution de 1793³⁰, que ceux de la 3^{ème} République avaient établie à la suite du mouvement des hommes inspirés du « solidarisme » et que la constitution de 1945 avait ensuite intégrée.

Cependant le dispositif du RMI souffre de trois défauts importants concernant l'accès des jeunes à ce dispositif, l'insuffisance du revenu minimum versé et les graves pannes du volet « insertion ».

Nous ne reviendrons ici que sur le premier de ces points dans la mesure où il concerne les jeunes. Ceux-ci, âgés de 18 à 25 ans en sont exclus pour des raisons tout à fait compréhensibles d'un point de vue éthique et éducatif. Il s'agit de ne pas accepter d'emblée la fatalité d'une prise en charge assistantielle des jeunes au départ de leur vie et de risquer ainsi de les installer dans une réelle dépendance des services sociaux. Nous ne pouvons qu'être sensibles à cet argument dans la mesure où le souci d'insertion et d'éducation des jeunes est aussi tout à fait le nôtre. Cependant la pérennisation de l'exclusion du monde du travail, la paupérisation de la population touche une partie non négligeable de la jeunesse. Sans possibilité de poursuivre une formation professionnelle, sans accès à l'emploi, ces jeunes sont dépourvus de ressources, au moment même où nombre de leurs pairs accèdent à l'autonomie et au symbole de la reconnaissance sociale et sont donc tentés d'accéder à des revenus par d'autres voies, dans les économies parallèles.

Nous savons aussi que le dispositif d'insertion fonctionne mal ne permettant qu'à une partie des bénéficiaires d'y accéder. Remarquons enfin, pour la déplorer, l'absence frappante de liens entre les politiques de la Ville et les politiques d'insertion liées au RMI. On aurait pu penser que les politiques d'insertion soient articulées à celles de la Ville, sachant qu'un très fort pourcentage des bénéficiaires du RMI vivent dans les grandes agglomérations urbaines.³¹

³⁰ Article 21 de la Constitution de 1793 : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux »

³¹ En Alsace, la population des grands centres urbains représentent 32% de la population totale, mais les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RMI qui y habitent, représentent 46% et 68% du total de ces catégories sur le plan régional. Chiffres communiqués par le secrétaire général de la Préfecture de la région Alsace, lors de la réunion de la commission régionale pour l'intégration des populations immigrées, le 25.11.1998.

CHAPITRE III.- LA PERTINENCE DE LA PREVENTION SPECIALISEE AUJOURD'HUI

Réponses nouvelles des pouvoirs publics pour faire face à l'exclusion, ces nouveaux dispositifs rendent-ils obsolètes des formes d'action sociale plus anciennes comme la PS ? Quelle place, quel sens, quelle pertinence la PS a-t-elle aujourd'hui au côté des dispositifs des politiques de la Ville mis en place par les pouvoirs publics dans les mêmes quartiers ? Y-a-t-il ignorance, complémentarité ou synergie entre les deux ? A côté des nouveaux métiers de la Ville qui émergent, chefs de projet du développement social, attachés de quartier, médiateurs de rue, correspondants de nuit,...reste-t-il une place pour des éducateurs de PS ? Autant de questions auxquelles le directeur d'un service de prévention est sans cesse confronté de la part de salariés de son service « déstabilisés », de partenaires et de certains administrateurs de son association.

Avant d'examiner de plus près ces questions, il me paraît important de resituer la PS dans ses lignes forces pour juger ensuite de sa pertinence face à la question sociale des jeunes.

III.1.- LES OBJECTIFS DE LA PREVENTION SPECIALISEE : CREER DU LIEN SOCIAL

Dès son origine, la PS est une action pour renforcer le lien social avec les jeunes en difficulté. Une caractéristique de la PS se situe dans ce mouvement commun d'acteurs de la société civile et institutionnelle pour établir des liens avec des jeunes en difficulté, là où ceux-ci vivent, dans la rue, dans le quartier d'origine. Parmi les pionniers qui vont, à partir de 1946, chercher à recréer du lien avec les jeunes « désaffiliés » à la suite de la guerre, se trouvent des juges des enfants, des psychiatres, des professeurs d'université, des personnes issues du scoutisme, des prêtres, des ouvriers, des éducateurs³². « Il s'agit d'aller vers les jeunes là où ils sont; de partager la vie du jeune afin d'établir ou rétablir le lien impossible jusqu'alors rompu avec l'environnement adulte, les institutions et la société » explique H. MONNIER³³. « Travail de rue », « écoute » et « accompagnement », « médiation avec les institutions », « retissage de liens sociaux », les moments clés de l'action de PS sont clairement exposés dans ce texte.

Cette implication militante d'acteurs bénévoles et professionnels va marquer la PS tout au long de son histoire. B. MONNIER précise que « la part d'initiative du bénévolat est majeure en PS... Le bénévole sera auprès des jeunes le témoin de la reconnaissance par la société civile... Il lui permettra

³² Les figures emblématiques sont CHAZAL, FLAVIGNY, ELLUL, DELIGNY, GIRARD, ROYER...

³³ MONNIER Bernard, *le militant ; les équipes d'amitié*, Journées de l'AFSEA consacrées à la prévention spécialisée, Paris, novembre 1998.

d'expérimenter des relations plurielles qui l'aideront à s'engager dans des participations sociales positives ». ³⁴

Une première étape sera franchie, en 1963, avec la création par les pouvoirs publics du «Comité National des clubs et équipes de prévention contre l'inadaptation sociale de la jeunesse » dans lequel les fondateurs seront présents.

La longue et patiente action des pionniers aboutira enfin, en 1972, à la naissance officielle de la PS sous ses formes actuelles grâce à l'arrêté du 4 juillet 1972 signé par le Premier Ministre J. CHABAN DELMAS.

Il faut reconnaître la démarche originale propre à cet arrêté. Le pouvoir central, mobilisé par le terrain, va donner à celui-ci les moyens de poursuivre son action. Il crée un Conseil Technique des Clubs et Equipes de PS (CTPS) dans lequel les acteurs de la PS qui l'ont fondée, se retrouvent côte à côte avec les administrations centrales concernées pour définir les modalités d'action de la PS : les circulaires d'application ³⁵26 du 17.10.72 et celles de 1973, 74, 75 et 81 seront l'émanation du CTPS. Elles viennent confirmer les principes expérimentés par les pionniers.

Une intervention sur le territoire visant à son développement par les habitants.

Parmi ces principes d'action, certains sont bien connus : il s'agit de la « libre adhésion des jeunes, du respect de leur anonymat, de l'absence de mandat judiciaire ou administratif ». Un autre est passé plus inaperçu : il concerne « l'action dans et avec le milieu de vie des jeunes en difficulté ». Il s'agit d'une pratique visant à « la promotion de la population par elle-même », de ce qu'on désigne aujourd'hui par « développement communautaire », dans le sens où le définit le Groupe d'Etudes et de Formation sur le Sanitaire et Social (GREFOSS) comme une « action visant à valoriser le lien entre l'individu et son milieu, et à favoriser la prise en charge des problèmes et leur résolution par les groupes eux-mêmes » ³⁶.

L'action se mène sur un territoire précisé lors de l'agrément du Préfet, après enquête sociologique visant à faire apparaître les indicateurs sociaux facteurs d'inadaptation sociale.

Prise en compte d'un territoire, action au niveau des dynamiques locales, participation des habitants à la promotion du quartier : voilà des principes d'action expérimentés par les clubs et équipes de PS qui vont être repris, dix ans plus tard, dans le cadre de la politique de la Ville.

³⁴ Op cit,

³⁵ Circulaires 26 du 17.10.1972,31 du 13.7.1973,50 du 23.10.1973,1568 du 23.7.1974 et 2 du 16.1.1975 du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

³⁶ Groupe d'Etude et de Formation sur le Sanitaire et le Social- Ministère de l'emploi et de la solidarité *Prévention spécialisée, politique de la ville et développement communautaire*, 1997.

III.2.- L'EVOLUTION DE LA PREVENTION SPECIALISEE

III.2.1.- A partir des années 1980, la PS à l'épreuve des politiques de la Ville

Si la PS avait pu, grâce à Maurice HERZOG puis à René LENOIR, connaître une forte reconnaissance institutionnelle et un essor quantitatif important dans les années 1960-70, les années 80 sont marquées par un fort recul de son image et par une stagnation de son développement.

En 1983, la PS comptait 565 équipes relevant de plus de 300 associations. En 1998 elles ne sont guère que 150 de plus alors que le nombre de quartiers, dont la jeunesse est en difficulté, a fortement progressé. Les politiques de la Ville sont considérées désormais comme les vraies formes nouvelles de l'intervention sociale. L'action sociale elle-même n'a plus ici qu'une fonction résiduelle d'intervention sur les marges.

L'attraction de ces politiques va être forte, dans les administrations, auprès des élus, des éducateurs de prévention qui vont s'y engager, en développant des formes d'actions nouvelles, dans le domaine de la formation des jeunes peu qualifiés, de l'insertion par l'économique ou en occupant de fonctions créées dans ces nouvelles structures. L'étude du GREFOSS cite le cas d'au moins 6 sites (sur 26) où les chefs de projets ou coordonnateurs de la politique de la Ville sont issus de la PS, soit plus de 20 % des cas.

La PS a ainsi contribué, pour sa part, de façon très active au développement des politiques de la Ville, y voyant des chances nouvelles pour poursuivre son action de façon plus efficace avec les jeunes et les habitants. Les quartiers où vont se développer DSQ, développement social urbain (DSU), contrats de Ville, missions locales sont souvent ceux là même où travaille la PS.

Cependant la PS elle-même perd de son attractivité : nulle trace d'un passage, en sens inverse, d'intervenants des politiques de la Ville vers la PS.

III.2.2.- Depuis 1990 : un nouvel essor pour la prévention spécialisée

A la suite des émeutes aux Minguettes durant l'été 81, le Gouvernement met en place dans l'urgence, en juin 82, le dispositif OPE, ensemble de mesures destinées à développer, en été, des activités pour les jeunes des banlieues dans une dizaine de départements urbains. Elles sont parmi les premières politiques de la Ville qui prenaient alors leur essor.

En 1989, de nouvelles émeutes vont éclater, à Vaux en Velin, puis en 90 à Mantes la Jolie. Ce sera le début d'une longue série qui va se reproduire aux quatre coins de l'Hexagone, y compris en Alsace, en 1994, où personne ne s'y attendait, compte tenu de la richesse de la région. Les quartiers, où elles se produisent, ne sont pas tous des quartiers négligés; certains ont vu leurs logements réhabilités et sont bien dotés en équipements grâce aux politiques de la Ville. Celles-ci montrent ainsi leurs limites,

comme l'écrit très justement Adil JAZOULI ³⁷ . Le gouvernement va poursuivre et renforcer les politiques de la Ville, avec la création d'un pilote central, le ministère de la Ville, l'élargissant à de nouveaux territoires, à l'échelle des communes voire d'agglomérations grâce aux contrats de Ville.

Cependant la PS connaît elle aussi un nouvel élan : d'abord interne grâce à la mobilisation importante autour du 20^{ème} anniversaire de l'arrêté de 72³⁸. Une charte nationale d'objectifs, rédigée par le Comité National de Liaison de la PS (CNLAPS) en accord avec le CTPS et proposée à la signature des élus et des partenaires, réaffirme la validité des principes et des modalités d'action que les années 80 avaient paru rendre obsolètes : « aller vers, accompagner ,faire avec les jeunes en difficulté ». Partant de l'hypothèse qu'une logique de guichet et de distribution de secours n'était pas suffisante pour une resocialisation, la PS réaffirme la volonté de promouvoir des projets où les sujets s'approprient leurs initiatives et de mettre en œuvre des outils nouveaux, plus rapides, pour pallier aux défaillances des institutions adaptées au plus grand nombre, pour se faire connaître et reconnaître dans la cité.

Différents travaux vont confirmer ce renouveau d'intérêt pour la PS, ce regain de confiance en elle-même³⁹. Ils montrent tous l'extraordinaire diversité des pratiques s'adressant à un public allant de cinq à vingt cinq ans. L'étude du GREFOSS permet de mieux cerner la place de la PS face à la politique de la Ville. Elle montre d'une part que la PS est confortée et, paradoxalement aussi, remise en question par la politique de la Ville, mais que celle-ci aussi est interpellée et complétée par la PS.

En effet, la politique de la Ville en appelle à la participation des habitants, de façon un peu incantatoire, mais comme elle part du haut, commanditée par les pouvoirs publics, et financée sur des projets à court terme, elle ne réussit guère à rendre possible cette participation. La PS, quant à elle, fonctionne sur un modèle circulatoire : elle part de la base, des acteurs autonomes- associations, éducateurs, jeunes, habitants- expérimentent des modes d'action, les font remonter vers le haut -CTPS, CNLAPS- où ils sont analysés; les apports et les interrogations repartent vers la base et viennent enrichir la pratique. La PS pose le principe de la capacité des habitants à être acteurs et leur permet ainsi de le devenir réellement.

Cependant il faut bien voir que les politiques de la Ville sont présentes de façon bien plus large sur les territoires de l'exclusion (1600 quartiers en 1998) que ne l'est la PS. Ceci s'explique en particulier par le fait qu'elle est tributaire du bon vouloir des CG, dont certains n'ont pas consenti aux efforts financiers supplémentaires exigés par la détérioration de la situation des jeunes et par la nécessité d'une implantation sur de nouveaux territoires. Voilà pourquoi M. SUEUR propose, dans son rapport le retour à l'Etat de la compétence en matière de PS, avec possibilité de délégation aux Villes. L'Etat, garant de l'égalité et de la solidarité nationale, doit promouvoir le développement de cette forme d'action auprès des jeunes en difficulté.

³⁷ JAZOULI Adil, Rapport au FAS,1991

³⁸ Le rassemblement « AGORA 92 » à Strasbourg montrera le dynamisme de la prévention, avec près d'un millier de participants, administrateurs, éducateurs, jeunes venus de toute la France et la présence significative des pouvoirs publics au plus haut niveau

Il nous semble donc que pour faire face à cette nouvelle question sociale, la PS semble bien garder une certaine pertinence au côté des politiques de la Ville, elles-mêmes mises en difficulté et obligées de se renouveler sans cesse. Elle s'explique par les principes et les modalités d'action de la PS : la présence sociale dans la durée auprès des jeunes permet de nouer et renouer sans cesse les liens entre eux et la société, et de mettre en œuvre, avec ces jeunes et les habitants des quartiers, des dynamiques collectives favorisant leur reconnaissance et leur promotion.

³⁹ Etudes du CTNREHI, du GREFOSS, du CREDOC, du groupe de recherches de L.DUBOUCHET

DEUXIEME PARTIE

**LES INCIDENCES DES EVOLUTIONS SOCIALES
SUR LA SITUATION DU
QUARTIER DE LA MEINAU**

CHAPITRE IV.- L'ASSOCIATION PREVENTION ANIMATION MEINAU

Nous allons maintenant analyser la situation locale du quartier d'implantation du service de PS que je dirige pour voir comment s'y pose la question sociale aujourd'hui. Mais, au préalable, il me semble indispensable de présenter le lieu professionnel d'où je parle. J'ai commencé à travailler en 1976 comme éducateur spécialisé dans le service de PS à la Meinau, dont je suis le directeur depuis 1993, et qui est aujourd'hui géré par l'Association PREVENTION ANIMATION MEINAU.

IV.1.- UNE ASSOCIATION DE QUARTIER, CONSTITUEE ATOUR DE LA PS.

IV.1.1.La PAM prend le relais de la MJC

Lorsque en 1980, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) décide de se séparer de son service de PS et du Terrain de Jeu pour l'Aventure, quelques administrateurs de la MJC, des militants associatifs, des mères de famille de la Cité HLM et des personnes intéressées par l'action de PS créent, en juin 1981, une nouvelle association, la PAM; les éducateurs en place sont pleinement intégrés dans cette démarche. Le responsable du Terrain de Jeu pour l'Aventure, embauché sur un poste PS, est lui aussi associé à la démarche, mais décide de créer une autre association l'Atelier.

La PAM a une visée d'intégration sociale, au moyen du travail éducatif avec des jeunes en difficulté dans la Cité HLM et en menant conjointement une action sur le développement du « tissu social » afin de créer les conditions de cette intégration. Comme son nom le laisse entendre, l'ATELIER se construit autour d'une finalité d'insertion professionnelle pour les jeunes. Les deux associations demandent chacune l'agrément PS pour l'ensemble des postes de PS gérés jusque là par la MJC et se retrouvent donc concurrentes.

Conformément à l'avis de la Section spécialisée du Conseil départemental de l'Enfance qui estime que la taille du quartier et les problèmes des jeunes justifient l'intervention des deux associations, le préfet du Bas Rhin décide en décembre 1981 d'accorder l'agrément de PS aux deux associations, en date du 1.1.1982. Les postes seront répartis tels qu'existant auparavant : 4,5 postes pour la PAM et 2.5 postes pour l'ATELIER.

Si l'histoire des deux associations commence par un conflit autour de l'agrément, celui-ci n'aura que peu d'effets négatifs, par la suite, dans la mesure où chacune se développe selon ses finalités de départ

qui les situent dans des champs différents et plutôt complémentaires. Le conflit ne resurgira qu'à certains moments où les deux associations se retrouveront, avec des conceptions différentes, autour des questions concernant le développement social du quartier.

La PAM poursuit la démarche entamée par le service de PS de la MJC. Elle s'inscrit dans l'esprit des textes fondateurs de la PS, et en particulier, dans le principe d'implication du « milieu de vie » des jeunes dans l'action en vue de leur intégration sociale. Ceci se concrétisera de différentes manières.

IV.1.2.- Des habitants usagers deviennent des acteurs investis dans le quartier

La participation active au sein de la PAM

Dès le départ, quelques mères de famille figuraient parmi les membres fondateurs de l'association. Cette démarche paraissait essentielle pour une association qui souhaitait contribuer à la participation active des habitants à l'action sur leur quartier, en permettant à des usagers de devenir des acteurs. Cela s'est fait, très tôt, de façon peu formalisée, par des participations ponctuelles à des activités et moments organisés par l'association : fêtes, assemblées générales (AG), encadrement d'activités de loisirs pour enfants ...

Pour certains, cette participation active a pu s'inscrire davantage dans la durée puisque un certain nombre d'adultes et de jeunes, quelques uns pendant toute une décennie, ont participé comme bénévoles à l'encadrement de séjours enfants, au soutien scolaire, quelques uns devenant par la suite salariés. Plusieurs en ont même fait leur métier, après des formations de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé, et sont partis travailler ensuite ailleurs dans l'action sociale.

Des habitants administrateurs

Pour l'association, cet engagement devait pouvoir se poursuivre plus avant encore dans la vie associative de la PAM par une participation aux AG puis au Conseil d'administration (CA). Il s'est concrétisé par une participation toujours très significative d'habitants du quartier aux assemblées générales, faisant de celles-ci des moments rares et particulièrement intéressants de partage et de rencontre entre des habitants de la cité, des élus, des représentants des services financeurs et d'autres partenaires du quartier. Leur investissement a été au-delà de l'AG puisque, en 17 ans, ce sont près d'une trentaine de personnes du quartier qui ont participé de façon active au CA de la PAM.

L'investissement des habitants dans la vie associative du quartier

La participation active à la PAM a poussé les habitants à s'intéresser de plus près à la vie de leur quartier et à s'engager en particulier dans la vie associative de ce quartier. L'ancienne et l'actuel

présidents de l'association des Locataires HLM sont ainsi passés d'abord par un engagement à la PAM avant de prendre ces responsabilités. Au titre de la PAM, une équipe d'habitants participe depuis 10 ans à l'action d'entraide alimentaire en faveur des familles démunies du quartier.

Un soutien à la vie associative du quartier

Si la PAM soutient l'engagement des habitants dans la vie associative, elle assure aussi un soutien au développement des associations. Elle a ainsi aidé à la constitution et au développement de plusieurs associations, participé à la rédaction des statuts, à la recherche de subventions et mis à disposition ses locaux chaque fois que possible. Aujourd'hui, ce sont 8 associations qui se réunissent régulièrement ou qui mènent leurs activités dans ses (petits) locaux .

Enfin la PAM a souvent été et est restée un des animateurs du Collectif des associations (Collectif) de la Meinau. Elle a été à l'initiative de celui-ci en 1977, en a toujours fait partie, siégeant dans son bureau, mettant à disposition les locaux, contribuant à animer des commissions de travail autour de la prévention des toxicomanies, de la scolarité, d'un projet de « maison de convivialité », et participant de façon active aux initiatives de celui-ci : entraide alimentaire, fête de quartier, Meinau fleurie, projet de marché de Noël.

Après d'autres associations, la PAM assure aujourd'hui la coordination et la comptabilité du Collectif.

IV.2.- LA PAM AUJOURD'HUI

IV.2.1.- Une association vivante, plurielle et enracinée dans le quartier

La PAM est aujourd'hui une association d'une quarantaine de membres actifs, pour partie d'habitants de la Meinau et pour partie de personnes extérieures intéressées par son action. Une centaine de personnes, en moyenne, participe aux assemblées générales.

Le CA lui-même reflète ce caractère pluriel de l'association : 10 des 15 membres vivent à la Meinau. Pour moitié ce sont des habitants de la Cité HLM, partageant avec les autres locataires les conditions de vie précaires (chômage, pauvreté, habitat dégradé, tensions et difficultés dans les relations sociales). Ils apportent une connaissance fine du quartier à partir de leur vécu et se font l'écho des préoccupations et des difficultés de leurs colocataires. Les autres habitent dans l'autre secteur d'habitat social de la Meinau, moins en difficulté, où prédominent des fonctionnaires : nos administrateurs sont ainsi enseignants (c'est le cas du président actuel), architecte, employé et responsable de service éducatif. Les autres membres du CA, habitant en-dehors du quartier, apportent des compétences précieuses puisque trois d'entre elles ont ou ont eu des responsabilités en entreprise (chefs d'entreprise, directeur des relations humaines) ; la trésorière, quant à elle, est informaticienne et un autre administrateur est psychologue, formateur de travailleurs sociaux.

Ce mélange des personnes d'origine sociale et géographique variée est une grande richesse pour l'association et son action. Les personnes vivant dans le quartier l'interpellent à partir de leurs préoccupations, lui permettent ainsi d'être en phase avec les évolutions du quartier, apportent leurs compétences sociales, en terme de solidarité de proximité, contribuent à l'action elle-même faisant connaître la PAM et y participant de façon bénévole. Les autres apportent leur écoute, du recul et une capacité d'analyse plus théorique et stratégique permettant de mieux comprendre les évolutions sociales et institutionnelles en cours. Ensemble, ils construisent ainsi les orientations de l'association et sont attentifs à ce que les actions menées répondent aux besoins et aux demandes des habitants. De façon très concrète, l'association crée en son sein du lien social, elle est un maillon qui préfigure la chaîne de solidarité qu'elle veut construire.

Cet enracinement fait aussi la force de la PAM par rapport aux pouvoirs publics. L'ancrage de son projet associatif dans la réalité sociale du quartier lui donne une légitimité que tous ceux qui connaissent l'association lui reconnaissent. Cette légitimité permet à l'association d'interpeller de façon forte les décideurs par rapport aux problèmes du quartier et de soutenir ainsi la population dans sa demande de reconnaissance et d'amélioration de sa situation.⁴⁰

IV.2.2.- Les fragilités de l'association

Ces atouts de la PAM qui la distinguent très nettement des autres associations de PS du Bas-Rhin, au nombre très réduit d'adhérents, aux CA plutôt composées de « notables » et sans véritable ancrage dans les territoires où leurs salariés interviennent, ne doivent cependant pas cacher certaines fragilités, voire faiblesses. Son implantation sur le seul quartier de la Meinau en est une première, au moment où, en PS, comme dans d'autres secteurs de l'action sociale, l'heure est au redéploiement des postes, où les pouvoirs publics cherchent à mettre en place dans d'autres quartiers des actions pour faire face à la dégradation de la situation sociale. Son image d'association de quartier paraît de nature à empêcher une sollicitation par les pouvoirs publics pour l'implantation de nouvelles actions de PS dans d'autres quartiers. En effet, alors que son modèle de fonctionnement est apprécié, les services du département s'adressent à des associations dont les équipes sont implantées sur plusieurs quartiers et qui présentent davantage un profil de gestionnaires, susceptibles de se déployer ailleurs. Pour nous, la pérennisation de certains postes n'est donc guère envisageable à travers un transfert de postes vers d'autres quartiers. Une autre fragilité est liée à la précarité de ceux qui constituent l'essentiel de sa base. La gravité des difficultés peut les accaparer fortement, faire fluctuer leur investissement associatif et rendre difficile le recul nécessaire à une analyse distanciée de la situation et aux choix stratégiques à faire. De plus, ces administrateurs sont aussi moins à l'aise dans les managements des concepts, des dispositifs institutionnels et des outils de gestion. Le risque existe donc en permanence de les voir floués dans leur pouvoir de décision, approprié par les administrateurs « intellectuels », n'habitant pas en HLM.

La prise de décision est particulièrement cruciale face à des choix difficiles en période de forte turbulence, où l'avenir de l'association est en jeu. Cette situation demande beaucoup de clairvoyance à laquelle le directeur doit contribuer pour aider le CA dans sa réflexion et ses prises de décision collective où doit pouvoir s'exprimer l'ensemble des opinions des administrateurs.

Ce problème est encore accentué par la présence au CA de tous les travailleurs sociaux salariés par l'association. Cette situation s'explique par l'histoire et n'a, longtemps, pas posé de problème majeur tant que l'équipe de salariés était réduite à 4 membres, comme lors de la création de l'association. Jusqu'en 1989, elle a fonctionné sans responsable de service ni directeur. Ce poste a été créé en 1993, après trois ans de coordination tournante, parce qu'il devenait impossible aux administrateurs, bénévoles, de gérer directement un service qui s'était développé et diversifié. Cependant l'association a voulu préserver l'esprit de fonctionnement démocratique qui prévalait auparavant et a ainsi maintenu la présence des salariés au CA.

Ce fonctionnement était sans doute une étape nécessaire dans l'histoire de l'association durant une phase de transition. Je suis persuadé qu'il doit à nouveau évoluer. La situation actuelle présente révèle en effet un désinvestissement des administrateurs auquel il est nécessaire de réfléchir au sein du C.A. La présence des salariés crée des interférences, des lourdeurs, qui ne favorisent pas la libre discussion entre les administrateurs autour des orientations, du travail de l'équipe, de son évaluation et de la gestion du personnel. Pour assurer ces responsabilités, les administrateurs doivent pouvoir se retrouver entre eux, en dehors de la présence des salariés.

IV.2.3.- L'ancrage institutionnel de la PAM

Si la PAM s'est développée autour de la PS, elle a su mettre en place d'autres actions pour répondre aux demandes sociales venant des populations avec qui elle travaillait quand aucune autre réponse institutionnelle n'existait. Elle a développé des actions de formation, d'aide au travail scolaire, d'animation, d'accueil de la petite enfance, d'accompagnement d'adultes en difficulté, avec le souci de passer le relais dès que possible. Ceci a été le cas pour la plupart des actions qu'elle a initiées : stages pour jeunes et chômeurs de longue durée, centre de loisirs maternel, animation pour jeunes dans la zone voisine de détente du BAGGERSEE, aujourd'hui pour le centre de loisirs (CLSH) et l'activité boxe pour les jeunes.

La PAM est actuellement habilitée par le CG pour son action de PS, conventionnée par le département pour l'insertion sociale de personnes bénéficiaires du RMI, financée dans le cadre du contrat de Ville pour une mission de médiation entre les familles immigrées et les écoles, ainsi que pour une action d'animation dans une petite cité excentrée de la Meinau et soutenue par le FAS pour l'insertion des femmes d'origine immigrée.⁴¹

⁴⁰ Cf. annexe 4

⁴¹ Cf annexe 5

IV.2.4.- les actions de la PAM

PREVENTION SPECIALISEE	AUTRES INTERVENTIONS DE LA PAM (financements autres)
<ul style="list-style-type: none">• Travail de rue• Accueil• Insertion professionnelle• Accompagnement des groupes• Activités collectives auprès d'enfants• Accompagnement scolaire• Action auprès des adultes et des familles• Développement de l'accompagnement des habitants pour un mieux vivre• Médiation familles-institutions	<ul style="list-style-type: none">• Chantiers éducatifs financés par VVV et des collectivités• Animation à la cité des Peupliers (contrat de Ville)• C.L.S.H. (CAF, Ville et département)• Activités périscolaires (FAS)• Insertion des bénéficiaires du RMI.(département)• Stage de français pour femmes immigrées (FAS)• Actions avec le Collectif : Ville, CG)• Médiation familles-écoles (contrat de Ville)

IV.2.5.- les intervenants de la PAM

Bénévoles

Fidèle à ses origines et à son projet associatif de 1981, la PAM a toujours cherché à mobiliser des habitants dans le quartier et des bonnes volontés pour développer ses interventions : la participation active d'habitants, bénévoles, à ses activités a été et reste un objectif fort de l'association. Plus d'une centaine d'habitants sont ainsi intervenus bénévolement dans nos activités. Aujourd'hui c'est une vingtaine de personnes qui participe à nos actions aux côtés de l'équipe des salariés.

Salariés

Le nombre de ceux-ci fluctue selon les périodes de l'année et les projets en cours. Si celui des salariés, en CDI, est relativement réduit (11), ce sont plus d'une trentaine de salariés qui travaillent dans notre service au courant d'une année : intervenants occasionnels en CDD, personnes en formation en alternance ou en insertion (CES-SIFE). Il faut y ajouter des intervenants non-salariés comme l'appelé du contingent (service civil à la Ville) et des stagiaires de divers centres de formation. Si l'on compare à la situation de départ de l'association, la progression est sensible puisque nous sommes passés de 7 salariés en CDI à 11 mais surtout de 5.5 ETP à 11 ETP, soit le double des effectifs.

Le personnel permanent en CDI

FONCTION	FORMATION	Ancienneté
<i>Encadrement</i>		
Directeur	Educateur spécialisé	22 ans
Psychologue chargé de la supervision	Psychologue	11 ans
<i>Travailleurs sociaux</i>		
Educateur	Educateur spécialisé	25 ans
Educatrice	Educatrice spécialisée	7 ans
Educatrice	Psychologue.	6 ans
Educateur	Animateur	4 ans
Educateur-médiateur	Instituteur	6 ans
Educatrice-accompagnement d'adultes	Educatrice spécialisée	8 ans
Accompagnement Adultes	Conseillère en ESF	7 ans
<i>Autre personnel</i>		
Secrétaire comptable	comptable	19 ans
Femme de ménage		10 ans

La diversité des salariés dans la qualification, l'origine nationale, l'âge, le sexe et l'ancienneté sur le quartier est particulièrement intéressante pour un travail relationnel avec des personnes elles-mêmes très diverses. Si cette composition me paraît aujourd'hui très positive, il me faut cependant préciser qu'elle s'est faite aussi en partie « par défaut ». Les dernières embauches, sauf une, ont abouti au recrutement de personnes ayant une qualification autre que celle d'éducateur parce qu'il nous a été impossible de trouver les éducateurs spécialisés que nous recherchions. Peu d'entre eux, sinon quelques jeunes à la recherche d'un premier emploi, sans expérience professionnelle, sont aujourd'hui prêts à venir travailler en PS à cause de la représentation négative de ce travail réputé difficile, aux horaires variables, dans la rue, face à des jeunes dont on a peur, dans des quartiers réputés « chauds ». Le choix d'autres professionnels apporte une indéniable complémentarité dans les compétences, mais peut poser problème dans la relation avec des jeunes particulièrement difficiles, du fait d'un manque d'outillage psychologique. J'ai donc le souci que ces professionnels puissent compléter dans le cadre de la formation leurs compétences professionnelles. L'un d'entre eux vient ainsi, sur ma proposition, d'entamer une formation d'éducateur spécialisé « en cours d'emploi ».

IV.2.6.- les financements des actions de la PAM

Financeurs	1995		1996		1997	
	en KF	%	en KF	%	en KF	%
CONSEIL GENERAL						
Prévention spécialisée	2286	64	2326	62	2379	63
Autres financements	191	5	278	7	284	8
FAS	170	5	209	6	180	5
CAF	195	5	203	5	198	5
VILLE	167	5	121	3	132	3
ETAT	196	5	198	5	111	3
FAMILLES	145	4	141	4	179	5
DIVERS	221	6	272	7	317	8
TOTAL	3571	100	3748	100	3780	100

Ce tableau permet de faire apparaître les financements très divers que la PAM a su trouver en dehors des financements du CG en matière de PS et ce de façon régulière. Alors que ces autres financements représentaient 15 % de son budget en 1982, ils en constituent aujourd'hui près de 40 %. Même s'ils sont source de complexité pour le directeur (relations avec les financeurs, montage, suivi et bilan des projets à faire tout au long de l'année), ils permettent à la PAM de développer mieux son action dans divers secteurs. Le CG n'est plus seul à financer. Cela montre bien la nécessaire coordination entre CG, Ville, CAF et FAS pour définir les missions de la PS.

La PAM est aujourd'hui une association bien enracinée dans le quartier de la Meinau, contribuant à son développement grâce à une participation des habitants. Ses actions se sont diversifiées tout comme les financements même si le CG reste, et de loin, le principal financeur. L'équipe de travailleurs sociaux qui met en œuvre ses orientations, aux côtés des bénévoles, est compétente et plurielle, à l'image du quartier.

CHAPITRE V.- LA MEINAU, UN QUARTIER HETEROGENE MENACE PAR LA FRACTURE SOCIALE

V.1.- UN QUARTIER RELATIVEMENT DESENCLAVE ET EQUIPE

Le quartier de la MEINAU est un territoire clairement délimité par des frontières « naturelles » : d'une part au nord, par la voie de chemin de fer STRASBOURG-KEHL, d'autre part à l'ouest par le canal RHIN-RHONE, à l'est par le RHIN TORTU, petite rivière qui le sépare du NEUHOF, au sud, enfin, par la forêt et le plan d'eau du BAGGERSEE . Situé à 2 km de la place de l'Etoile et du centre administratif de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), à 3,5 km de la place KLEBER, il n'est donc pas très éloigné du centre de la ville. La construction récente du tramway l'a encore rapproché de celui-ci.

La place de l'Ile de France, centre de la MEINAU et la place KLEBER sont à 15 minutes l'une de l'autre avec les transports en commun. Les liaisons routières existent et relient le quartier à tous ses voisins. Les accès à l'autoroute de contournement de Strasbourg sont aisés, par le sud, le nord et l'ouest.

Le quartier paraît bien doté en entreprises et en emplois puisque la zone d'activités de la Plaine des Bouchers qui en fait partie est la plus grande de Strasbourg, avec 8000 emplois, en équipements sportifs (cinq terrains de foot, six terrains de tennis, cinq gymnases), en établissements scolaires : quatre écoles primaires et maternelles, un collège, un lycée d'enseignement technique et professionnel et une université. Enfin le quartier est bien pourvu en espaces verts avec les parcs Schulmeister et de l'Extenwoerth, la forêt d'Illkirch et le plan d'eau du Baggersee.

Ce quartier bien délimité, où 17 000 personnes habitaient en 1990 (chiffre du dernier recensement), est pourtant très hétérogène tant dans sa population que dans l'occupation de l'espace. La carte ci-jointe permettra de mieux s'y repérer⁴².

Sous-ensembles du quartier

Quatre sous-ensembles peuvent être discernés : à l'ouest du grand axe vertical nord-sud que représente l'avenue de Colmar, la Plaine des Bouchers est la zone d'activité économique où habitent peu de personnes (250). De l'autre côté de l'avenue de Colmar se trouvent les zones d'habitat : le quartier pavillonnaire, situé au nord de la route de la Meinau et au sud du quartier, Canardièrre ouest avec le parc d'habitat social de la SIBAR qui forme le grand ensemble de la Canardièrre, enclavé entre les deux parties de la zone pavillonnaire, avec Canardièrre est, la cité HLM. Celle-ci se voit reléguée le plus loin

⁴² Cf. annexe n°1.

de l'axe de l'avenue de Colmar, repoussée vers le parc Schulmeister et le quartier du Neuhof, où se concentrent les plus grandes cités HLM de Strasbourg.

C'est aussi elle qui se trouve la plus éloignée de la ligne du tram et de l'accès rapide au centre ville. De même c'est ici que le nombre de commerces est le plus réduit : un petit supermarché aux produits discount y subsiste, ainsi que trois commerces et un restaurant. Canardière ouest est un peu mieux doté avec deux supermarchés et quinze petits commerces, tandis que tous les autres se retrouvent concentrés sur l'avenue de Colmar.

De même, les équipements sportifs sont répartis fort inégalement : si deux gymnases sont implantés dans le grand ensemble, les terrains de sport se retrouvent très loin au nord du quartier ou alors sont quasiment « privés », confisqués au profit surtout d'un club, le Racing Club de Strasbourg.

V.2.- MIXITE OU FRACTURES SOCIALES

Une comparaison entre la population de la Meinau dans son ensemble et celle de Strasbourg peut laisser penser à une Meinau mélangée, à l'image presque fidèle de celle de Strasbourg: un peu plus âgée, avec un peu plus de chômeurs, de ménages étrangers, la même population ouvrière, mais aussi un peu plus de propriétaires et un niveau de vie légèrement supérieur (Sur 100 habitants, 94 habitants possèdent une voiture contre 86 en moyenne pour Strasbourg), de même un pourcentage de logements sociaux bien supérieur (53% contre 35%). Les chiffres comparés des trois sous-ensembles nous font cependant percevoir que cette mixité n'est qu'un leurre. Le quartier est profondément divisé.

Si la taille des sous-ensembles est proche(5000 – 6000 habitants), la population est très différente dans sa composition démographique et sociologique comme le montre ce tableau⁴³:

DONNEES DEMOGRA- PHIQUES ET SOCIALES	ANCIENNE MEINAU	CANARDIERE OUEST	CANARDIERE EST	MEINAU TOTAL	STRASBOURG
Population totale	4 869	6 206	5 677	17 002	
Ménages étrangers	6.3 %	7 %	30.7 %	13 %	10.8 %
- 25 ans	28.4 %	32 %	48.5 %	36 %	39.9 %
Chômeurs	9.1 %	8.3 %	23.2 %	12.6 %	11.1 %
Manœuvres et Ouvriers	17.8 %	19.6 %	44.4 %	27 %	21 %
Employés et Cadres	37.2 %	37.4 %	13 %	26.6 %	33.4 %
Ménages propriétaires	49.2 %	15 %	7 %	23 %	21 %
Voitures pour 100 ménages	114	99	67	94	86

⁴³ Source : Institut démographie. Université des Sciences Humaines de Strasbourg. Mars 1994.

Caractéristiques de Canardière Est⁴⁴ :

Chômage des jeunes de – 25 ans : 29 % -Grand Ensemble Canardière 23 % - Alsace 7.4 %

Jeunes sans diplôme : 26 %

Jeunes avec BAC et + : 2.3 %

Retard au collège (au moins 1 an) : 50 % des enfants

RMI : 320 ménages

Beaucoup de familles nombreuses (+ 5 jusqu'à 11 personnes)

Logements exigus : les plus grands sont des F5 de 80m²

Proximités et distances sociales

Nous avons à faire, d'une part, dans l'ancienne Meinau à une population relativement aisée, de propriétaires de leur domicile, bien équipée, occupée dans des emplois qualifiés et de responsabilités, moins touchée par le chômage que la population strasbourgeoise, caractérisée aussi par le peu d'étrangers y habitant et par son âge élevé. La population de Canardière ouest ressemble beaucoup à celle de l'ancienne Meinau : tant par les pourcentages importants de cadres et employés (37 %), la part faible d'ouvriers (17 et 19 %), l'âge (32 % seulement de moins de 25 ans) et le petit nombre d'étrangers (7 %). Un seul trait significatif les distingue : 15 % seulement sont propriétaires de leur logement à Canardière Ouest, les autres habitent des logements sociaux, des tours, des barres qui ressemblent à celles de la cité HLM, faisant partie du même grand ensemble.

Le faible nombre d'étrangers et de chômeurs s'explique par le fait que ce parc locatif a été très longtemps quasiment réservé aux fonctionnaires, obligatoirement français et assurés d'avoir du travail. Ce sont de « petits et moyens » fonctionnaires : enseignants, postiers, policiers, militaires.

A l'autre bout, nous avons, à Canardière est, une population jeune (près de 50 % a moins de 25 ans), de plus en plus pauvre, rarement propriétaire d'appartement et de voiture. 20 % des familles survivent avec l'aide du RMI. Cette population est fortement touchée par le chômage (plus du double de la moyenne strasbourgeoise), près de trois fois plus que celle de Canardière ouest et de l'ancienne Meinau. La majorité de la population active est ouvrière, dont un fort pourcentage d'étrangers (plus de trois fois la moyenne strasbourgeoise et quatre fois plus qu'en SIBAR et dans l'ancienne Meinau).

Fractures objectives et fractures construites

Le visiteur va être frappé, d'emblée, par le contraste entre l'ancienne Meinau avec ses villas et le Grand Ensemble de la Canardière avec ses tours à quatorze étages et ses barres. Cette différence dans les conditions de vie marque les esprits. Les difficultés de cohabitation, dues aux nuisances sonores, aux tensions dans la gestion et l'entretien des communs, au manque d'espaces propres aux grands

immeubles collectifs, créent un écart indéniable avec la qualité de vie en maison individuelle. Cependant, paradoxalement, la fracture est encore bien plus vive entre ceux qui semblent partager la même condition de locataire du grand ensemble et qui font cependant tout pour se démarquer les uns des autres : les habitants de la Sibar à Canardière Ouest et ceux de la cité HLM de Canardière Est. Une véritable ligne de démarcation les sépare qui se situe rue Schulmeister. D'un côté se trouve un parc immobilier, celui de la SIBAR, bien entretenu grâce aux efforts du département, réhabilité sans convention avec l'Etat et ses « contraintes » sociales (APL), de l'autre côté une cité HLM, à l'image de plus en plus négative, longtemps mal entretenue. Si aujourd'hui l'ensemble du parc de logements a été réhabilité, les rues, trottoirs et accès aux immeubles sont dans un état calamiteux, le propriétaire CUS HABITAT n'étant pas capable financièrement de les entretenir. La cité souffre de dégradations fréquentes dues au vandalisme des jeunes (entrées d'immeubles, ascenseurs...).

L'opposition pourrait se définir ainsi : d'un côté des habitants « bien français », titulaires de leur emploi, au niveau de vie moyen, de l'autre côté une population plus pauvre, d'origine immigrée, visible dans son « étrangeté » (Turcs, Marocains, Algériens...), au chômage, dont de nombreux jeunes sont dans la rue, désœuvrés.

V.3.- EVOLUTION DE LA SITUATION

L'évolution récente n'a fait qu'accentuer ces clivages : la pauvreté s'est installée de plus en plus fortement dans le quartier : en 1996, 645 jeunes de 16-25 ans cherchaient un emploi avec l'aide de la mission locale.

Les chiffres du RMI sont, eux aussi, très parlants puisque le nombre de bénéficiaires est passé, sur l'ensemble du quartier, de 200 en 91 à 450 en 97. 320 habitent la cité HLM soit 2/3 des bénéficiaires alors que la population HLM ne représente guère que 1/3 de la population.

La population immigrée et d'origine immigrée a, elle aussi, augmenté encore en cité HLM, passant à près de 40%.

V.3.1.- fractures sociales ou dérive des continents

✓ La fracture autour de l'emploi

Une fracture s'est faite à la Meinau autour de l'emploi. Rappelons que la Plaine des Bouchers est la plus importante zone d'activités économiques de Strasbourg alors que, dans le même quartier de la Meinau, s'est formée une poche de plus en plus importante de chômage touchant plus de 20 % de la population active et plus de 30% des jeunes !

⁴⁴ Source : *Le jeunes et les violence urbaines dans les quartiers alsaciens*. Rapport de l'Observatoire Régional de

Pour cette grande zone industrielle avec de nombreuses petites et moyennes industries, la construction de la cité HLM, fin des années 50, est venue à point nommé pour loger les ouvriers dont ces

entreprises avaient besoin : TELIC, BACCO, SUCHARD, CLARK, ROTH FRERES, SPIERTZ, voilà quelques-unes des plus grandes entreprises qui recrutait leurs salariés dans la population ouvrière de la Canardière. La génération des jeunes disposait, par la suite, d'un réseau familial bien implanté dans la zone industrielle, pour y trouver « naturellement » de l'emploi. Une forte adéquation existait entre le logement et le travail.

Aujourd'hui la situation a changé profondément. La Plaine des Bouchers a perdu beaucoup de ses entreprises industrielles : TELIC a déménagé et licencié plus de 150 personnes, CLARK a fermé ses portes, SPIERTZ, entreprise de la métallurgie, a licencié la grande partie de son personnel. Parmi eux beaucoup d'habitants de la Meinau ont ainsi perdu leur emploi, après de longues années de travail dans ces entreprises, et ont de grandes difficultés à retrouver un autre emploi. Pour les jeunes, a fortiori, ce réseau d'accès à l'emploi n'existe plus.

✓ La fracture dans l'habitat

Nous observons aujourd'hui une véritable « dérive » des continents à la MEINAU. D'un côté les populations des quartiers Canardière ouest et l'ancienne MEINAU qui, malgré leur différence face à l'habitat, sont proches l'une de l'autre et en sont conscientes (les parents se retrouvent autour de la même école d'élite, l'école d'Application) avec des conditions d'existence stables, peu touchées par le chômage et les risques de chômage du fait de la position professionnelle des habitants. En face, on trouve une population HLM, composée de travailleurs immigrés, de manœuvres et d'ouvriers fortement touchés par le chômage et les ruptures familiales, souvent suite au chômage, de nombreux jeunes sans emploi, désœuvrés et très présents dans la rue.

La situation est caractérisée par un accroissement spectaculaire et visible des trafics de drogues, du vandalisme touchant les biens publics. Des écoles sont régulièrement dégradées, des abribus sont détruits de façon répétitive, des cabines téléphoniques endommagées, des vols ont lieu dans des caves, des appartements et des commerces. Du fait de leur répétition, ils risquent d'entraîner leur fermeture ou leur disparition. Depuis 1995, des véhicules sont régulièrement incendiés, à l'image de ce qui se passe dans le quartier voisin du NEUHOF.

La multiplication de ces faits conduit au développement d'une image de plus en plus négative et d'une stigmatisation de la population de la cité HLM renforçant les processus d'exclusion sociale que cette population connaît du fait de son chômage et de sa pauvreté.

Cette vision subjective, cette construction d'une image globalement très négative d'une population HLM qui viendrait « souiller le nid », détériorer l'image de la Meinau à l'extérieur, est perçue très fortement par notre équipe de travailleurs sociaux. Elle est commune aux habitants de la SIBAR et de l'ancienne Meinau et amène des conduites d'évitement qui risquent d'enfermer la population HLM dans son territoire, dans ses écoles, son ghetto.

L'école, révélatrice de la stigmatisation et de l'évitement social

Cette conduite d'évitement apparaît de façon nette aux différentes places de l'espace public : les deux espaces verts de détente, le plan d'eau du Baggersee et le parc Schulmeister ne sont plus guère fréquentés que par la population HLM de la Meinau et celle du Neuhof. La situation des écoles, lieux supposés de mixité sociale et d'intégration, est de plus en plus caractérisée par la « fuite » des enfants de la SIBAR et de l'ancienne Meinau vers d'autres écoles, pour ne pas fréquenter ceux de Canardière est.

Les chiffres le montrent clairement. L'école J. Fischart est déjà devenue une « école du sud », avec ses 70 % d'enfants immigrés. En 1998, des trente enfants de l'école maternelle Lezay, implantée en SIBAR, censés rejoindre l'école primaire Jean Fischart, seuls quatre y sont scolarisés. De même, seuls dix sept des cinquante cinq enfants de l'école d'Application fréquentent le collège Lezay Marnésia, où tous devraient être scolarisés. La dégradation des conditions de scolarisation a conduit, au fur et à mesure, des parents des couches sociales « favorisées » à ne plus envoyer leurs enfants au collège du quartier. Certains d'entre eux, par une démarche concertée, ont retiré leurs enfants du collège sous prétexte d'une nouvelle demande de classement en ZEP faite en 96 par l'ensemble des établissements scolaires du Grand Ensemble, laissant de plus en plus les enfants HLM entre eux.

V.3.2.- Une situation plus contrastée ?

Notre analyse pourrait nous rendre pessimistes et nous le sommes. Notre obligation morale et professionnelle est de ne pas rester sans réaction vis-à-vis de cette situation. Elle nous conduit à affiner notre analyse. Plusieurs éléments nous permettent de la nuancer.

La population SIBAR change : depuis 1990, la SIBAR s'ouvre davantage au secteur privé. Le départ des militaires de la base d'Entzheim, locataires de la SIBAR, a accentué cette évolution. La SIBAR accueille aujourd'hui de plus en plus des locataires venus du privé : habitants du secteur HLM qui souhaitent rester à la Meinau, tout en passant à un parc immobilier mieux entretenu et plus calme, et bénéficiaires du parc entreprises (1% logement).

Leur perception de la population HLM ne peut être la même que celle des autres habitants, d'autant que bien souvent des liens familiaux y subsistent. Les familles, venues en SIBAR, travaillant dans le secteur privé, ne sont pas à l'abri du chômage, pas plus d'ailleurs que les jeunes issus de familles de fonctionnaires. Les phénomènes de dissociation familiale et de solitude sont présents dans ce secteur. Ce sont des conditions de vie qui permettent d'envisager davantage de compréhension entre les deux populations, mais la situation difficile de la population HLM fait d'autant plus peur que l'on craint de s'y retrouver soi-même.

CHAPITRE VI.- INSTITUTIONS ET AUTRES ACTEURS PRESENTS DANS LE QUARTIER

VI.1.- LES ACTEURS ET INSTITUTIONS DE LA MEINAU

SOUS ENSEMBLE	ACTEURS PUBLICS	ACTEURS ASSOCIATIFS
CITE HLM	Police Ecoles Antenne Cus Habitat	PAM – Atelier - Régie de quartier Eveil (Musulmans maghrébins) Parents et Femmes turcs Locataires HLM Olympique Meinau
Entre deux	Ecoles Crèches Jardin d'enfants halte-garderie Centre médico-social	Paroisse catholique Cercle sportif de la Meinau Cultures Elles - Mauriciens SEL- Djoliba-Rouzmarins
SIBAR	Antenne Sibar Ecoles Poste	Ludothèque- Play group Maison de retraite - Crèche parentale Centre culturel Pole Sud
Entre deux		Paroisse protestante - Maison de retraite
ANCIENNE MEINAU		Communauté juive Paroisse baptiste Deuxième paroisse catholique
PLAINE DES BOUCHERS	Lycée technique ANPE-ASSEDIC-CRAV Université	Maison des Potes Association de Chefs d'entreprise Mosquée - Communauté pentecôtiste

VI.2.- LE JEU DES ACTEURS DANS LA DYNAMIQUE DU QUARTIER

Les acteurs publics sont peu actifs dans la dynamique de quartier, si l'on excepte quelques individualités. Directeurs d'école, responsable de l'action sociale territoriale, responsable du bureau de police, bailleurs sociaux ne sont présents, de façon inégale, que dans les lieux institutionnels.

Beaucoup d'acteurs associatifs sont à l'œuvre à la Meinau : ils sont de trois types .

Les premiers sont uniquement gestionnaires d'équipement ou prestataires de services : Pôle Sud, clubs sportifs,...

Certains sont exclusivement tournés autour de leurs propres activités : les associations de parents d'élèves, la petite communauté juive, les associations gérant la crèche familiale et le jardin d'enfants bilingues, la régie de quartier, les Rouzmarins.

D'autres enfin participent de façon plus ou moins active au développement de la vie sociale du quartier : ce sont les associations d'action sociale (PAM, ATELIER), de défense des intérêts des habitants (Locataires HLM), issues de l'immigration (maghrébine : Eveil Meinau, la plus importante association regroupant les musulmans, Cultures-Elles, Parents turcs, Femmes turques, association de solidarité avec les travailleurs turcs, mauricienne; indienne , africaine), confessionnelles (la paroisse catholique dynamique et très solidaire et la paroisse protestante), des associations aux buts très spécifiques comme les Scouts, SEL, la Ludothèque.

Foisonnement d'acteurs et coordination insuffisante

Ce foisonnement d'acteurs et d'institutions permet une bonne présence dans le quartier et des services diversifiés qui manquent toutefois de coordination et de cohérence. Cette coordination est assurée aujourd'hui par deux acteurs. D'une part, un acteur associatif, le Collectif des associations de la Meinau, créé en 1977, groupement de fait, sans existence juridique. La participation s'y fait sur la base du volontariat, connaît des hauts et des bas suivant les périodes. Il est un précieux lieu de rencontres, d'échanges et de solidarité entre acteurs, mais aussi une force reconnue d'initiative et d'interpellation des pouvoirs publics. D'autre part, un acteur public, la ville de Strasbourg qui s'est dotée en 1995 d'un adjoint au maire de quartier, d'un chargé de mission de la Ville et d'un comité de quartier. Il réunit davantage d'acteurs. Cependant chacun vient à ce comité de quartier avec ses projets, ses préoccupations sans qu'une dynamique collective n'en résulte.

CHAPITRE VII.- LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LE QUARTIER

Il est possible de distinguer deux types de politiques publiques conduites sur la Meinau pour faire face à ces évolutions : les politiques de droit commun et les actions plus spécifiques mises en place dans le cadre du contrat de Ville.

VII.1.- POLITIQUES DE DROIT COMMUN DE LA VILLE DE STRASBOURG

Le quartier de la Meinau a subi peu de changements du fait des politiques municipales au courant de ces dix dernières années. Nous pouvons en repérer six qui ont eu des conséquences significatives sur la vie du quartier. Deux ont eu des effets négatifs :

- la transformation de la salle polyvalente de la Maison des Jeunes et de la Culture, en 1988, a accéléré sa transformation en un centre culturel régional, POLE SUD, en privant les habitants d'un espace de convivialité et d'accès à la culture,
- l'agrandissement du Centre sportif Jean Nicolas Muller et l'aménagement d'un terrain de football mis à disposition du Racing Club de Strasbourg (en 1988) a privé les habitants d'un espace de loisirs ouvert à tous.

D'autres changements ont été bénéfiques pour la Meinau :

- l'ouverture au grand public de l'espace vert du Baggersee, en 1991, a donné accès aux habitants du quartier à un grand espace de détente et d'animation,
- l'aménagement d'une ligne de tramway, en 1994, reliant les quartiers sud et le centre ville est certainement la plus significative parce qu'elle crée une liaison rapide avec le centre ville. Elle a favorisé considérablement la mobilité des habitants du quartier, permis le réaménagement de la rue de Colmar qui est devenue l'avenue de Colmar, faisant de celle-ci un axe d'implantation d'entreprises.
- la réhabilitation des logements HLM, menée à terme en 1997, a donné un autre aspect bien plus souriant au quartier, avec de la couleur sur les immeubles et de nombreux espaces de jeux pour les enfants. Elle a permis aux habitants de mieux maîtriser l'espace dans les immeubles grâce à l'installation d'interphones. Les immeubles peuvent désormais être fermés, ce qui rend plus difficile les visites sauvages et les squatts des entrées d'immeubles.
- le comité de quartier permet, depuis octobre 95, des débats autour des problèmes importants comme celui des toxicomanies, des équipements du quartier, de l'insécurité. Mais peu de suites sont données à ces débats. Enfin, il fait une place trop réduite aux habitants, pourtant très frustrés dans leur expression citoyenne.

VII.2.- LES POLITIQUES DE LA VILLE AYANT TOUCHE LA MEINAU

La Meinau a été très peu concernée par les politiques de la Ville. Si l'on excepte la mise en place d'une permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), à l'initiative de l'association l'Atelier qui deviendra une antenne de la Mission Locale de Strasbourg, le quartier n'a bénéficié d'aucune mesure prévue par les politiques de la Ville, ni DSQ, ni DSU, ni ZEP. La Meinau a été considérée longtemps comme un quartier tranquille, bien équipé. Il faudra attendre le contrat de Ville

en 1995 pour que la Meinau soit prise en compte. Il a permis que le quartier soit équipé d'un terrain multisports, ouvert en permanence aux jeunes, d'une future salle de musique et de danse pour les jeunes et le soutien à diverses nouvelles petites associations et activités (club de foot, club de boxe...). La PAM elle-même a obtenu ainsi le financement de deux actions qu'elle avait initiées : une animation pour les jeunes de la petite résidence des Peupliers, située à l'autre bout, dans la Plaine des Bouchers, et une action de médiation familles-écoles, s'adressant particulièrement aux familles immigrées du quartier.

VII.3.-LES POLITIQUES DU DEPARTEMENT

VII.3.1.- Soutien au développement économique et à la réhabilitation

Deux actions importantes sont à remarquer. L'une consiste en un effort constant depuis des années pour soutenir la SIBAR dans l'entretien et la réhabilitation de son patrimoine ainsi que dans son aide à l'implantation de diverses structures associatives contribuant au mixage social. L'autre concerne l'initiative prise par l'Association de développement du Bas Rhin (ADIRA), à partir de 1996, visant à favoriser le regroupement des entreprises de Strasbourg Sud pour permettre un meilleur développement économique du secteur sud, dont il sera question ultérieurement.

VII.3.2.- La nouvelle politique du conseil général en matière de prévention spécialisée et ses conséquences pour la Meinau

✓ Les orientations du CG en matière de PS.

La décentralisation s'était faite sans accroc, en matière d'action sociale, dans le Bas Rhin. Le CG avait repris les compétences de l'Etat dans les secteurs que la loi particulière du 6.1.86 lui avait confiés, en particulier en matière de PS. Les conventions signées avec le Préfet étaient reprises « de facto » par le président du CG, la situation est restée longtemps au statu quo. Puis quelques postes supplémentaires ont été créés dans les équipes existantes qui provenaient en fait de redéploiements « en douceur » et une intervention nouvelle démarrait dans un autre quartier où n'existait pas, jusqu'alors, de PS.

A partir de 1995, le CG marque sa volonté de remettre à plat la situation. Il présente des orientations générales puis procède à une consultation des associations de PS pour connaître leur mode d'intervention. En novembre 1996, lors d'une nouvelle réunion avec l'ensemble des associations de PS, l'Observatoire Régional de la Santé d'Alsace présente une étude sur les quartiers d'habitat social de la CUS qui se résume à des chiffres et à une classification des quartiers selon le degré de leurs difficultés. Aucune conclusion n'en est tirée. Le département représente ses propres orientations, quasiment inchangées par rapport à 1995, sans que ne soient ni présentées et ni discutées celles des associations. En décembre 96, le CG, en assemblée plénière, adopte ses nouvelles orientations.

Mise à plat et redéploiement

Elles affirment la nécessité d'une remise en cause de l'existant, justifiée par le fait que le « département se voit pour une partie privé de ce dispositif spécifique »(la PS) qu'il finance « parce que les interventions de certaines équipes ne cadrent pas avec cette mission »⁴⁵. Il s'agit en particulier des postes mis à disposition auprès de structures initiées par la PS. Sont citées entreprise d'insertion et Régies de Quartier. Il est décidé que la mise à disposition ne devrait pas dépasser trois ans. Par ailleurs, est aussi remise en cause la gestion d'activités ou d'équipements.

Le CG veut en fait vérifier la pertinence de l'implantation actuelle des équipes dans les quartiers et recenser d'autres secteurs dits sensibles qui justifieraient d'une intervention de type PS.

Il s'agit de redéployer les moyens en les recentrant sur les orientations spécifiques de PS. Celles-ci sont définies ainsi :

« *Travail de rue* » aller à la rencontre des jeunes, en s'adressant à des « groupes sociaux jeunes en situation d'exclusion ou de marginalisation », et non pas à l'ensemble d'une population d'un secteur géographique donné ».

« *Action de médiation* » doit répondre à un service de mise en liaison des jeunes et des adultes avec l'institutionnel.

Le « *partenariat et le travail en réseau* » sont des obligations.

La « *notion d'action sur le milieu* » constitue une priorité : agir sur le tissu social avec l'objectif de créer ou de recréer du « lien social » : relations parents-écoles, relations entre les adultes et constitutions d'association de jeunes du quartier.

Enfin, les éducateurs ont un « *rôle d'initiative et d'incitation* pour la mise en place d'actions devant permettre de *meilleurs rapports sociaux dans le quartier*, tout en *prévoyant une relève* pour leur gestion dès la phase d'élaboration. »

Des décisions prises sans véritable concertation

En mai 97, la Commission Permanente du CG adopte un rapport concrétisant ces orientations. Il est décidé que les habilitations et conventions seront dénoncées et que les associations candidates à une nouvelle habilitation devront déposer un projet en vue d'une nouvelle habilitation et convention.

Cependant, d'ores et déjà, alors même qu'est ainsi lancé un appel à projet, le CG annonce quelles associations pourront être habilitées. De même, chaque association se voit préciser le nombre de postes qui lui seront accordés au titre de la PS et d'autres qui, éventuellement, de « façon transitoire », « pourraient bénéficier d'une subvention annuelle de fonctionnement » au titre de la « prévention

⁴⁵ HOEFFEL Daniel, *Propositions relatives au dispositif de prévention spécialisée*, Rapport du président au CG du Bas-Rhin, 15/11/1996.

précoce ». Cette nouvelle notion inclut les actions actuellement menées par les associations de PS qui ne relèvent pas de la PS sans que ces missions soient précisées davantage.

✓ **Les incidences de ces décisions pour la Meinau**

Les deux associations de PS de la Meinau se voient remises en cause :

L'association ATELIER fortement impliquée dans l'insertion par l'économique se voit refuser l'habilitation en PS : ses 7 postes seront pris en charge dans le cadre de la PP.

L'association PAM se voit accorder la possibilité d'une éventuelle habilitation en PS, « à condition qu'elle abandonne ses activités d'animation »⁴⁶. Les 8.5 postes financés en PS seront dorénavant financés par moitié en PS (4.1) et en PP (4.1).

Au total, le quartier de la Meinau passerait ainsi de 15,5 postes en ETP de PS en 97 à 4.1 ETP en 1998 ! De fait ces décisions s'appliqueront telles quelles en 98. Les deux associations déposent une demande d'habilitation. Celle de la PAM, pourtant très proche des autres associations avec lesquelles elle travaille au sein du Comité de Liaison des Associations du BAS-RHIN (CLAPS), n'aboutit qu'à une habilitation provisoire d'un an.

CHAPITRE VIII.- LA PAM A LA CROISEE DES CHEMINS

VIII.1.- LE CONFLIT AVEC LE CONSEIL GENERAL

La décision de la Commission Permanente du CG en juin 1997 de séparer les postes de PS de la PAM en deux, de poser comme condition à son habilitation le dépôt de deux projets distincts, était justifiée par le CG par l'organisation d'activités telles que le soutien scolaire, le CLSH, les camps. De telles activités relèveraient d'une action d'animation et n'incomberaient donc pas au CG au titre de la PS. Elles devraient, par conséquent, être à terme financées par d'autres partenaires comme la Ville et la CAF.

Face à cette décision, la PAM réagit en convoquant une assemblée générale extraordinaire en juillet 1997 qui décide de ne déposer qu'un seul projet. Les activités de la PAM ont toujours été tournées vers les enfants et les jeunes en grande difficulté; elles ont été un support précieux pour la relation éducative et une réponse concrète aux difficultés des jeunes. Pour la PAM, elles relèvent donc bien de la PS.

Par ailleurs, la PAM fait valoir l'absence d'un centre socio-culturel à la Meinau qui aurait pu prendre en charge de telles activités et le fait qu'elle-même s'est engagée auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer cette situation. Le CA fait remarquer son accord avec la philosophie du CG qui veut que

⁴⁶ Rapport de la commission permanente du CG du 17/05/1997.

la PS ne gère pas longtemps des activités. Elle a elle-même passé le relais à d'autres acteurs, dès que cela a été possible, pour différentes actions qu'elle avait initiées.

Accélérer le passage de relais

Dans cet état d'esprit, le CA décide d'accélérer le travail pour construire le relais capable de prendre en charge le CLSH et de prospecter pour passer le relais en matière d'actions périscolaires.

Dans le projet triennal déposé au département en novembre 97, les objectifs suivants sont annoncés :

- en 1998 : construire avec des mères de familles et des jeunes adultes une structure pour gérer le CLSH pour les enfants de 6-12 ans,

créer avec d'autres une association de gestion de futurs locaux jeunes,

- en 1998-99 : mise en place d'un réseau d'accompagnement périscolaire pour enfants et collégiens,

- en 1999-2000 : obtenir la mise en place d'un équipement à finalité socioculturelle,

faire de l'association d'animation jeunes une association socio-culturelle.

Une habilitation provisoire par le CG

Fin décembre 1997, la PAM est informée, par le CG, d'une décision d'une habilitation provisoire pour un an. Une convention d'un an lui est proposée. Face à cette décision qui lui paraît inique, le CA mènera durant 5 mois des démarches auprès du Président du CG qui connaît bien son action et qui l'a toujours soutenue et de la conseillère générale, en charge du dossier de la PS. Plusieurs réunions de travail ne changeront rien fondamentalement : les postes seront tous financés, mais 4.1 ETP seulement au titre de la PS. Aucun argument de la PAM n'a été apparemment pris en compte : ni celui des indicateurs sociaux (taille du quartier, nombre de logements sociaux, nombre de jeunes, taux de chômage) ni la comparaison avec des quartiers voisins (le quartier du Neuhof, avec une population équivalente, se voit pourvu de 10 postes éducatifs, ni un tableau faisant apparaître le caractère très réduit du temps de travail consacré aux activités fixes (0,8 ETP pour le personnel permanent et 1 ETP pour le personnel occasionnel).

Ceci contraint le CA de la PAM, à court de trésorerie fin juin 1998, à signer la convention en demandant cependant au CG de revoir, en 1999, le nombre des postes financés en PS.

V.2.- LE DIRECTEUR AU CŒUR DES MULTIPLES CONTRADICTIONS

La situation actuelle illustre bien, jusque dans son paroxysme, ma position comme directeur du service de prévention. Je me retrouve au cœur de diverses contradictions aux enjeux multiples:

Le directeur et les administrateurs

Je suis employé par l'association et je dois fidélité et adhésion au projet et orientations associatives.

Ceci est le cas de chaque directeur, ceci l'est peut-être encore davantage pour moi. Nous sommes,

Rudi WAGNER – Mémoire de l'Ecole Nationale de la Santé Publique - 1999

rappelons-le, dans le cas de figure d'une petite association dont les adhérents et particulièrement les responsables sont des militants investis à la PAM, moins par souci de gestion d'une institution que mus par leur engagement au service du quartier. A partir de leur intérêt pour le développement de la MEINAU, ils ont déterminé les orientations et actions qui leur paraissaient à même de venir en aide aux personnes en difficulté. La position du CG, décidant unilatéralement de ce qui peut se faire, représente un déni de leur engagement citoyen. Accepter ceci signifiait, pour eux, conduire l'association à devenir un instrument du pouvoir politique, prestataire de service, le contraire donc de ce pour quoi ils s'étaient investis. Ma présence active, aux côtés des responsables associatifs, était motivée par le souci de les voir continuer à s'impliquer fortement dans l'association et d'éviter d'éventuelles démissions. Enfin ma présence à la fondation de l'association, ma participation à son évolution et à la définition de ses orientations actuelles, explique aussi mon adhésion active au projet associatif.

En tant que directeur face à la Tutelle

Cependant, responsable d'une structure employant du personnel financé dans le cadre d'une mission de service public, j'ai l'obligation de prendre en compte les orientations de l'autorité de tutelle, en particulier quand elles sont aussi fortement affirmées. Responsable des relations ordinaires avec le département, j'étais sans doute le plus à même de comprendre les raisons de ces nouvelles orientations. Elles venaient de la nécessité de se mettre en conformité avec les observations de la cour régionale des comptes qui préconisaient une mise à plat de l'ensemble des actions financées au titre de la PS et une remise en cause de certaines qui ne relevaient plus de ce secteur ; de la volonté de redéploiement des interventions de PS sur fond de conflit avec la ville de Strasbourg, bénéficiaire quasi exclusive de l'intervention de la PS, que le CG voulait davantage mettre à contribution.

Responsabilités du directeur par rapport au personnel

Comme directeur du service, je me soucie des personnes que je dirige : souci concernant la pérennité de leur emploi et des conditions de leur exercice professionnel. Les salariés vont manifester de façon discrète mais tangible leur inquiétude quant à la pérennité de leurs emplois à la PAM, compte tenu de l'opposition forte entre les orientations du CG et celles de la PAM. L'incertitude quant au devenir à moyen terme rend aléatoire le développement d'actions s'inscrivant dans le temps, l'incertitude sur le court terme déstabilise et démobilise les salariés.

Cette angoisse par rapport à l'avenir professionnel, l'incertitude quant aux projets auraient pu fortement démotiver l'ensemble des salariés de l'association entraînant un moindre engagement dans l'action professionnelle, voir provoquer d'éventuels départs. A mon sens, deux raisons nous ont permis d'éviter cette situation :

- l'étroite association des salariés aux discussions et aux décisions de la PAM a créé une adhésion forte des salariés au projet associatif, et particulièrement aux décisions concernant les relations avec le CG ;
- les orientations du CG venaient fortement heurter des collègues marqués par les difficultés croissantes de travail avec des jeunes, de plus en plus agressifs et méfiants suite aux exclusions qu'ils subissent. Pour eux, il était incompréhensible de voir remises en cause des activités qui étaient des réponses positives et concrètes aux demandes de jeunes (camps, soutien scolaire,...) et des supports indispensables de relations avec les jeunes. Les travailleurs sociaux du service soutenaient donc fortement la position de l'association face aux orientations trop restrictives et réductrices du CG.

Je connaissais les conditions de plus en plus difficiles du travail des éducateurs et partageais leurs interrogations ; c'est pourquoi je ne pouvais qu'être inquiet quant à l'avenir du travail de prévention suite à la fragilisation de ce travail par des décisions politiques et administratives prises sans concertation avec associations et professionnels

Les difficultés dans les relations avec les autres associations de PS

Un autre aspect de ces contradictions se situe dans les relations avec les autres associations de PS. Une action concertée paraissait nécessaire pour faire face à cette politique nouvelle du CG et ses conséquences problématiques pour le travail de PS et la place des associations. Elle s'est avérée difficile du fait que les autres associations avec qui nous travaillions au sein du CLAPS, plus soucieuses de gestion et peu militantes, se sont pliées rapidement aux exigences du CG, tout en déplorant ses méthodes. Pourtant, nous ne pouvions risquer la rupture de nos relations avec elles qui nous aurait laissés encore plus isolés face au CG. Il s'est agi, pour moi, d'éviter une telle évolution tout en faisant comprendre notre position, nos difficultés. Ceci nous a permis d'avoir une certaine

solidarité, sous la forme d'un courrier commun au président du CG et de faire valoir notre position dans la réflexion sur la place de la PS.

Le directeur face aux conséquences sur le travail dans le quartier

Enfin ces décisions ont eu des conséquences et des effets forts sur le quartier de la MEINAU. Remettant en cause l'agrément de l'autre association de PS du quartier, elles ont amené l'ATELIER à chercher des financements du côté de la municipalité en se positionnant sur le secteur de l'animation socio-culturelle. Cette stratégie non explicitée publiquement, en assemblée générale ou lors de réunions de quartier, et donc non discutée, l'a conduit à prendre sa distance avec la démarche fédérative impulsée par le Collectif. Des tensions resurgissent dans le quartier, certains construisant une rivalité entre la PAM et l'ATELIER autour de la gestion du futur équipement socioculturel. Ma responsabilité a été de poursuivre, de façon active, le travail interassociatif de construction d'un centre socio-culturel tout en affirmant notre position : si la PAM s'engageait dans une telle démarche, ce n'était pas pour y placer ses salariés que le CG ne financerait plus, mais par conviction de l'importance d'un tel équipement pour le quartier.

VIII.3.- FAIRE EVOLUER CES CONTRADICTIONS POUR SORTIR PAR LE HAUT

Ces contradictions ne sont pas seulement des divergences, des oppositions dues à une mauvaise compréhension des positions des uns et des autres. Ce sont véritablement des intérêts contradictoires qui sont en jeu. Les conflits non négociés entre ces intérêts pourraient conduire à des effets destructeurs et à des régressions préjudiciables pour la population de la MEINAU : démission de militants, départs de professionnels expérimentés et reconnus, risque de disparition de la PAM. Pour la collectivité, ils risquent d'accentuer l'anomie, en particulier chez les jeunes et de compromettre sérieusement l'action publique sur la MEINAU.

Mon action a consisté à préserver l'avenir, à amener le CA à signer la convention avec le CG, tout en sauvegardant sa détermination à faire évoluer favorablement la situation de notre association. Je suis

persuadé en effet, et je m'efforcerais de le montrer, que la création d'un CSC et d'une passerelle entre le quartier de la MEINAU et les entreprises pourraient créer de nouvelles convergences entre la PAM, le CG et la Ville, permettant d'avancer positivement dans le conflit, en mobilisant militants associatifs, professionnels et élus autour de ce projet ambitieux visant au développement de la MEINAU.

TROISIEME PARTIE

**DES DEMARCHES DE LA PAM POUR RETISSER
DU LIEN SOCIAL
A LA MEINAU**

CHAPITRE IX.- LA PREPARATION DES CHOIX STRATEGIQUES DE L'ASSOCIATION : UNE RESPONSABILITE FONDAMENTALE DU DIRECTEUR

IX.1.- DES CHOIX POLITIQUES : QUEL SENS DONNER A LA PS ?

Les recherches que nous menons nous permettent d'éclairer les choix stratégiques que doit prendre notre association à travers son CA. Voilà bien une des responsabilités prioritaires du Directeur. Ce choix est politique –au sens de ce qui relève de l'intérêt de la Cité- avant d'être technique. Il doit se faire en fonction des enjeux qui se posent dans la société et de ce que la structure peut mettre en place pour y faire face. Cette démarche ne peut être, au premier chef, une démarche de type commercial dans laquelle se pose la question des créneaux les plus intéressants pour développer l'activité de l'association et préserver les postes de travail; il s'agit bien de se situer en terme d'acteur, d'élaborer une démarche, un service, une offre en fonction de son utilité sociale et politique.

Notre cas permet de percevoir, de façon particulièrement significative, les enjeux d'une telle démarche. La PS se situe bien dans le champ de l'action sociale ; elle est financée par le département au titre de l'aide sociale à l'enfance⁴⁷. Cependant certains décideurs politiques voudraient lui voir jouer un autre rôle, mal défini, à l'heure où la question de la jeunesse dans les quartiers d'habitat populaire se pose à nouveau en terme de « classes dangereuses » dont il faut se préserver. Aujourd'hui la question de la « tranquillité publique », nouvel euphémisme pour parler de la montée des violences urbaines, devient une préoccupation forte, tant au niveau national, comme le montrent les rapports commandés par le gouvernement.⁴⁸, qu'au niveau local. Son acuité explique que décideurs et médias ont aujourd'hui tendance à convoquer la PS dans ce champ-là. Comme l'affirme l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (UNASEA) : « La PS est interpellée et ne peut s'exonérer du débat sur le droit à la sécurité comme une des valeurs de référence d'une politique qui cherche à relégitimer la République aux yeux des citoyens »⁴⁹. Cependant il nous semble que la PS est alors entendue comme « prévention de la délinquance » des jeunes et non plus prévention des inadaptations sociales des jeunes. Deux exemples, entre bien d'autres, suffisent à le

⁴⁷ Article 45 du code la famille et de l'action sociale

⁴⁸ BODY-GENDROT Sophie, LE GUENNEC Nicole, Rapport sur les violences urbaines, remis à Jean Pierre CHEVENEMENT, mai 1998.

LAZERGES- BALDUYCK, Rapport sur les réponses à la délinquance des mineurs, remis à Elisabeth GUIGOU, mai 1998.

⁴⁹ Plaquette d'invitation au séminaire : « Prévention Spécialisée et Demande Sécuritaire » de l'UNASEA, Novembre 1998.

montrer : le CNLAPS est, pour la première fois en 1997, invité au Colloque sur la Sécurité intérieure, par le ministre de l'Intérieur ; le nouveau tableau des effectifs de la PS fait par le département lors des décisions de restructuration est placé sous l'intitulé « prévention de la délinquance ». Dans ses nouvelles orientations, le département met comme priorité des priorités « le travail de rue » auprès des jeunes désocialisés, c'est à dire les jeunes auteurs d'insécurité et de troubles. La question du sens de ce travail n'est pas posé : est- il moyen de contrôle sur des jeunes échappant à toute inscription institutionnelle, « de gestion des risques » ou signe que la société veut maintenir du lien social avec ces jeunes grâce à l'action de ses « éducateurs de rue » ?

IX.2.- LA RESPONSABILITE DU DIRECTEUR FACE AUX RISQUES DE DERIVE POUR L'EQUIPE DE PS

IX.2.1.- Tranquillité publique et prévention spécialisée

De plus en plus, les associations et équipes de PS se sentent interpellées quant à leur contribution à la lutte contre l'insécurité par des élus, la police et une partie de l'opinion publique. Face à cette forte pression, nous voyons se développer des modes d'interventions où certaines équipes de PS semblent vouloir se placer sur le même registre que les nouveaux acteurs de la Ville -agents de médiation, correspondants de nuit- mis en place dans les « Contrats locaux de sécurité ». Ces dérives nous paraissent suicidaires pour la PS qui risque, en quittant sa mission éducative, de perdre définitivement son sens et sa lisibilité . « La délinquance des mineurs soumet la société à des tensions où la peur des adultes, à la fois légitime et inconsciente, sert de catalyseur à des réponses sécuritaires souvent en infraction avec le sens de l'acte éducatif qui s'efforce de replacer la loi et la responsabilité des citoyens au cœur du discours. »⁵⁰. Plus grave encore serait son absence, dans le champ du lien social, pour ces populations jeunes et adultes qui en sont aujourd'hui exclues.

IX.2.2.- Des atouts fragiles : souplesse de la PS et absence de mandat

Le rapport de l'IGAS de 1984 avait mis en évidence que la PS est une forme de travail social dont la souplesse est une caractéristique majeure, capable de développer des modes d'interventions différents suivant les territoires et selon les périodes. Cette caractéristique est un atout important comparé à d'autres formes du travail social, plus institutionnalisées et plus difficiles à faire évoluer. Elle a permis que la PS soit une forme pertinente d'intervention auprès de la jeunesse au temps des bandes de « Blousons noirs » et un acteur des plus actifs dans la mise en place d'entreprises d'insertion, de régies de quartier, d'auto-écoles et d'actions de soutien scolaire dans les années 1980. Cette souplesse peut se révéler aussi comme une fragilité majeure, lui faisant risquer sa disparition lors de très fortes turbulences comme celles d'aujourd'hui. D'autant qu'une autre caractéristique du travail de PS,

⁵⁰ Ibid,

l'absence de mandat, peut aussi permettre les interventions les plus diverses sans que des garde-fous clairs n'existent. Il est d'autant plus important que la PS sache où sont ses amarres, le champ dans lequel est sa place.

Enfin le type même de travail, travail de rue, dans des lieux les plus divers, aux heures les plus variées, avec des populations les plus diverses, des partenaires multiples expose les éducateurs aux confrontations nombreuses et variées, seuls ou à deux, loin de l'institution, entendue au sens de la structure employeur. C'est un travail sans filet nécessitant, plus qu'ailleurs dans le travail social, que la mission confiée à l'équipe soit clairement définie.

IX.2.3.- Des positionnements ambigus des associations de PS

La dérive actuelle de certaines équipes me semble due à leurs difficultés de travail avec des jeunes, de plus en plus désocialisés et agressifs, mais aussi à leur désarroi, suite à un positionnement insuffisamment clair des associations. Celles-ci répercutent sur leurs salariés les pressions venant des décideurs, alors que nous avons vu, ci-dessus, que les décideurs étaient eux même en quête de réponses. Pourquoi les sommes considérables investies dans la politique de la Ville n'ont-elles pas permis de sortir de leur stigmatisation et de leur exclusion les habitants des quartiers d'habitat populaire ?

C'est face à la complexité de cette problématique que le directeur se doit d'éclairer les choix de son CA en vue d'un positionnement institutionnel le plus clair possible qui permette un travail des salariés qui fasse sens pour eux, au regard de leur mission de PS.

IX.3.- LA PS AGENT DE CONTROLE SOCIAL OU ACTEUR DE LIEN SOCIAL ?

La PS est-elle alors agent du contrôle social, au sens du maintien des conduites des populations « à problèmes » dans des limites compatibles avec l'ordre public ? Ou est-elle acteur de tissage du lien social permettant à ces jeunes en déshérence de retrouver une chance d'intégration ? Cette question n'a plus la même place pour le travail social qu'il y a 20 ans, écrivent fort justement DONZELOT ET ROMAN⁵¹. Elle reste toutefois actuelle pour la P.S .

Nous sommes conscients que notre travail ne peut faire fi des préoccupations des pouvoirs publics en terme de « tranquillité publique » parce qu'elles sont liées aux fortes demandes des habitants des quartiers dans ce domaine. Notre travail doit partir des jeunes et de leur désarroi et prendre en compte l'exaspération des autres habitants suite aux incivilités des jeunes. Le travail éducatif doit avoir des effets aussi sur la prévention de la délinquance. Il participe donc à ce contrôle social sans lequel la cohésion sociale ne peut exister; tout comme elle ne peut l'être sans une réelle solidarité nationale et la justice sociale. Mais ceci ne peut être le sens du travail social de prévention.

Dans un article remarquable sur « les enjeux du travail social »⁵², Yves BAREL écrit fort justement en 1982 : « Le travail social est le lieu d'un conflit sourd sur son sens et ses finalités ». Pour lui « le terme d'enjeux, plus que celui de finalités, convient pour décrire ce qui est en cause dans le travail social. Le sens de l'enjeu n'étant que partiellement prédéterminé, contrairement au sens de la finalité fourni par la finalité elle-même, ce sont les acteurs sociaux, à travers les luttes, les compromis et les ruses, qui progressivement, colorent de sens ces enjeux, ou tentent de le faire ». Il explique ensuite que « les sens derniers du travail social ont le statut d'indécidables dont le sens n'apparaîtra que plus tard lorsqu'un épisode de l'histoire peut être considéré comme clos ».

Plus encore qu'en 1982, nous savons à quel point personne ne sait où vont déboucher les mutations profondes dans notre société. Nous sommes devant un indécidable social majeur. Il nous paraît important d'explicitier les enjeux pour pouvoir se situer face à eux, tenter d'agir sur eux, de les « colorer de sens », faire des choix même s'ils peuvent paraître relever de l'utopie.

Il s'agit pour nous d'essayer de mettre en place des outils pour changer la vie des habitants de la cité HLM et en particulier celle des jeunes qui semblent voués à être et à rester des « inutiles au monde ».

IX.4.- POUR UNE PS ACTEUR DE COHESION SOCIALE A LA MEINAU

IX.4.1.- Le développement local : une réponse à l'exclusion

Nous avons vu que la situation actuelle du quartier de la Meinau se caractérise par l'approfondissement des fractures sociales sur son territoire, accentuant l'isolement de la population « HLM » de Canardière EST, pourtant déjà fortement touchée par le chômage, la pauvreté, les ruptures familiales et sociales. Face à cette évolution, les politiques publiques locales ont montré leurs limites ne permettant pas d'enrayer de façon significative une telle évolution. L'analyse de la situation au plan local montre que cette évolution s'inscrit dans celle de notre pays. L'affaiblissement de l'Etat, conjugué à la difficulté de mise en œuvre de synergies fortes avec les collectivités locales, ne permet d'espérer que les solutions à notre profonde crise sociale viendraient seulement par le haut. Les institutions publiques ont de plus en plus de mal à remplir leur mission intégratrice. Il a fallu inventer, à côté du droit commun, de nouvelles réponses venant suppléer et compléter celui-ci. Ces réponses se sont construites sur le terrain, au niveau local, par des acteurs de la société civile, en lien et avec le soutien des pouvoirs publics.

IX.4.2.- Alerter les décideurs et initier de nouvelles réponses

Cette démarche s'impose à nous en PS. Si nous voulons que notre travail éducatif avec les jeunes en difficulté puisse déboucher sur des institutions favorisant l'accès à l'autonomie des jeunes, il nous faut

⁵¹ DONZELOT Jacques, ROMAN Joël, 1972-1998 : *les nouvelles donnes du social*, Paris, revue Esprit, mars avril 1998.

⁵² BAREL YVES, *les enjeux du travail social*, Actions et recherches sociales, novembre 1982, n°3.

aider les jeunes à articuler leur appel au secours, leur interpellation des décideurs et le faire avec eux. La PS a un devoir d'alerte vis-à-vis des pouvoirs publics pour les rendre attentifs aux « trous » dans les dispositifs de droit commun, aux déficits des institutions censées intégrer les jeunes. Elle a aussi tenté de mettre en place, avec les pouvoirs publics, des outils manquants, favorisant l'intégration.

IX.4.3.- Instituer des réponses aux problèmes de l'exclusion sur trois axes

Nous avons repéré dans les premiers chapitres trois facteurs centraux de l'exclusion des jeunes : le chômage, la crise du lien social et l'école. C' est sur ces trois axes que nous sommes par conséquent directement interpellés.

Sur le dernier axe, nous avons su mettre en place, en prolongement de notre travail de prévention, une action de « médiation familles –écoles ». Elle vise à une meilleure insertion et à promouvoir la réussite scolaire des jeunes par une amélioration des relations entre écoles et parents, en particulier ceux issus de l'immigration. Cette action, financée d'abord par le FAS, est inscrite maintenant dans le contrat de Ville. Elle renforce notre travail d'accompagnement des jeunes et le resitue dans une visée de restauration de l'autorité parentale, en créant les conditions de leur reconnaissance par l'institution scolaire.

Sur les deux autres axes, deux pistes de travail s'ouvrent à nous aujourd'hui pour recréer du lien social sur le quartier de la MEINAU : l'une est bien tracée, avancée, pour favoriser l'intégration sociale grâce à la création d'un CSC. C' est celle que nous allons développer de façon plus ample dans ce travail. L'autre est moins élaborée, mais particulièrement importante dans la mesure où elle vise à favoriser l'insertion professionnelle par l'établissement d' une passerelle entre la MEINAU et les entreprises de STRASBOURG Sud, en particulier celles de la PLAINE des BOUCHERS. Nous ne pouvons que l'évoquer très sommairement ici.

CHAPITRE X : - LA CREATION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL A LA MEINAU

X.1.- PREHISTOIRE DU PROJET DE CSC ET ENGAGEMENT DE LA PS

X.1.1.- La MJC précurseur du CSC

S'il manque aujourd'hui un CSC à la MEINAU, ce qui fait de ce quartier une exception dans les quartiers populaires strasbourgeois, le quartier n'a pas toujours été dépourvu d'un tel équipement. Au contraire, il a été très longtemps le seul quartier à en avoir un. Très vite après la fin de la construction du Grand Ensemble de la CANARDIERE, en 1961, le quartier a été doté d'une MJC. Elle est implantée d'abord dans la cité HLM, à Canardière Est, bien investie par la population ouvrière des alentours, puis réimplantée ensuite du côté SIBAR, en 1965, ce qui va provoquer un glissement vers des populations surtout issues des couches moyennes. Ouverte sur l'extérieur et amenant de nombreuses personnes à la Meinau, elle reste fréquentée, encore, par la population HLM, grâce à certains ateliers et à ses activités enfants (CLSH). Les jeunes du quartier et de cités voisines dépourvues de tout équipement s'y retrouvaient dans le cadre du foyer-bar. De même les associations du quartier y trouvaient leur place, en y tenant leurs réunions et en organisant des fêtes dans sa grande salle polyvalente. Elle participaient aussi au CA de la MJC.

Cependant la part de la population HLM va être de plus en plus réduite : elle ne se retrouve plus dans les activités relativement onéreuses dirigées en direction des couches moyennes : poterie, reliure tissage, danse, musique.

X.1.2.- L'émergence de la PS

Des tensions avec des jeunes non adhérents fréquentant la MJC vont conduire celle-ci à créer, en lien avec d'autres associations soucieuses de la situation des jeunes dans le quartier, un service de PS. Désireux d'atténuer les tensions, ces éducateurs vont travailler à l'intégration des jeunes dans la MJC. Par ailleurs, ils motivent des mères de familles du quartier HLM dont les enfants fréquentaient le CLSH à s'investir dans le CA de la maison.

Cependant, les conflits à répétition avec les jeunes des cités présents au foyer-bar conduisent les responsables de la MJC, en 1979, à décider la séparation du service de PS, jugé trop proche des jeunes. Elle deviendra effective en janvier 1982 et consacre la rupture de la MJC avec ce public jeune.

X.1.3.- La transformation de la MJC en POLE SUD

Celle-ci va accélérer son évolution en transformant, en 1988, avec le soutien des collectivités, la grande salle polyvalente en salle de spectacles, avec gradins et sièges fixes, empêchant ainsi toute

manifestation autre. Et, de façon logique, le CA décide, en 1992, son retrait de la Fédération des MJC et sa transformation en POLE SUD, équipement à vocation culturelle. La rupture avec le quartier était consommée, POLE SUD se retire du Collectif des associations du quartier et ne participe plus aux fêtes de quartier. Trente ans après avoir été le premier quartier doté d'un équipement socioculturel, la MEINAU s'en retrouve dépourvu, alors que, dans l'ensemble des autres quartiers d'habitat populaire, des CSC étaient implantés entre temps.

X.2.-LE PROJET D'UNE MAISON DE CONVIVIALITE

Echaudées par l'histoire de cet équipement qui a « échappé » au quartier, les associations se retrouvent au sein du Collectif, dès 1988, pour travailler sur un projet de Maison de la Convivialité. J'ai été un des animateurs du groupe de travail sur ce projet. Un tel équipement nous paraît d'autant plus nécessaire que le Centre communautaire protestant ouvert aux familles et aux associations disparaît quasiment au même moment que la grande salle polyvalente, pour faire place à une maison de retraite. Cette maison de convivialité se voulait un équipement collectif destiné à permettre aux habitants, aux familles de se retrouver et aux associations d'y développer leurs projets.

La nouvelle municipalité, « harcelée » par les associations du quartier, dont la nôtre, répondra par la mise à disposition d'une salle existante sur le site du BAGGERSEE. Du fait de sa situation géographique excentrée et malgré la construction d'une deuxième salle jumelle, cet équipement ne pouvait répondre à la demande d'un espace convivial de proximité.

X.3.- ETAT DES LIEUX DES EQUIPEMENTS ET DE L'ANIMATION A LA MEINAU

X.3.1.- La faible offre en locaux

LOCAUX et ESPACES COLLECTIFS DANS LE GRAND ENSEMBLE

Locaux	Publics	Associatifs
	Locaux scolaires Gymnases	5 Appartements HLM (-80 m2) PAM, Eveil, Mission Locale, Permanence Emploi Adultes (PAM : accessible) Régie de quartier Locaux de l'Atelier(120 m2) : accessible
Entre les deux	Gymnase(usage restreint) Locaux scolaires.(restreint) Centre social (100m2)	4 salles de la Paroisse catholique dont une de 400m2 - très accessible salles du centre culturel : usage restreint
En SIBAR	Locaux scolaires : une salle du CES (100m2) à usage restreint	Salle de la Maison de retraite (100 m2) à usage restreint Local Jeunes PAM (50m2) très accessible

La situation générale des locaux peut donc être caractérisée par:

- l'absence de locaux publics utilisables à des fins de convivialité et d'animation du quartier, si l'on excepte les écoles et un gymnase,
- un déficit flagrant de grands locaux collectifs propres à la convivialité,
- l'absence dramatique de lieux d'accueil pour les jeunes en « HLM »,
- l'absence de locaux pour de nombreuses associations du quartier qui sont sans locaux propres : au moins une dizaine.

X.3.2.- Le problème crucial des locaux jeunes

Le travail quotidien avec les jeunes conduit l'équipe de la PAM à être interpellée, sans cesse, par ceux-ci sur le problème de l'absence de locaux de rencontre qui leur soient ouverts dans le quartier. Une première opportunité se présente sur le BAGGERSEE, où nous obtiendrons la construction d'un local jeunes dans le cadre de l'aménagement de l'équipement de « convivialité ». Le local livré brut sera aménagé selon le projet élaboré par un groupe mixte de jeunes et d'adultes, habitant tant en HLM qu'en SIBAR. Ce groupe devait en être le « comité d'animation ». Mais la décision de la Municipalité d'en confier la gestion à l'association « para municipale » Eté Jeunes va conduire rapidement à la perte du partenariat, à la fin du caractère mixte du groupe, puis à sa disparition. Ce local est aujourd'hui quasiment inutilisé malgré nos interpellations répétées.

Suite à un chantier éducatif mené par notre équipe avec des jeunes en difficulté, le bailleur social CUS HABITAT très satisfait du travail des jeunes, avait accédé à la demande d'un local, que les jeunes avaient faite, avec mon soutien. Cependant, la mise à disposition se fait de façon trop hâtive par CUS HABITAT, sans cadre contractuel clair, sans que ne soient précisées les règles du jeu, sans y associer notre équipe qui était prête à accompagner les jeunes dans leur prise de responsabilité. Ces raisons expliquent la fermeture rapide, prise unilatéralement après deux mois d'utilisation peu maîtrisée par les jeunes. Les conséquences seront lourdes : au nouvel an 1994 qui suit, les jeunes exclus du local, se sentant floués, vont saccager du matériel sur la voie publique et pour la première fois s'affronter avec la police. D'autres violences collectives vont suivre, dans les mois qui suivent, créant une dynamique d'occupation des espaces publics par des groupes de jeunes qui vont semer l'inquiétude chez les habitants. Conscients de l'enjeu, nous n'aurons de cesse de tenter une réouverture de ce local mieux aménagé dans des conditions négociées et contractualisées entre jeunes, PAM et CUS HABITAT. Ce dernier finit par se laisser convaincre, mais le dossier présenté dans le cadre du contrat de Ville est bloqué par l'adjointe au Maire opposée à des locaux jeunes en sous-sol. Aucune autre solution n'est trouvée, laissant les jeunes « sur le carreau », au sens propre et au figuré.

X.3.3.- Actions d'animation et de solidarité

PUBLIC	SECTEUR HLM	SIBAR	ANCIENNE MEINAU
ENFANTS	CLSH PAM CLSH Atelier Soutien scolaire PAM Soutien scolaire EVEIL CLSH + aide aux devoirs du Foyer Schulmeister Centre maternel de loisirs	Ludothèque Ecoles de musique et de danse Pôle Sud Scouts Foyer Schulmeister Centre maternel de loisirs	Ecole de musique et de danse Pole SUD Scouts Centre maternel de loisirs
JEUNES	Soutien scolaire PAM Soutien scolaire Alphabet Soutien scolaire Parents turcs Olympique Meinau (football) Activité Boxe PAM Association. de Jeunes	Soutien scolaire Danse et musique Pôle Sud Soutien scolaire Alphabet	Scouts

	FETE de quartier- Fête Peuples		Entraide d'entraide alimentaire organisée par le Collectif
--	--------------------------------	--	--

X.3.4.- Une offre variée pour un public restreint et spécifique

Nous pouvons constater que l'offre d'activités apparaît à première vue large et variée. Cependant le nombre des « usagers » concernés est assez restreint, si on le compare au nombre d'habitants du quartier (si l'on excepte les actions ponctuelles du Collectif) : on peut estimer à - de 600 le nombre des jeunes de moins de 19 ans concernés sur un total de 4800 qui habitent le quartier.

Cependant, ce qui est encore plus frappant est le caractère très segmenté de la population concernée : les populations des sous-ensembles de la Meinau ne se mélangent pratiquement pas. Soit les actions concernent Canardière Est, soit elles concernent Canardière Ouest et l'ancienne Meinau (villas) mais très rarement les deux ensemble! La fracture entre les deux Meinau existe non seulement dans ces actions, mais elle est même reproduite et renforcée par elles.

Le développement d'activités dans le cadre communautaire, voir confessionnel morcelle encore davantage la population et risque de renforcer des affinités et solidarités communautaires au détriment de la mixité et de l'intégration républicaine.

Ces actions concernent essentiellement la cité HLM, l'offre en direction de Canardière Ouest et de l'ancienne Meinau est beaucoup plus faible. Même si l'on peut supposer que les familles de ces secteurs trouvent plus aisément ailleurs qu'à la Meinau des offres intéressantes, cette situation ne peut que favoriser la non-rencontre, voire l'évitement des populations.

Seules les activités municipales et les actions du Collectif s'adressent à l'ensemble de la MEINAU.

X.4.- UNE NOUVELLE OPPORTUNITE POLITIQUE POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

Les élections municipales de 1995 vont changer la donne : un nouvel adjoint au Maire est chargé des questions de la jeunesse. Avec son collègue, nouvellement nommé comme adjoint de quartier, en octobre 1995, il réunit les associations concernées par la jeunesse, en y invitant la CAF. La nécessité d'un équipement de quartier, incluant un local pour les jeunes, est actée par les décideurs. La CAF se déclare prête à financer un CSC à la Meinau

Le nouvel adjoint du quartier de la Meinau va rapidement réunir un petit groupe de travail, dont je fais partie, pour réfléchir sur la question des locaux collectifs à la Meinau. Une consultation de toutes les associations et groupements de fait va être décidée et organisée, au printemps 1996, pour recenser les projets et besoins en locaux. Elle fera apparaître de façon claire le fourmillement d'initiatives entravées dans leur développement par le déficit en locaux.

Plusieurs mois plus tard, lors d'une nouvelle réunion du groupe de réflexion, l'adjoint présentera les plans d'un équipement collectif au centre du quartier comportant diverses salles d'activités, une grande salle polyvalente ainsi qu'une grande médiathèque. Le groupe donne un accord de principe pour cet équipement qui doit être inscrit dans la programmation pluriannuelle de la municipalité. La question de la gestion en est posée sommairement, un accord se fait pour exclure la gestion par Pole Sud à côté duquel l'équipement serait implanté.

Le dossier va être bloqué pendant près de deux ans, au courant desquels le Collectif va maintenir une pression constante pour éviter son enlisement et obtenir cette fois-ci l'équipement central de proximité dont le quartier a besoin. Différents contacts vont me permettre de vérifier que le dossier semble cette fois-ci sur les bons rails : le délégué régional du FAS m'informe qu'un groupe quadripartite Ville – CG- CAF et FAS s'est mis en place pour réfléchir sur l'implantation d'équipements collectifs de type socioculturel dans les quartiers de la gare et de la Meinau.

Cependant, il s'agit aussi de clarifier le type d'équipement et son mode de gestion. En effet, suite à des difficultés avec des CSC, la Ville, à travers ses élus et ses services, distille sa forte réticence vis-à-vis de la solution d'un CSC ; ceux-ci sont accusés de nombreux maux : ils coûtent chers à la collectivité, écrasent la vie associative du quartier, ne prennent pas assez en charge les jeunes « difficiles » et jouent un rôle de contre pouvoir dans les quartiers. Le nouvel équipement devrait donc être géré différemment (sans plus de précisions).

X.5.- LE COLLECTIF COMME VECTEUR DE CONSTRUCTION DU CSC

X.5.1.- L'implication de la PAM

Le CA de la PAM décide en juin 1996, sur ma proposition, de s'engager dans une démarche visant à mettre en place les conditions pour un CSC à la Meinau. L'objectif est, d'une part, d'obtenir cet équipement central favorisant la convivialité et développant des activités socio-éducatives et d'autre part, de créer un pôle fédérateur qui loin de phagocyter les structures et initiatives déjà existantes, aurait comme rôle d'aider à leur développement et à leur coordination. Partant de notre propre expérience d'utilisation par des jeunes de locaux existants, nous avons élaboré la conception d'un ensemble de petits locaux d'accueil et d'expression pour les jeunes, aux fonctions diverses, implantés de façon étoilée dans le quartier et d'une structure plus grande chargée d'assurer une présence forte au centre du quartier et la coordination des lieux satellites.

Une telle orientation vise, pour la PAM, la création du relais dont elle a besoin pour diverses actions qu'elle a développées, en l'absence d'un autre acteur sur le quartier : CLSH, activités périscolaires, activités de loisirs pour les jeunes. Ce relais doit se construire en y associant les habitants, en particulier ceux de la Cité HLM, pour leur permettre d'être ainsi acteurs dans leur propre quartier. Sa volonté est de voir se poursuivre et s'amplifier un mode d'intervention socio-éducative qu'elle-même avait mis en place : participation bénévole de mères de familles et de jeunes dans l'encadrement de CLSH, de camps, etc., incitation forte et facilitation pour la formation de ces personnes (BAFA, BAFD) grâce à des avances de frais remboursables en nature, embauche de certaines d'entre elles comme intervenants après leur formation.

Un tel passage de relais était souhaitable pour le quartier, j'avais la conviction qu'il était aussi nécessaire pour la poursuite du travail de PS de l'association, au vu des orientations qui se précisaient du côté du département et qui faisaient poindre des menaces pour la PAM.

Il ne pouvait cependant être question pour la PAM de construire elle-même un tel pôle socio-éducatif : pour des raisons éthiques, stratégiques et tactiques. Du point de vue éthique et déontologique, nous avons toujours eu le souci de veiller à travailler, non à notre propre expansion mais à notre propre dépassement, de favoriser l'autonomie et l'auto-prise en charge des habitants et d'éviter de rendre captifs les usagers de notre action. Sur le plan stratégique, notre visée est celle d'une meilleure cohésion sociale et d'un renforcement du lien social sur le quartier : ceci signifie une implication la plus large possible des acteurs du quartier. Sur le plan tactique, les chances d'avoir une réponse

positive des décideurs et des financeurs dépendent bien sûr aussi du rapport de forces, c'est à dire de l'importance de la mobilisation des forces vives du quartier pour un tel projet.

X.5.2.- Le choix du Collectif comme porteur de projet

Décidée d'agir avec d'autres en vue d'un CSC à la Meinau, le CA de la PAM me charge d'en saisir le Collectif pour lui demander de prendre en charge le projet. Ce choix est justifié pour plusieurs raisons aussi déterminantes les unes que les autres.

Le Collectif est depuis 20 ans le groupement fédérateur des associations de la Meinau, c'est la raison première de son existence. Il est donc le plus à même de rassembler les acteurs associatifs pour conduire un projet de pôle socio-éducatif.

Il l'est d'autant plus qu'il rassemble des acteurs habitant les diverses parties de la Meinau. Il organise des actions s'adressant aux populations des divers sous-ensembles du quartier : fêtes du quartier et rencontres des croyants, « Gazette de la Meinau », « Meinau Fleurie », « Balcons décorés de Noël » qui créent ainsi un lien important, du point de vue symbolique. L'action d'entraide symbolise le mieux cette volonté forte de construire au quotidien de la solidarité entre les habitants du quartier.

Par ailleurs, le Collectif a toujours porté cette préoccupation de locaux collectifs destinés à favoriser la rencontre. Il a travaillé de façon interne cette question et en a débattu avec les pouvoirs publics.

Les liens fructueux, anciens et sans cesse renouvelés entre la PAM et le Collectif avaient permis de faire émerger, parmi les acteurs du quartier, des préoccupations que nous avons quant au devenir des jeunes de ce quartier, autour des questions de toxicomanies et de scolarité.

Enfin, nous avons trouvé au sein du Collectif des acteurs, personnes physiques et morales, pour nous accompagner dans le travail de rue auprès des jeunes en difficulté : une première fois pour aller à la rencontre des jeunes auteurs de violences collectives et occupant la place « carrée » à l'entrée de la cité HLM ; une nouvelle fois pour aller au bout de l'avenue de Normandie, point de fixation des tensions fortes entre jeunes, habitants et commerçants. Cette coopération a débouché sur un projet du Collectif financé dans le cadre du contrat de Ville, intitulé « Carrefour Bus », où éducateurs de notre service et différents partenaires se rendent dans les différents coins et recoins du quartier à la rencontre des jeunes et des familles⁵³.

X.5.3.- L'Association culturelle et sociale de la Meinau (ACS) comme relais du Collectif

De fait le Collectif sera immédiatement d'accord pour s'emparer, de façon plus active, de cette question de nouveaux locaux collectifs ; ceci d'autant plus que cette demande est de plus en plus portée par la population du quartier ; des jeunes profitent des diverses occasions pour faire savoir leur désir d'un CSC : à travers le conseil municipal des Jeunes où une commission de travail élabore un document intitulé « Un toit pour les jeunes de la Meinau », à travers le film que des jeunes ont réalisé avec notre aide dans le cadre d'une action d'auto-médiatisation de l'association MSE et des adultes se font entendre lors de l'AG de l'Atelier, où un groupe de femmes interpelle les élus à travers du théâtre-forum.

⁵³ Cf annexeVII.

Le Collectif des associations de la Meinau décide d'utiliser toutes les occasions pour interpellier les élus. L'enjeu se situe aussi en terme de type de structure : salles municipales , CSC ou tierce solution ? Pour permettre aux militants du Collectif, peu au fait de ces questions, de s'informer, le délégué départemental des CSC vient exposer la démarche des CSC, mettant l'accent sur l'initiative et l'implication des habitants dans le montage du projet et la gestion de l'équipement. Une telle conception rejoint celle des militants du Collectif qui opte pour la mise en place d'un CSC à la Meinau.

En avril 1997 , le conseil municipal vote les crédits pour l'aménagement d'une salle destinée aux jeunes de la Meinau autour de l'expression musicale et de la danse. Le Collectif met en place un groupe de travail pour réfléchir à la gestion d'un tel équipement. Pour éviter la mésaventure de la MJC et des salles de convivialité du Baggersee qui ont « échappé » au quartier, le Collectif, après d'âpres discussions en décembre 1997, décide d'appeler à la création d'une association culturelle et sociale. Son objet est de développer des actions de convivialité, de solidarité et culturelles à la Meinau. Dans cette perspective elle vise à gérer la future salle pour les jeunes, à prendre la responsabilité de l'entraide alimentaire, à servir de support gestionnaire aux diverses actions du Collectif impliquant des financements, mais aussi à *tout mettre en œuvre pour que la Meinau soit doté d'un équipement de type CSC et à en devenir le porteur de projet.*

En Janvier 1998, des personnes représentant 10 associations de la Meinau se retrouvent pour créer « l'ACS MEINAU ». En font partie les deux paroisses, catholique et protestante, les Scouts, les Locataires HLM, la Ludothèque, les associations de l'Ile Maurice et indienne, , la Maison des Potes, l'Association Française de Recherche Génétique et la PAM. Le directeur de la maison de retraite adhère à titre individuel. Deux autres associations, l'association des parents turcs et l'association Cultures- Elles, créée par des femmes maghrébines, nous ont rejoints entre temps, ainsi que des habitants à titre personnel. Représentant la PAM au CA et au bureau, j'assume le rôle de secrétaire; la présidente est la représentante des Scouts, ancienne présidente de l'association des Locataires HLM et habitant aujourd'hui une maison familiale dans l'ancienne MEINAU.⁵⁴.

Cependant, deux associations vont se retirer, en même temps et sans mot dire, de la démarche fédérative : les associations Eveil Meinau et l'association Atelier. A la grande surprise des associations réunies dans l'ACS Meinau, va surgir une association de jeunes parrainée par ces deux anciens partenaires, dont l'objectif est de gérer le local jeunes. Un rapprochement se fait entre l'Atelier et le pouvoir municipal dont l'enjeu est la reconversion des postes de PS suite au refus du CG d'habiliter à nouveau cette association. Cette reconversion est cherchée du côté de l'animation et en particulier de la mise en place par l'Atelier d'un CSC.

⁵⁴ Cf. Annexe 6

X.5.4.- Une démarche prometteuse mise à l'épreuve

La dynamique fédérative, particulièrement intéressante pour consolider les liens entre acteurs des différentes parties du quartier, et capable de créer une institution forte, facteur de lien social à la Meinau, est fragilisée par cette démarche concurrente. Il ne s'agit pas, comme le laissait entendre de façon maladroite un candidat aux élections de CG, d'« une réouverture de la guerre entre la PAM et l'Atelier » dont le CG serait le responsable suite à ces décisions concernant la PS à la MEINAU.

Les deux démarches s'opposent au fond sur la question de savoir quelle doit être la raison première, le sens et la finalité d'un CSC à la MEINAU. S'agit-il de la poursuite d'un travail de prévention avec d'autres moyens, ou doit-il être un levier pour la consolidation du lien social, nécessitant la coopération entre acteurs ? Dans le premier cas, le CSC se construit avec les habitants de la cité HLM, qui se retrouveraient ainsi à nouveau seuls, face à eux mêmes, dans le deuxième cas le CSC doit permettre la rencontre des habitants HLM avec d'autres, vivant dans ce même quartier de la MEINAU. Cette rencontre pourrait être parfois conflictuelle. Mais ne manque-t-il pas justement cette possibilité d'une confrontation autour d'intérêts divers, de points de vue différents, la possibilité de s'interpeller, autour du devenir du quartier, en particulier de la population la plus en difficulté : les jeunes !

Ce choix me paraît particulièrement important pour l'avenir de ce quartier. Il me faut davantage encore l'explicitier.

X.6.-LE CENTRE SOCIO CULTUREL COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL

X.6.1.- Le choix de l'associatif pour retisser le lien social

Des adultes atomisés impuissants face aux jeunes, maîtres de la rue

Nous avons vu plus haut comment le marché tend à défaire les liens de solidarité, à créer partout de la concurrence et promeut ainsi l'individualisme et le chacun pour soi. L'affaiblissement du mouvement ouvrier et des liens de solidarité qu'il avait créés, l'arrivée dans les cités d'habitat populaire de populations immigrées dont la population « autochtone » se représente les cultures et les valeurs comme différentes, l'éclatement de ces « communautés » immigrées du fait de la modernité sont autant de phénomènes qui accentuent encore l'atomisation des habitants des cités populaires. Par ailleurs le chômage massif des jeunes, l'étroitesse des logements jettent à la rue de nombreux jeunes. Ceux-ci occupent cet espace public de façon ostensible et se l'approprient : rassemblements massifs dans certains lieux où ils vont développer, au vu et au su de tout un chacun, des trafics illégaux, dégrader le bien commun, narguer la police, s'en prendre aux biens d'autrui : voitures volées et brûlées, rétorsion contre les « balances » qui ont osé témoigner à la police. Cette présence forte des jeunes dans l'espace public conduit les adultes atomisés, et qui s'estiment impuissants, au repli sur la sphère strictement privée qu'ils essaient de protéger au mieux.

Face à cela, les nombreux appels des pouvoirs publics à la responsabilisation des habitants, des parents, ne resteront qu'au stade d'injonctions incantatoires, sans effet sur la réalité, si les conditions ne sont pas réunies pour qu'ils puissent en être autrement. Nous avons eu l'occasion d'affirmer très clairement que l'Etat lui-même se devait de garantir à tout citoyen l'égal accès aux droits dont celui de vivre en sécurité dans le cadre d'un Etat de droit où la police veille à faire respecter les lois. Cependant, nous ne croyons plus à un rôle salvateur qui viendrait seulement de l'Etat.

L'association comme catalyseur, propre à recréer du lien social

C'est donc bien aux citoyens d'« assurer le déploiement de cette autre force de régulation sociale que constitue la solidarité »⁵⁵. Pierre CHANIAL montre de façon tout à fait intéressante comment, dans les quartiers d'habitat populaire, est à l'œuvre une « citoyenneté modeste » qui s'exerce au quotidien à travers les coups de main, l'entraide quotidienne, l'échange de services. Il s'agit « d'une tentative de recomposition du lien social, de reconquête d'un espace de relation à autrui, la recherche de la dignité pour chacun, la reconnaissance de la nécessité de l'échange ». Cette citoyenneté modeste est la condition pour que les « quartiers tiennent ». « Cependant » nous explique-t-il, « cette citoyenneté est confinée à des espaces de confiance qui favorisent les relations bienveillantes à autrui »⁵⁶. Il se demande comment développer cette solidarité, au-delà de ces espaces de confiance dans le voisinage proche, vers d'autres, inconnus, dont il n'est à craindre qu'ils ne profitent de sa solidarité sans s'engager de leur côté. « Comment favoriser un agir solidaire qui ne soit voué à la déception ou à l'exploitation ? ». Cette question nous paraît d'autant plus pertinente si l'on pense à la relation de solidarité à construire avec des jeunes perçus comme étant des sujets qu'on craint, dont on se méfie. CHANIAL répond qu'il n'est d'autre solution que celui du pari, du pari de la confiance. La forme institutionnelle, propre à rendre jouable ce pari, est l'association. Le rôle de celle-ci est essentiel dans la démocratie. Elles peuvent avoir une « fonction de catalyseur, propre à produire de la confiance, à activer de la solidarité entre inconnus »⁵⁷. « La forme associative constitue cet espace où se construit du commun, de la communauté, où s'éprouve un être ensemble qui ne peut advenir que par l'échange. La forme associative participe de l'esprit du don, dont Marcel MAUSS nous a révélé la profondeur anthropologique »⁵⁸

X.6.2.- le CSC un projet collectif

⁵⁵ CHANIAL Pierre, *La délicate essence de la démocratie : Solidarité, don et association*, Revue du M.A.U.S.S. n°11, 1998, p.33.

⁵⁶ Ibid,

⁵⁷ TOCQUEVILLE exprimait déjà clairement cette idée : « Une association tire à la fois une multitude d'individus hors d'eux mêmes, quelque séparés qu'ils soient par l'âge, l'esprit, la fortune, elle les rapproche et les met en contact. Ils se rencontrent une fois et apprennent à se retrouver toujours.... Ils y apprennent à soumettre leur volonté à celle de tous les autres et à subordonner leurs efforts particuliers à l'action commune. (De la Démocratie en Amérique II, 1992 pp-630-631)

⁵⁸ Ibid,

« Les Centres n'ont pas à se satisfaire de l'atomisation du social. Ils peuvent travailler à réveiller les consciences et l'esprit critique, à animer la créativité, à libérer l'autonomie des individus et des groupes afin que ceux-ci puissent s'engager, avec et au delà de leur spécificité, dans l'élaboration de projets collectifs. Aussi à développer le sens de l'appartenance à une communauté plus large, à une Cité que l'on contribue à construire »⁵⁹

Henri THERY, futur président de la Fédération des Centres sociaux de France, définissait ainsi l'action des centres sociaux. Le primat est à l'entrée collective, à la réponse communautaire. Le « communautaire » n'est plus entendu comme, du temps des pionniers, un bien déjà donné et « substantialisé » recouvrant les formes traditionnelles que sont familles et voisinages.⁶⁰ « Le communautaire devient projet, une dimension collective à construire » dit J. ELOY⁶¹

Dans la pensée et dans l'action des Centres sociaux, la proximité spatiale est un outil pour réinstaurer la proximité sociale. Le Centre crée une « interpénétration des milieux sociaux ». Il veut permettre, en effet, de mieux se connaître personnellement et d'agir ensemble pour faire tomber les préjugés. Cette conception d'une intervention possible sur le social-sociétal traverse toute l'histoire des centres sociaux, nous dit J. ELOY dans le même article.

Nous nous inscrivons pour nous-mêmes tout à fait dans cette démarche.

X.6.3.- Le Centre social : un projet fédérateur

Le centre social doit permettre la prise en compte des demandes et des intérêts particuliers, portés par des individus et des groupes (associations, groupes de fait). Il en va d'une valeur importante, trop négligée lorsqu'il s'agissait de promouvoir l'émancipation du local, celle du besoin de reconnaissance. Nous observons aujourd'hui comment le mouvement de « démodernisation » dont parle Alain Touraine⁶² provoque des replis collectifs dans des associations « communautaires » de type communautariste, par défaut de reconnaissance sociale⁶³. Diverses associations de la Meinau se sont créées, sur cette base-là, chez des personnes immigrées mais aussi chez des jeunes Français, issus de l'immigration.

Demain, le centre socio-culturel poursuivra la démarche de reconnaissance active et intégrative initiée par des associations comme la PAM et le Collectif, en direction de ces associations, afin de les faire participer à une dynamique active de développement de la vie sociale sur le quartier.

⁵⁹THERY Henri, *Equiper et animer la vie sociale*, Paris, Editions du Centurion, 1966

⁶⁰ cf. les pionnières des centres sociaux : M.J. BASSOT et Mademoiselle DIEMER

⁶¹ ELOY Jacques, le *Social des Centres sociaux*, Document préparatoire du congrès de Strasbourg de la Fédération des Centres sociaux., 1997.

⁶² TOURAINE Alain, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, mars 1997.

⁶³ LAPEYRONNIE Didier, *Les deux figures de l'immigré*, Une société fragmentée, Paris ,La Découverte,1996

Il en est de même pour les individus, habitants de quartier, qui ne sont dans aucune association du quartier. Si nous savons bien que certains, en particulier à la SIBAR et dans l'ancienne Meinau, ont des engagements associatifs hors du quartier, beaucoup ne sont dans aucune association.

Un objectif du centre socio-culturel sera donc de soutenir la vie associative grâce à la mise à disposition de locaux et à un soutien logistique ; de favoriser l'adhésion des habitants à des projets collectifs, leur auto-organisation dans de nouvelles associations. A l'heure actuelle de nombreuses petites associations manquent de locaux, de moyens (téléphone, adresse), de compétences techniques pour monter les statuts, faire des demandes de financement et organiser des événements.

X.6.4.- Le CSC : un espace de débats pour le développement de la Meinau

Cette reconnaissance passe par la prise en compte des besoins sociaux actuellement insuffisamment pris en considération. La demande d'expression culturelle en est une, particulièrement importante parmi les populations touchées par la stigmatisation et l'exclusion symbolique. Le besoin de services collectifs dont nous savons qu'il n'a pas de réponse satisfaisante à la Meinau en est une autre : CLSH, services d'accès aux droits, activités de loisirs pour jeunes...

En favorisant cette prise en compte, cette reconnaissance d'intérêts divers, le centre socio-culturel pourra servir de vecteur de dialogue, de discussion, de négociation entre ces diverses demandes. Il pourra ainsi recréer un espace public où les enjeux du développement du quartier pourront se discuter, où pourront être définies collectivement des priorités, même si cela se fera aussi de façon conflictuelle. Une telle dynamique peut contribuer à un investissement fort autour du développement de quartier. Le CSC peut donc être le vecteur d'une vie sociale renouvelée, active, où des projets comme ceux de la fête de quartier, des peuples, de femmes, Meinau Fleurie et le marché de Noël pourront être améliorés, pérennisés, institutionnalisés.

A travers la mobilisation des acteurs, habitants et associations autour de tels événements, l'engagement se fera tout autant dans le « faire ensemble » que dans l'interpellation des élus et des décideurs quant à l'avenir du quartier.

X.6.5.- Le Centre social facteur de solidarité

Cet engagement devrait permettre de créer aussi les conditions d'une attention renforcée à ceux qui sont le plus en difficulté. Le sentiment actuel « d'abandon » crée un état dépressif, un désir de répression chez les habitants, dont les jeunes sont les boucs émissaires, et des tensions à l'intérieur du quartier risquant de provoquer l'implosion sociale. Par contre, une dynamique de lutte pour une amélioration de la vie sociale peut favoriser une démarche positive envers ceux qui sont les plus exclus.

La question de la solidarité dans le quartier sera ainsi au centre de l'action du CSC. Son objectif sera de tisser des liens en stimulant l'engagement bénévole d'habitants de la SIBAR, de l'ancienne Meinau et de CUS HABITAT. Des enseignants, des cadres à la retraite pourraient s'engager dans des actions de soutien scolaire, de parrainage en vue de l'insertion professionnelle, d'autres pourraient renforcer l'action d'entraide en développant autour de « l'entraide alimentaire », des possibilités d'accès à des vêtements, des meubles d'occasion... Le CSC pourrait ainsi développer un véritable service de la solidarité permettant aux familles les plus démunies l'accès à des produits de première nécessité. Enfin l'action d'animation auprès des enfants et des jeunes devra nécessairement être autant l'affaire de professionnels qualifiés que d'habitants bénévoles.

Le CSC sera donc une structure laï que, ouverte à tous, favorisant une dynamique d'engagement et de solidarité active dans le quartier. Le CSC agira selon le principe de subsidiarité et contribuera à un renforcement des liens entre les personnes, les associations, les générations et les groupes sociaux.

X.6.6.- Le CSC comme équipement

Nous voulons maintenant essayer de concrétiser ce que serait cet équipement, son implantation géographique, ses locaux et son personnel.

Son implantation géographique :

Il devrait être implanté au milieu du quartier pour symboliser son centre. La place de l'Ile de France et ses alentours nous paraissent être ce lieu adéquat. Y ont lieu les marchés hebdomadaires, les fêtes de quartier ; il est bordé de commerces, ouvert des quatre côtés vers les différentes parties du quartier. Nous avons fait ce choix, au sein de l'ACS MEINAU et nous l'avons proposé aux décideurs. Les élus qui nous ont rejoints dans ce choix puisqu'une proposition a été faite dans ce sens au Conseil municipal et adopté par celui-ci, lors de sa séance du 21.09.1998⁶⁴.

Les fonctions du Centre

Nous voulons ici préciser les différentes fonctions que pourrait avoir le CSC :

- une fonction de laboratoire de la citoyenneté : il favorisera la participation active des habitants à tous les niveaux, actions internes et partenariales, AG, CA,...
- une *fonction d'animation globale* du quartier, rassemblant les forces vives autour de projets communs,
- une *fonction d'entraide auprès des plus démunis* : entraide alimentaire, vente de vêtements et de mobilier d'occasion à bas prix,
- une *fonction de conseil et d'aide* à l'autonomie des familles, particulièrement celles en difficulté,

⁶⁴ Cf. article des Dernières Nouvelles d'Alsace, 23 septembre 1998.

- une *fonction de pépinière de projets de groupes et d'associations* passant par l'assistance technique au niveau administratif, de la comptabilité, de prêts de locaux et de matériel,
 - une *fonction d'accueil* : il sera ouvert à tous, en journée, les après-midi, en soirée et durant les week-ends,
 - une *fonction d'accompagnement* péri-scolaire pour enfants et jeunes,
 - une *fonction d'animation* pour enfants (CLSH, animation de rue) et jeunes, d'accueil et de mise à disposition de locaux, de soutien aux projets de jeunes, d'organisation de camps de vacances.
- Les actions et activités du Centre s'élaboreront afin d'associer de façon active les habitants.

Le personnel du Centre

Le bénévolat sera valorisé et favorisé pour intervenir de façon complémentaire avec le personnel salarié. Le personnel permanent pourrait être composé de la façon suivante :

- un directeur
- trois animateurs, chargés de l'animation globale et du soutien aux associations, du secteur enfants et périscolaire et du secteur jeune dans le Centre.
- une hôtesse d'accueil chargée de l'accueil et de la cafétéria.
- une conseillère en ESF.
- deux femmes de services et un concierge chargé de l'entretien.
- des intervenants à temps partiel pour les CLSH et l'accompagnement périscolaire.

Total : 8-9 ETP en dehors de intervenants à temps partiel.

Les locaux du Centre :

Nous prôtons un CSC respectueux du principe de subsidiarité, ne cherchant pas à devenir un équipement « attrape-tout », lourd à financer et à gérer. Cependant le CSC devra offrir les moyens pour que se développent des actions prenant en charge des besoins peu ou pas pris en charge. Le projet de la municipalité nous paraît insuffisant à cet égard.

- *Une grande salle polyvalente* pouvant accueillir 500-600 personnes, avec une taille de 700- 800 m² est indispensable pour les événements festifs et conviviaux, familiaux et associatifs contribuant à l'animation du quartier. Une grande cuisine bien équipée y sera adjointe. Cette salle pourra servir par ailleurs pour l'animation culturelle du quartier, une scène et une sonorisation puissante permettant la présentation de concerts, de spectacles valorisant et aidant au développement des cultures présentes dans le quartier.
- *4 à 5 salles* d'une dimension plus réduite, de 50-100 m², serviront aux réunions et activités des associations du quartier qui pourront y avoir leur armoire, l'accès au téléphone, fax et Internet. Elles pourront servir par ailleurs pour les CLSH que le CSC organisera les mercredis et durant les vacances

scolaires. Elle pourront aussi servir pour les actions de soutien scolaire que le CSC proposera pour les jeunes du quartier, en lien avec la médiathèque voisine. Elles accueilleront enfin le club du 3eme âge.

- *Une cafétéria, espace convivial de 100 m².*

- Un *grand espace* (150 m²) sera prévu *pour les jeunes* : cafétéria, lieu convivial pour se retrouver, pour y écouter de la musique, y développer des projets.

- Enfin d'autres *grands espaces* seront prévus *pour les actions de l'entraide alimentaire et matérielle* destinée aux personnes les plus pauvres : lieux spacieux et chaleureux d'accueil des personnes et locaux de stockage de nourriture, de vêtements et de meubles d'occasion (au sous-sol pour ces derniers) : 300 m² devraient être prévus au minimum.

- Un *local* (100m²) sera mis à disposition pour *le service de conseil en économie sociale* et familiale ; doté d'une cuisine, il permettra aux familles de mieux savoir utiliser les aliments reçus à l'entraide, de développer de la convivialité pour des personnes souvent très seules, en plus de leur pauvreté.

X.6.7.- Un Centre qui ne se crée pas ex nihilo

Le centre s'implantera dans un quartier où, depuis des années, un certain nombre de services ont été mis en place. Il n'aura pas vocation à les supplanter, mais à les compléter et pour certains, à les poursuivre pour mieux les développer. Le centre pourra ainsi reprendre des financements publics déjà investis dans le quartier et pour le moment gérés par d'autres structures.

En matière d'accompagnement périscolaire, il aura à coordonner et à développer les actions assurées aujourd'hui par la PAM, ALPHABET et EVEIL. Pour sa part, notre association est prête à passer le relais, permettant au nouveau Centre de disposer des financements qu'elle touche pour l'heure. La proximité immédiate de la nouvelle médiathèque plaide plus encore pour cette solution : matériel pédagogique et personnel compétent en feront un partenaire de qualité, très précieux.

En matière d'animation pour enfants, le centre pourra mettre en place un CLSH attractif pour les publics SIBAR, HLM et de l'ancienne Meinau. Les financements actuels des CLSH iront alors au Centre. La PAM en est d'accord, tout en restant un partenaire actif.

La conseillère en ESF payée par la CAF, actuellement relativement isolée dans des locaux que la Ville souhaite récupérer pour le service polyvalent de secteur, implanté déjà dans une autre partie de l'immeuble, pourra intégrer cette structure, avec son équipe de professionnels et les bénévoles : le travail en complémentarité avec ceux qui assurent l'entraide alimentaire et vestimentaire sera tout à fait intéressant.

Enfin, le poste d'animateur jeunes existe aussi dans le quartier : géré par l'association ETE Jeunes pour l'animation au Baggersee, il est actuellement gelé en attendant les futurs nouveaux locaux.

Au total, ce sont donc deux postes à temps plein et plusieurs à temps partiel existant actuellement qui pourraient être affectés au CSC, de même qu'un nombre important de bénévoles (20) pourrait s'y investir, au titre des actions d'entraide.

CHAPITRE XI.- CREER UNE PASSERELLE VERS LES ENTREPRISES POUR FAVORISER L'INSERTION ECONOMIQUE

XI.1.- L'ABSENCE DE REPONSE AU CHOMAGE DES JEUNES

Il nous sera matériellement difficile de présenter, de façon développée, cet axe. Cependant, nous avons pu percevoir à quel point la difficulté d'accès à l'emploi est un facteur central de l'exclusion des jeunes. Nous avons évoqué, ci-dessus, comment notre équipe a pu tenter dans le passé d'apporter sa contribution à l'effort d'insertion économique des jeunes. Depuis plusieurs années, nous percevons bien comment cette insertion est en panne, malgré tout le dispositif existant, et à quel point un nombre grandissant des jeunes ont fait leur deuil d'un possible accès à l'emploi salarié. Cette résignation, cet écrasement devant ce qui apparaît comme une fatalité sociale ne peut que conduire à des réactions dépressives ou/et agressives, rendant difficile voir impossible le travail éducatif, l'accès à l'autonomie, le travail d'arrachement du jeune à la reproduction de conduites d'échec.

Conscients que cette impossibilité entraîne les populations de plus en plus jeunes dans des pratiques illégales d'accès à des ressources, trafics, vols,... nous avons tenté de trouver des possibilités concrètes d'accès au travail. Nous avons ainsi mis en place, en 1993, un premier chantier de travail avec CUS HABITAT, puis un autre en 1997 et 1998 avec l'ONF. La dynamique semble lancée et nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer à des jeunes filles de la cité HLM, de milieu très modeste, un chantier, dans le cadre de l'embellissement d'une école, pour financer la poursuite de leurs études.

XI.2.- L'EMERGENCE D'UNE ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE STRASBOURG SUD

Nous avons donné l'occasion à des jeunes de réaliser un film vidéo sur leurs conditions de vie avec l'aide de MSE, association créée et présidée par B. SCHWARTZ. C'est en participant à différents débats, à partir de leur film et en m'appuyant sur deux études menées par l'Observatoire Régional de l'Intégration sur les discriminations à l'emploi que j'ai pu interpeller divers décideurs et agents d'administration concernés par ces questions. Le résultat le plus tangible en a été une invitation à des rencontres qui se mettaient en place au niveau d'entreprises sur Strasbourg Sud, et plus particulièrement sur la Plaine des Bouchers.

Suite à cette initiative de ADIRA s'est créée une nouvelle association, composée de chefs d'entreprises et de membres associés : « l'Association de Développement de Strasbourg Sud ». Ma présence à cette réunion a permis à la PAM de devenir membre fondateur de cette nouvelle association, dont le but est de contribuer au développement économique de Strasbourg Sud. Si la question de l'insertion de personnes en difficulté n'est pas une préoccupation actuelle de cette association, le fait d'avoir opté pour des membres associés comme la nôtre, laisse entrevoir une possibilité d'aborder plus tard cette question. En effet les chefs d'entreprise ont des difficultés de trouver du personnel : 350 postes étaient ainsi recensés vacants en 1997 ; alors que nous avons à faire à une population qui a du mal à accéder à l'emploi.

Cette première rencontre de chefs d'entreprise et d'acteurs de l'insertion préfigure ce que pourrait apporter d'intéressant, pour les demandeurs d'emploi du secteur et les entreprises, ce nouvel interface que constitue l'association de Développement de Strasbourg Sud. Il pourrait se développer dans le cadre de la « CHARTE pour le développement de STRASBOURG SUD », projet où nous venons de nous inscrire, à la demande de l'ADIRA, comme maître d'ouvrage pour la mise en place d'un répertoire des acteurs de l'insertion sur ce territoire, destiné à des chefs d'entreprises. Si cette proposition est retenue par les financeurs, elle permettra de tisser du lien entre les acteurs de l'insertion professionnelle et, à terme, de créer un pôle de l'insertion qui pourrait mettre en œuvre un partenariat actif avec les chefs d'entreprises. Il permettrait de mieux faire correspondre l'offre et la demande d'emploi grâce à une mise en relation des partenaires.

Ceci pourrait passer par des modalités diverses : information personnalisée, accompagnement et parrainage par des acteurs de territoires, possibilités de première expérience professionnelle pour des jeunes, mise en place d'actions de formation et d'adaptation pour les emplois difficiles à pourvoir. C'est ainsi que pourraient se remettre en place des passerelles entre la zone d'activités économiques et le quartier d'habitat de la Meinau. Ce serait un formidable signe d'espoir pour les populations avec qui nous travaillons. De telles perspectives se réaliseront-elles ou la visée sociale restera-t-elle « écrasée » par l'objectif central actuel de développement économique ? Nous répondrons, avec BAREL, que cela est aujourd'hui de l'ordre de l'indécidable mais que notre responsabilité éthique nous conduit à explorer cette piste et à tout mettre en œuvre pour que cette passerelle se concrétise.

QUATRIEME PARTIE

UNE ACTION RENOUVELEE DE LA PAM SUITE A LA MISE EN PLACE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

CHAPITRE XII.- UNE NOUVELLE PLACE POUR LA PAM

Il est aisé de pressentir que les conséquences de la mise en place d'un tel équipement seront importantes pour l'association PAM et son équipe de travailleurs sociaux. Il est, en revanche, beaucoup moins évident de les mesurer de façon précise. Ce travail est toutefois primordial pour le directeur du service afin d'anticiper le nouveau positionnement de l'association PAM dans le quartier et les changements à envisager dans les interventions de l'équipe, tant durant la phase transitoire de l'implantation du Centre que lors de sa stabilisation. Il s'agit d'évaluer les difficultés internes à ces changements pour y faire face, en cherchant à mobiliser l'équipe autour d'un projet de travail renouvelé et renégocié avec le CG, sur la base de ce projet, une nouvelle convention et les postes y afférents.

XII.1.-LA PAM EN SOUTIEN DU CENTRE DURANT LA PHASE DE MISE EN PLACE

XII.1.1.- Le soutien au Centre, l'affaire de toute l'association.

La mise en place du CSC et sa consolidation seront des phases où notre association devra être très présente. Il en va de la réalisation même du projet de centre. L'association peut et doit engager sa légitimité et ses ressources dans le quartier en s'appuyant sur ses réseaux extérieurs et internes au quartier. L'association elle-même est concernée : administrateurs, adhérents et salariés doivent se mobiliser.

Pour les responsables de l'association, bureau et directeur, il faut intervenir pour faire en sorte que les pouvoirs publics dotent ce centre en moyens suffisants afin qu'il soit à la hauteur des enjeux que nous avons explicités plus haut. L'intervention auprès des décideurs politiques et administratifs concerne le niveau politique de l'association .

La mobilisation des réseaux externes devrait permettre de trouver les appuis nécessaires pour sa mise en place dans l'esprit prévu ; mais aussi pour mettre au point les aspects plus techniques concernant les conditions du financement : l'agrément de la CAF qui suppose l'élaboration du projet social global sur le quartier et le financement par la municipalité. Ces appuis qui existent auprès de la fédération départementale des CSC avec laquelle je suis en contact et auprès de collègues directeurs de CSC avec lesquels je travaille. L'agrément de la CAF est en effet donné par une commission où siègent des représentants des CSC à côté des administrateurs de la CAF.

Ce travail avec des personnes ressources du monde des CSC permettra aussi de former ainsi les futurs administrateurs du Centre.

Par ailleurs, il s'agira de susciter l'investissement d'habitants et de militants associatifs autour de ce centre. Les nombreux liens que nous avons tissés avec les associations et des habitants pourront être activés sur cet objectif. Notre souci est de voir adhérer et s'investir les petites associations de l'immigration et de jeunes tout autant que de plus grandes, disposant de salariés ayant temps et compétences pour s'investir dans ce projet.

Une fonction de veille pour l'intégration des personnes en difficulté

Enfin nous aurons à être très attentifs au sein du Centre, en étant actifs au sein de son CA, pour que les publics en difficulté soient pris en considération. L'enjeu est considérable et nécessite un investissement fort de notre part : en effet les dérives qu'a connues la MJC, sans parler de certains CSC en position défensive voir de rejet par rapport à un public en difficulté, surtout de jeunes, montrent que cette crainte n'a rien de purement théorique.

Enfin l'association doit, à travers une décision claire de son CA, mise en œuvre par le Directeur, mobiliser ses salariés sur ce projet. Ceux-ci rencontrent quotidiennement, dans leur travail la population du quartier, en particulier les personnes en difficulté, ce qui leur permet et les oblige à être

des relais auprès de ces personnes pour leur faire connaître ce nouvel équipement, leur permettre de comprendre l'intérêt qu'il peut avoir pour eux, les aider donc à se l'approprier et à respecter ses règles. Nous aurons l'occasion d'explicitier ultérieurement les modalités de l'intervention des salariés du service.

XII.1.2.- Passer le relais au Centre

Notre présence active dans la mise en place du centre sera particulièrement importante pour que le centre reprenne à son compte des activités que nous menions en partie jusqu'à présent : CLSH, activités périscolaires, activités de loisirs pour les jeunes. Cette mise en place devra en même temps se faire dans la continuité et dans le renouvellement de ces activités : renouvellement dans le sens d'un grand CLSH, attractif et ouvert à l'ensemble de la Meinau, d'activités périscolaires reprenant de façon plus cohérente les actions éparpillées menées jusqu'à présent dans le quartier, d'activités ouvertes au public jeune de l'ensemble du quartier. Continuité pour que le public en difficulté, accueilli actuellement dans ces activités, soit pris en compte.

Cette double démarche, d'une part d'élargissement vers des populations aujourd'hui peu concernées par les actions collectives d'animation, celles de la SIBAR, de l'ancienne Meinau, mais aussi de la population la plus ancienne des HLM, essentiellement d'origine alsacienne, d'autre part de continuité auprès de la population actuellement « usager » de ces services ne va pas se faire sans difficulté. Ces deux objectifs sont en effet en tension l'un avec l'autre. Le risque est de les voir entrer en opposition et d'aboutir à ce que l'un prenne définitivement le pas sur l'autre. La composition de la future équipe dirigeante du Centre devrait être faite de telle sorte que les deux pôles s'y retrouvent de façon équilibrée. Au directeur du service de prévention d'y apporter sa lucidité nourrie par ses dix ans au service du développement du quartier.

XII.2.-LA PAM SE RECENTRE AUTOUR DE SA MISSION AUPRES DES PERSONNES EN DIFFICULTE

La mise en place du Centre permettra donc à la PAM de passer le relais des activités citées ci dessus, comme cela a été annoncé dans le projet 1998-2000 remis au département. Si les interventions concernant ces activités n'ont pas été très importantes, du point de vue quantitatif, soit 0.8 ETP de personnel permanent et 1 ETP en personnel ponctuel à temps très partiel, elles ont mobilisé cependant le service bien au-delà : demande de financements complémentaires, préparation et mise en place des équipes, recherche de personnel et de bénévoles, gestion des équipes et formation des intervenants. Le passage de relais permettra de dégager du temps et de la disponibilité dans le service.

D'autres tâches, dont nous étions le support administratif, pourront aussi être prises en charge par le CSC : celles qui relèvent des actions organisées par le Collectif comme la fête de quartier et des projets

plus spécifiques comme Carrefour Bus, portés juridiquement et administrativement par la PAM, c'est à dire par son directeur et la secrétaire comptable.

D'autres projets particuliers ont été portés par le service, à défaut d'un acteur socioculturel. Les projets de coordination des activités périscolaires sur le quartier, d'embellissement de l'école maternelle Canardière, de mise en place d'une activité de danses urbaines pour des adolescents au sein du collège, d'initiation et développement d'une activité boxe pour les jeunes ont été élaborés à la suite de demandes émanant des écoles, des parents, des jeunes. Elles ont été prises en charge par la PAM par défaut d'un autre porteur. Ce travail réside dans le montage, la mise en œuvre et la construction du relais. Pour toutes ces actions, le financement, souvent peu important (entre 4 KF et 40 KF) passait par la PAM : ceci représentait un surcroît de travail, des avances de trésorerie et cela donnait l'image fautive d'une association « dévoreuse » de financements publics.

Cependant le relais pris par le CSC permettra de mieux resituer notre place dans le quartier : la place de la PAM évoluera donc en même temps que son image. De gestionnaire d'activités, de porteur de projets, la PAM pourra retrouver une place recentrée d'acteur particulièrement attentif à des populations peu ou mal prises en compte dans le quartier et ayant le souci de leur permettre de se faire entendre : c'est le cas des jeunes perçus comme des éléments négatifs, facteurs d'incivilité, de vandalisme dont tout le monde parle mais qui ne sont que peu appelés à parler eux-mêmes. Leurs difficultés d'accès à la reconnaissance sociale ne sont que peu prises en considération, au-delà des quelques professionnels chargés de les accompagner. Le cas le plus flagrant est celui de toutes ces personnes en difficulté qui, aujourd'hui plus nombreuses que jamais, plongent dans l'alcoolisme, la toxicomanie, la consommation effrénée et sauvage de médicaments, le suicide rapide ou à petite dose. La PAM assurera donc une fonction de veille et d'interpellation auprès des autres acteurs du quartier. Il s'agit de faire en sorte que ces personnes en difficulté soient prises en considération autrement que comme des populations dangereuses, responsables du mal vivre dans la cité. La reconnaissance d'un tel engagement de la PAM, par les acteurs du quartier, nous permet de tenir une fonction d'interface et de médiation entre population en difficulté et acteurs de la cité, favorisant la prise de parole de ceux qui en sont exclus. Cette reconnaissance, cette discussion amicale et compréhensive, sans concession ni démagogie peut être le moyen pour ces personnes d'accéder à leur place de citoyens.

A cette condition, la PAM rendra possible un engagement commun des acteurs du quartier pour obliger les décideurs à mieux prendre en compte les difficultés des populations: dans le domaine de l'emploi, des possibilités de convivialité, dans le droit à des services publics de qualité, de choisir de vivre à la Meinau ou de la quitter.

CHAPITRE XIII.- UNE REDEFINITION DES INTERVENTIONS DE L'EQUIPE

XIII.1.- RETICENCES ET CRAINTES FACE AU CHANGEMENT

Le passage de relais de certaines fonctions, assumées par l'équipe, au Centre social implique bien évidemment des modifications de l'action des travailleurs sociaux de la PAM. Ces changements sont d'ordre culturel autant que technique. En effet les modalités d'action impliquent une conception du travail liée à des représentations conscientes et inconscientes. Si nous voulons évoluer, il nous faut travailler sur ce registre autant que sur celui d'une redéfinition des tâches et de l'organisation du travail. Ceci implique une participation active et volontaire des salariés.

Les activités, telles le soutien scolaire, les activités avec les enfants (CLSH) et les jeunes (sorties, camps) sont mises en place et développées par le service, autant pour répondre à des demandes sociales non prises en compte dans le quartier, qu'en tant que supports à la relation éducative. C'est ce sens mixte qui explique, en partie, les résistances de l'équipe à les abandonner. Il est tout à fait avéré que ces activités que nous menons s'adressent prioritairement à des populations en difficulté sociale, celles « visées » par la PS. Elles étaient bénéficiaires des bons de vacances de la CAF, suivis par des services sociaux et en difficulté scolaire.

Les craintes exprimées par l'équipe sont doubles. La première est de voir ces populations non prises compte dans les activités proposées par le futur CSC. Elle s'appuie sur des situations connues de jeunes considérés comme indésirables dans certains CSC. Plus près de nous, l'expérience très négative de l'animation au Baggersee, que nous avons mise en place, avant de passer le relais, a marqué les esprits.

Il faut prendre au sérieux ces préoccupations, tout à fait légitimes et élaborer avec l'équipe des réponses pour prévenir de telles évolutions : elles passent, me semble-t-il, par un partenariat fort avec le centre.

Il s'agira de veiller à ce que les tarifs des activités restent tels que des jeunes de famille en situation de précarité puissent y accéder. Ce sera au directeur de mener ce travail en recherchant, avec le responsable du centre, les financements nécessaires, à travers des solutions à imaginer dans le cadre de la politique de la Ville et des politiques d'intégration, permettant d'éviter cette exclusion par l'argent. La poursuite et le développement de chantiers jeunes par l'équipe de PS sera une autre manière de permettre à des jeunes de faire face à ces questions de financement, tout en renforçant leur autonomie.

La présence physique de certains éducateurs sera certainement nécessaire et souhaitable lors d'une période de mise en route du CSC : nos liens avec de nombreux jeunes peuvent favoriser leur intégration ; notre connaissance des jeunes en difficulté, les compétences professionnelles des éducateurs seront précieuses pour que des professionnels nouveaux dans le quartier, formés au travail d'animation puissent mieux prendre en compte des jeunes « compliqués » dans leurs réactions. C'est la fonction de médiation que nous évoquons ci-dessus.

Une autre crainte de l'équipe est de perdre des supports précieux pour l'établissement de relations éducatives avec les jeunes. Elle renvoie à des difficultés, de plus en plus fortes, d'entrée en relation

avec les jeunes et de poursuite de relations qui ne soient pas trop labiles. Le rapport de M.DEMASSIEUX, député du Nord, remis en 1996 au premier ministre Alain JUPPE, pointait les difficultés actuelles des équipes de PS dans leurs contacts et leurs liens avec des jeunes particulièrement désocialisés. Selon notre propre analyse, cette agressivité des jeunes⁶⁵ est un phénomène nouveau qui a commencé à poindre en même temps que les premières violences collectives dans le quartier en 1994. L'acte le plus significatif a été l'agression physique d'un éducateur le plus ancien de l'équipe (25 années d'ancienneté professionnelle) par un jeune qu'il connaissait depuis l'âge de 8 ans. Cette agression physique a été la première et la seule d'un membre de l'équipe ; mais elle a d'autant plus fortement marqué les esprits qu'elle a concerné le plus ancien et plus expérimenté des membres de l'équipe.

Il est indéniable que les activités de soutien scolaire et de loisirs permettent d'acquérir une reconnaissance et une légitimité auprès des jeunes. Elles donnent une assise pour un travail informel où tout paraît sans cesse à construire et à reconstruire, elle structure l'intervention autour d'un lieu et d'un temps bien défini et régulier. Elles permettent aussi, grâce à ces moments partagés autour du travail scolaire, de tisser des relations avec des jeunes pour parler ensemble de leurs difficultés scolaires et autres. Passer le relais au niveau de ces activités signifie donc faire le deuil du support relationnel qu'elles représentent pour les éducateurs autant que pour les jeunes. Il faut prendre très au sérieux ces aspects pour ne pas trop déstabiliser des salariés déjà marqués par ces montées d'agressivité et de violences auxquelles ils sont si souvent confrontés aujourd'hui dans la rue. L'angoisse ne peut être bonne conseillère, elle risque de conduire au repli de chacun, au renforcement de la carapace de protection et de bloquer les évolutions recherchées.

Cette crainte s'accompagne de la peur de perte de considération, voire de statut social : ces activités- le soutien scolaire, les loisirs- sont valorisées très positivement tant par les jeunes et les familles, que par les partenaires : écoles, assistantes sociales, etc. Souvent elles se mènent avec des équipes formées avec des intervenants à temps partiel, des stagiaires et des bénévoles. L'éducateur est responsable d'une équipe, chargé de son animation et de son suivi.

Enfin il ne faut pas méconnaître la part de la peur du changement. Quitter des activités familières, où l'on est à l'aise pour aller vers du nouveau, suscite des inquiétudes que l'on peut comprendre. Elles sont d'autant plus prégnantes que se profile dans les esprits la question des emplois : que se passera-t-il après la mise en place du CSC ? Le CG ne risque-t-il pas de réduire d'autant les postes que ces activités seront menées par le CSC ?

⁶⁵ Cf. Annexe 7

XIII.2.- MOBILISER L'ÉQUIPE AUTOUR D'UN PROJET DE TRAVAIL RENOUVELÉ

Le nouveau projet de travail doit s'articuler autour de la redéfinition des missions prioritaires du service et tenir compte, pour ce qui est des modalités d'intervention, des difficultés du travail de l'équipe. Il faut que cette dernière dispose de supports qui rendent possible le travail éducatif avec les jeunes.

Le projet s'articule donc autour des points suivants : renforcer notre présence sociale dans le quartier tant par rapport aux jeunes qu'aux adultes, assurer un meilleur accompagnement des jeunes en situation de crise, soutenir les jeunes et les adultes dans leurs initiatives, favoriser leur autonomie et leur participation citoyenne, participer de façon active au développement du quartier, notamment en développant des initiatives nouvelles pour renforcer le lien social.

Il n'est pas question de développer très longuement ces divers points ici. Nous souhaitons cependant montrer comment ce projet vient concrétiser les options que nous avons annoncées. Ces choix ne viennent pas bouleverser les principes d'action de l'équipe mais les clarifier.

Le travail de rue a toujours été une des modalités d'action de l'équipe : il s'agit donc moins de faire du neuf que de retrouver davantage de disponibilité, grâce au passage de relais sur des activités structurées. Elle servira aussi bien au travail avec les jeunes sans place ni à l'école ni dans l'emploi qu'avec les adultes, en situation professionnelle précaire et en situation familiale problématique. Une présence plus marquée, au plus près des gens, dans la rue, au bistrot, au domicile permettra de leur accorder davantage d'attention et de leur signifier plus clairement notre volonté de les soutenir. La disponibilité horaire permettra de développer davantage des formes nouvelles, imaginées dans l'équipe, de présence dans la rue sous forme plus collective, avec des partenaires, parents, jeunes, et autres intervenants. Cette action collective, plus sécurisante pour la présence dans les endroits « les plus chauds », permet aussi de marquer de façon plus visible notre présence, de donner envie aux habitants de réinvestir la rue. Elle signifie aux jeunes, de façon « pacifique », que celle-ci ne leur appartient pas exclusivement et de recrée de nouvelles bases de discussion avec eux. Cette action se mènera tous les quinze jours, alternativement les mercredis et samedis, en après midi ou en soirée.⁶⁶

Cette capacité d'aller dans la rue aux endroits les plus marqués par les jeunes et les plus désertés par les adultes, doit être valorisée de façon interne et externe. Elle permet une connaissance fine du quartier, des liens multiples avec des habitants les plus variés, des contacts avec des jeunes en difficulté. Ce sont des compétences que l'équipe de PS est la seule à avoir, qui sont à mettre en valeur. D'autant plus que ce travail de rue offre des possibilités intéressantes d'accompagnements collectifs et individuels, s'amorçant à partir de là.

L'accompagnement des jeunes en situation de crise peut s'illustrer par la situation des jeunes en situation scolaire difficile. Lorsqu'un jeune va passer en conseil de discipline, il est important qu'il

⁶⁶ Cf. Annexe 8

puisse compter sur notre soutien, ne pas se sentir seul et sans droit, pour que ce moment lui permette de comprendre et mesurer sa propre responsabilité. En cas d'exclusion définitive, la difficulté sera grande de retrouver une école. Le risque de traîner dans la rue et de s'y installer exige, de notre part, une capacité de mobilisation rapide autour de ce jeune pour le soutenir dans ses recherches d'une nouvelle scolarisation. Il en est de même pour les jeunes sans débouché en fin de troisième et brusquement confrontés au dur principe de réalité.

Il s'agit donc de passer d'un accompagnement scolaire centré sur l'aide collective au travail scolaire à un accompagnement plus individuel, ciblé sur les jeunes en situation de crise : ce travail me semble correspondre au choix associatif de soutien aux jeunes les plus en difficulté et aux compétences relationnelles des éducateurs. Nous garderons cependant un pied dans l'action de soutien scolaire sans la gérer nous-mêmes. La mise à disposition d'un éducateur pour quelques heures par semaine dans l'activité qui sera gérée par le CSC doit permettre la participation de jeunes en difficulté scolaire et au comportement quelquefois perturbant et de continuer à assurer le lien avec les familles, les jeunes et l'institution scolaire.

La même démarche se fera par rapport à l'accueil des jeunes au centre et aux activités qui leur sont adressées. Une mise à disposition d'éducateurs se fera pendant la première année : notre participation qui pourrait être de l'ordre d'un mi-temps, sera assurée, de façon partagée, par deux éducateurs pour une prise en charge collective de ce partenariat délicat à mettre en œuvre compte tenu du public jeune. Une évaluation, commune au centre, de ces actions partenariales se fera régulièrement tous les trois mois. Au bout d'une année de fonctionnement, nous envisagerons leur éventuelle reconduction.

Enfin, le travail entamé autour des chantiers jeunes et de l'insertion professionnelle nécessite un investissement fort. Les chantiers sont, nous l'avons vu, un soutien très apprécié par les jeunes pour accéder à un début d'autonomie financière et un support très intéressant pour la relation éducative, en particulier avec des jeunes en difficulté. Nous souhaitons les développer. Cela suppose du temps et de la compétence.

La perspective de nouvelles possibilités d'insertion professionnelle est aussi un élément capable de remobiliser l'équipe. En attendant le démarrage d'un travail concret dans le cadre du développement de Strasbourg Sud, il est, d'ores et déjà, important pour l'équipe de mieux s'outiller grâce à une actualisation des diverses possibilités d'insertion pour les jeunes, à l'activation de réseaux personnels dans le secteur de l'insertion et à la mutualisation par l'équipe des informations recueillies.

XIII.3.-MENER LES CHANGEMENTS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES DE LA PAM

Pour mener à bien cette évolution du travail de l'équipe, les ressources à mobiliser et à renouveler sont d'abord et avant tout celles internes à notre institution, la PAM. Ce sont des ressources liées à sa culture, son histoire, son organisation, son projet et aux pratiques du service.

XIII.3.1.- Une culture basée sur l'attention à la demande sociale, le développement d'initiative et le passage de relais

Nous avons montré comment l'histoire de la PAM avait commencé par la sortie de la MJC et la construction d'une nouvelle institution dans le quartier. Elle a été marquée ensuite par une capacité sans cesse renouvelée de créer là où des besoins sociaux n'étaient pas pris en compte, dans les interstices, des actions nouvelles. De même, elle a su régulièrement passer le relais, si nécessaire, en aidant à le construire. Cette histoire a permis de développer une culture institutionnelle où la PAM se conçoit comme un aiguillon capable de faire apparaître ces demandes sociales non satisfaites, quitte à ébaucher des solutions pour mieux peser sur les nécessaires réponses publiques : les exemples du centre de loisirs maternel, du Baggersee sont suffisamment proches pour que l'équipe les ait encore en mémoire. C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons depuis un an à construire un relais pour le CLSH. Des jeunes et des femmes du quartier ont pu se former pour acquérir un BAFA, une autre vient de commencer sa formation BAFD qui lui a permis de diriger le CLSH cet été. Celui-ci n'a plus été porté juridiquement par la PAM même si nous en avons assuré le suivi logistique et pédagogique. Le porteur juridique du projet en a été une association d'éducation populaire départementale, en attendant la relève par le CSC.

De même, l'activité boxe que nous avons mise en place pour des jeunes du quartier, sur leur demande, voilà deux ans et demi, s'est développée de façon remarquable, attirant des jeunes de bien d'autres quartiers. Elle sera gérée, à partir de janvier 1999, par une nouvelle association, constituée avec l'aide de l'éducateur référent. C'est un lieu particulièrement intéressant de contacts avec les jeunes et il est important que, régulièrement un éducateur y participe. Elle est aussi une offre intéressante que les éducateurs peuvent proposer à des jeunes, dans leur travail quotidien de rue.

Enfin, l'activité foot en salle que nous avons mise en place il y a trois ans, attirant une quarantaine de jeunes particulièrement désocialisés est aujourd'hui gérée par des intervenants embauchés par la Ville de Strasbourg. Déchargés de la fonction de gestion, des éducateurs du service continuent pourtant à y aller parce qu'elle leur permet d'y retrouver régulièrement ces jeunes et d'y mener un travail éducatif, aidant aussi éventuellement à régler certains conflits. Les éducateurs apprécient cette nouvelle place, bien plus conforme à leurs compétences professionnelles et à leur conception du travail de prévention.

La mise en valeur de ces passages de relais réussis permet de s'appuyer sur ces exemples. Une analyse fine, faite de façon collective, et s'appuyant sur les membres de l'équipe porteurs de ces actions permettra de mettre en évidence l'intérêt pour le travail éducatif d'une place renouvelée, dégagée du souci de la gestion d'activité, permettant de retrouver davantage de disponibilité pour l'écoute et la relation avec les jeunes.

XIII.3.2.- Un outil pour prendre du recul : la restitution-supervision

Dès la création de l'association, nous nous sommes dotés de l'aide d'un tiers. Même si celui-ci est salarié de l'association et n'a donc pas la position de tiers extérieur, sa fonction est de rester en-dehors de toute intervention de terrain pour aider l'association et l'équipe à y voir plus clair. L'intervenant a été longtemps un sociologue qui nous a permis de bien prendre en compte la dimension sociale des problèmes rencontrés et la nécessité de travailler au niveau des dynamiques collectives. Depuis plusieurs années, un psychologue assure ce travail de supervision de l'équipe. Il permet que soient travaillées les questions, préoccupations des travailleurs sociaux, que soient parlées les inquiétudes et les difficultés, en-dehors de tout rapport hiérarchique. Ce travail est, au dire des salariés, très précieux et contribue à éviter les blocages que nous envisageons plus haut. Ce lieu sera très utile pour accompagner les mutations que nous nous proposons de conduire.

-

XIII.3.3.- Un renforcement du rôle du CA et une étroite association des salariés

Le rôle du directeur est de faire des propositions au CA de l'association sur les choix stratégiques et les modalités pratiques d'intervention. Désormais, les réunions du CA devront avoir lieu sans la présence des salariés, afin de favoriser la réflexion active de tous les administrateurs et la prise de décisions souveraines. Ce renforcement du rôle du CA est primordial comme lieu de réflexion distancié par rapport à l'évolution du projet, aux négociations avec les décideurs et aux décisions concernant les interventions de l'équipe. Le directeur pourra s'appuyer sur les réflexions et les décisions du CA pour mettre en œuvre les orientations de l'association.

Cependant, les modifications dans notre mode de fonctionnement interne devront continuer à associer étroitement les salariés aux décisions. Pour ce faire, la journée de travail réunissant, en début d'année scolaire, membres du CA et salariés sera maintenue. D'autres moments de travail communs pourront avoir lieu, à l'initiative du CA, pour discuter de l'avancement du projet. Cette association des salariés permet de les impliquer dans la réflexion collective et de les rassurer quant à la prise en compte de leurs points de vue, lors de la prise de décision. A l'heure où notre projet se renouvelle, au moment de cette situation tendue avec le CG, les salariés peuvent connaître directement les choix de l'association et réagir. Cela permet une forte adhésion de l'équipe et une cohésion interne importante compte tenu des enjeux pour l'association.

Quant à la mise en œuvre des actions, une nouvelle organisation du travail de l'équipe s'est faite autour de différents axes d'intervention, autour desquels sont répartis les éducateurs. Des réunions sectorielles ont lieu périodiquement (une à deux fois par mois), animées par un éducateur chargé de la responsabilité de cet axe. Des réunions de coordination ont lieu tous les quinze jours concernant l'ensemble de l'équipe et le directeur, avec un compte rendu du travail mené dans chaque axe. Une

fois par trimestre, deux jours seront consacrés à une évaluation du travail à partir des outils que nous avons élaborés. Ce sont, d'une part, une fiche hebdomadaire du travail effectué remplie par chaque éducateur, d'autre part des grilles spécifiques concernant le travail de rue et l'accompagnement individuel.

Cette organisation de l'équipe précise aussi davantage les responsabilités de chaque travailleur social. Une partie des tâches reste commune à toute l'équipe, comme le travail de rue, l'accompagnement éducatif individuel, l'accueil des jeunes dans nos locaux et le soutien aux projets collectifs. D'autres tâches sont réparties dans l'équipe, en tenant compte des compétences acquises, ou à acquérir, à travers les formations et les expériences professionnelles de chacun : ce sont les interventions au CSC, concernant l'accueil et les activités avec les jeunes, le soutien scolaire, le suivi des jeunes en prison, la médiation familles-écoles et l'accompagnement des adultes en difficulté. Les objectifs de chaque action et les modalités d'évaluation sont définies en commun.

Cependant, des entretiens individuels du directeur avec chacun des salariés permettront de préciser les missions, les objectifs, les modalités d'intervention et d'évaluation. Ces entretiens auront lieu annuellement.

XIII.3.4.- L'outil de la formation

La formation est un outil primordial pour que les nouvelles orientations puissent se mettre en œuvre avec une participation active et inventive de l'équipe. La formation collective organisée l'an passé autour de l'évaluation du travail de rue a permis de faire émerger la grande richesse de celui-ci, ses différentes fonctions, ses difficultés et ses enjeux. Cette formation a ainsi valorisé l'engagement de certains des éducateurs dans ce travail et favorisé un investissement plus important et plus volontaire d'autres collègues, en particulier féminins, dans cette forme de travail que nous souhaitons développer davantage mais qui cristallise les inquiétudes. Cette formation a abouti à l'élaboration collective d'une grille d'évaluation⁶⁷ que nous utilisons, de façon périodique, à raison de deux semaines par saison. Son utilisation plus systématique entraînerait, du fait de sa complexité, une surcharge de travail pour les éducateurs, risquant de limiter leurs interventions auprès des jeunes.

Le partenariat à mettre en place avec le CSC nécessitera certainement aussi des temps de formation. Ce seront d'une part des temps de formation collective avec l'intervention de responsables et d'animateurs de CSC, de responsables et d'éducateurs de PS ayant une expérience de partenariat avec des CSC. Elle se fera avec un tiers extérieur mandaté par un organisme de formation que nous aurons choisi.

D'autre part, les membres de l'équipe plus particulièrement concernés par le partenariat avec le CSC iront, de façon perlée, à raison d'une demi journée par semaine et à tour de rôle, en stage dans des CSC

⁶⁷ Cf. Annexe 9

de la commune, dans des quartiers où travaille aussi la PS, pour étudier sur place les modalités d'action des CSC avec les jeunes et les modes de coopération pouvant exister entre PS et CSC.

De même l'accompagnement dans l'insertion professionnelle et la mise en place d'un partenariat avec les entreprises nécessitent des compétences que nous n'avons pas aujourd'hui dans l'équipe. L'éducatrice qui s'occupe déjà du montage des projets de chantier jeunes sera chargée de s'engager sur cet axe pour en être la référente du service en matière d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Un stage à l'ADIRA, au premier semestre 1999, auprès du chargé de mission pour le développement économique de Strasbourg Sud, devrait permettre une mise en relation avec des entreprises engagées dans cette démarche .

CHAPITRE.-XIV.- RENEGOCIER LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT SUR LA BASE DU PROJET RENOUELE

Nous avons exposé précédemment les orientations que le département du Bas-Rhin a adoptées en 1996-1997 : renforcement du travail de rue pour mieux toucher des jeunes en situation de rupture sociale, travail de partenariat pour favoriser l'intégration de ces jeunes, participation dans les dynamiques locales sur les quartiers, redéploiement de postes de PS vers de nouveaux quartiers, financement de certains postes sur une nouvelle ligne appelée « Prévention précoce ». Pour le département, ces postes, consacrés à une prévention plus générale proche de l'animation, ne relèvent pas de l'aide sociale à l'enfance et seraient donc à prendre en charge par d'autres financeurs tels les communes et la CAF.

Rappelons que la PAM s'est vu imposer une convention provisoire d'un an de même qu'un partage de ses postes entre PS et PP. Le motif invoqué en est la poursuite par la PAM d'activités de type socio-éducatives comme les activités périscolaires, les CLSH et les activités de loisirs tels les camps de vacances pour enfants et adolescents.

Le nouveau projet que nous proposons à la PAM vise, à échéance de deux ans, à faire passer toutes les activités régulières au CSC. La démarche est déjà en cours pour les CLSH. L'argument central du département justifiant cette coupure des postes devient ainsi, à court terme, caduque.

Lors de nos discussions de travail sur la nouvelle convention avec les services du département, ceux ci ont été d'accord pour considérer le travail de mise en place de relais comme travail de PS. Ceci paraît tout à fait logique, puisque notre démarche de passage de relais va objectivement dans le sens souhaité par le département. En effet, cette nouvelle situation entraînera une implication plus forte de la ville de Strasbourg et de la CAF dans le financement des actions sociales et socio-éducatives qui seront

menées par le CSC. Le nouveau conseiller général du canton est bien conscient de la contribution de la PAM à cette évolution. On peut donc comprendre son engagement pour soutenir nos démarches en vue d'obtenir une nouvelle convention qui nous garantirait des moyens plus importants au titre de la PS.

Dans nos négociations avec le CG, nous accepterons sans difficulté que soient supprimés le poste budgété « vacances ». Il est, en effet, surtout consacré à des activités qui relèveront demain du CSC. Nous demanderons, par contre, de récupérer tous nos postes d'éducateurs permanents. Le temps consacré aux activités considérées par le département comme relevant de la PP sera réinvesti de la manière exposée ci-dessus. Il servira à la participation à la mise en place du CSC et au passage de relais d'activités vers le CSC. Il sera aussi utilisé pour l'investissement dans l'insertion professionnelle, en particulier vers le développement de chantiers éducatifs et la mise en place d'une interface avec le monde des entreprises .

Par ailleurs, notre démarche auprès du département mettra en avant la situation sociologique et socio-économique du quartier en faisant ressortir les indicateurs que nous avons longuement présentés précédemment : la taille du quartier, le nombre important des jeunes, de logements sociaux (3400), l'accroissement de la pauvreté, de la précarité, la dégradation au niveau scolaire et la grande difficulté des jeunes dans leur accès à l'emploi.

C'est sur la base de ce projet et de ce dossier que nous renégocierons une nouvelle convention avec le département, sur des bases plus favorables. Le conseiller général du quartier nous a fait savoir lors de notre assemblée générale du 16.10.1998 qu'il s'engageait à obtenir une audition par la commission d'action sociale du CG pour que nous puissions y exposer notre action.

Elle repose sur un projet librement défini par l'association tenant compte du contexte local et de ses évolutions, où nous avons la ferme volonté d'arrimer la PS dans le champ de l'accompagnement éducatif des jeunes en difficulté. Elle nécessite du temps et un ancrage fort dans les dynamiques locales pour y favoriser l' inclusion de ces jeunes.

CONCLUSION

Un article récent du Monde, en date du 9.10.98, montrait que la question de l'exclusion semblait avoir disparue de la discussion publique. Il l'expliquait, entre autre, par le vote de la Loi contre les exclusions qui avait réduit au silence les principales associations auparavant fortement mobilisées dans la préparation de cette loi. Par ailleurs nous venons d'apprendre que le chômage régresse, passant sous la barre des 3 millions et qu'en particulier le chômage des jeunes baisse de façon significative (13 %). Le journaliste du « Monde »(31/10/1998) qui annonce cette bonne nouvelle l'explique par le succès du dispositif des « emplois Jeunes » mis en place par Mme AUBRY, ministre du Travail et de la Solidarité .

Pourtant la question de la jeunesse des « banlieues » n'est pas pour autant résolue. Sont révélateurs les événements récents, comme les troubles provoqués par des groupes de jeunes de banlieues lors des manifestations des lycéens, les agressions en série dans les transports en commun, la mobilisation générale au plus haut niveau à Strasbourg pour prévenir un Nouvel An « chaud ».⁶⁸

Notre recherche a mis en évidence que ce profond malaise d'une partie de la jeunesse dans les quartiers d'habitat populaire des grands centres urbains pouvait s'expliquer par les processus convergents d'exclusion qu'ils subissaient, dans l'accès à l'emploi, aux revenus, à la scolarité, du fait de leurs origines sociales, territoriales et ethniques. Ces jeunes refusent cette mise à l'écart de notre société riche et prospère. Ce refus n'est pas organisé, construit, comme celui des chômeurs durant l'hiver dernier, mais s'exprime de façon à peine audible à travers la « rage » destructrice des symboles de notre société et aussi par une autodestruction de type dépressif. Les trafics de stupéfiants et de psychotropes n'ont jamais été aussi développés qu'aujourd'hui parce que la consommation n'a jamais été aussi forte dans les quartiers. L'étude récente de la Protection Judiciaire de la Jeunesse⁶⁹ montre bien la situation alarmante de la santé de la « jeunesse en difficulté ».

Les politiques publiques ont limité mais n'ont pas su enrayer ces processus, faute de moyens financiers et d'une synergie efficace entre les dispositifs. Il faut absolument renforcer cette implication des pouvoirs publics, comme le propose J.P. SUEUR dans son rapport à Martine AUBRY, où il prône une forte volonté politique pour faire des politiques de la Ville une vraie priorité nationale programmée sur du long terme avec les financements adéquats.

⁶⁸ La Ville de Strasbourg se consacre au plus haut niveau à cette question et prévoit un budget de 3,5 Millions de Francs pour des animations durant la période autour de Noël et Nouvel An. Ce qui représente plus que le budget annuel de notre service de PS.

Une clarification doit aussi intervenir dans les compétences des collectivités pour conjuguer de façon plus efficace politiques de la Ville, politiques d'insertion et politiques sociales.

La PS, en particulier, a besoin d'une telle clarification pour avoir le soutien nécessaire au développement de son action irremplaçable auprès des jeunes en difficulté. Sa place n'est pas du côté de la « tranquillité publique », là où les jeunes « merdent »⁷⁰, mais aux côtés des jeunes qui sont dans la « merde ». Peut-être ces endroits ne sont-ils pas si éloignés les uns des autres, mais ils ne se recouvrent pas entièrement. Face à la souffrance des jeunes, la loi fixe clairement sa mission à la PS. Elle relève de l'Aide Sociale à l'enfance. La *finalité* de son travail n'est pas d'éviter, de prévenir les risques que ces jeunes font courir à la société mais de tout mettre en œuvre pour permettre leur intégration sociale. Parce qu'elle aura permis à ces jeunes d'habiter leur humanité, d'accéder à leur identité sociale, elle peut aussi avoir comme *effet* une minoration des troubles pour la société.

Pour aboutir à cette finalité d'intégration sociale, la PS suscite et participe à la construction d'institutions « intégratrices », absentes sur son territoire d'intervention. Cet accompagnement se termine dès lors que la structure assume entièrement ses fonctions. C'est dans ce sens que s'inscrit la démarche entreprise par la PAM de « retissage » du lien social dans le quartier de la MEINAU, aujourd'hui éclaté, du fait des fractures spatiales et sociales. Les relations solides qu'elle a établies avec de nombreux partenaires, à travers le Collectif, ont débouché sur la création de l'ACS. Un processus associatif prometteur a ainsi été enclenché pour créer ce Centre socio-culturel qui fait défaut et que le quartier attend. Il peut faire en sorte que des habitants sortent de leur sphère privée et dépassent les clivages spatio-sociaux, où ils se sont recroquevillés, pour s'investir dans un agir solidaire. Il favorisera la prise en compte, par la « communauté » de ce quartier, des jeunes en difficulté et permettra que de nouveaux liens de solidarité puissent se retisser entre habitants et jeunes . L'existence de ce Centre créera pour la PAM un relais intéressant pour un certain nombre d'actions qu'elle porte jusqu'à présent à défaut d'un tel acteur. Ce sera l'occasion, pour elle, de renouveler son projet en recentrant son action autour d'une présence sociale forte auprès des jeunes les plus désocialisés et d'un renforcement de l'accompagnement dans les situations de crise. L'abandon de certaines activités bien structurées, fortement valorisées par les jeunes et les familles, le renforcement du travail de rue plus ingrat et périlleux à bien des égards suscitent des inquiétudes et des réticences dans l'équipe. Celles-ci seront surmontées en mettant en relief le rôle primordial que nous pouvons jouer auprès des jeunes et des personnes en difficulté. La valorisation de nouvelles modalités d'action que nous avons expérimentées avec succès, les nouveaux partenariats que nous avons su mettre en place permettront de motiver l'équipe des travailleurs sociaux.

Enfin la PAM dispose d'atouts internes adéquats dans sa culture, son mode de fonctionnement, ses outils sur lesquels le directeur pourra s'appuyer pour mener à bien cette évolution. Certains outils

⁶⁹ Etude sur la santé des jeunes confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Paris, ministère de la Justice, octobre 1998.

⁷⁰ Comme l'affirmait récemment un collègue directeur d'une association de PS de Strasbourg

devront être affinés, des aspects du fonctionnement interne devront être revisités pour mieux donner sa place à chaque instance, CA, équipe et direction. Ce travail interne permettra que la PAM retrouve son dynamisme et sa capacité d'intégration des habitants comme acteurs à part entière de la vie sociale de leur quartier.

Enfin, ce projet renouvelé devra être la base solide pour la renégociation de son financement par le département et les autres financeurs. Construit à partir du projet associatif, ajusté à la situation du quartier et prenant en compte les orientations du département, il peut permettre à la PAM de retrouver ses moyens, aujourd'hui précarisés.

La finalisation du projet de CSC permettra de nous atteler alors pleinement au deuxième aspect du projet, esquissé brièvement dans ce mémoire, au développement de nouveaux liens entre acteurs du social et monde des entreprises du secteur, dans le cadre de la dynamique du « développement économique de STRASBOURG SUD ». Il en va de l'intégration des jeunes dans le monde du travail, décisive dans notre société .

Sera-t-il possible d'ajouter une dimension sociale à cette initiative de développement économique ? Le projet peut paraître utopique, mais notre responsabilité éthique exige que nous tentions de saisir une telle opportunité, même si son issue est indécidable aujourd'hui, comme le sont tant d'autres dans l'action sociale et politique.

SIGLES

ACS : Association Culturelle et Sociale.

ADIRA : Association de Développement du Bas-Rhin.

AG : Assemblée Générale.

APL : Aide Personnalisée au Logement.

CA : Conseil d'Administration.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales.

CCPD : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

CDC : Caisse des dépôts et Consignations.

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

CEC : Contrat Emploi Consolidé.

CES : Contrat Emploi Solidarité.

CG : Conseil Général.

CNLAPS : Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée.

Collectif : Collectif des associations.

CSC : Centre Socio Culturel.

CTNREHI : Conseil Technique National de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations.

CTPS : Conseil Technique des clubs et équipes de Prévention Spécialisée.

CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg.

DSQ : Développement Social des Quartiers.

DSU : Développement Social Urbain.

ESF : Economie Sociale et Familiale.

ETP : Equivalent Temps Plein.

FAS : Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles.

GREFOSS : Groupe d'Etude et de Formation dans le Sanitaire et le Social.

HLM : Habitat à Loyer Modéré.

KF : Kilo Franc.

MJC : Maison de la Jeunesse et de la Culture.

MSE : Moderniser Sans Exclure.

ONF : Office National des Forêts.

OPE : Opération Prévention Eté.

PAIO : Permanence Accueil Information et Orientation.

PP : Prévention précoce.

PS : Prévention spécialisée.

RMI : Revenu Minimum d'Insertion.

SEL : Système d'Echanges Locaux.

SIBAR : Société Immobilière du Bas-Rhin

UNASEA : Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, l'Adolescence et des Adultes.

VVV : Ville Vie Vacances

ZEP : Zone d'Education Prioritaire

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Bibliographie

I/ OUVRAGES :

- BESSE MONIQUE, PRIGENT ANNICK, *PREVENTION SPECIALISEE ET FORMATION*, Paris, EDITIONS ERES,1997**
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean Claude, *Les héritiers*, Paris, Editions de minuit, 1965.**
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean Claude, *La reproduction*, Paris, Editions de Minuit, 1971.**
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.**
- CORDELIER Serge (sous la dir.), *L'Etat de la France 1996-1997*, Avec la collaboration du CREDOC, Paris, La Découverte, 1996.**
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Ehrard, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977**
- DELARUE Jean-Marie, *Banlieues en difficulté :la relégation*, Paris, Syros, 1991.**
- DONZELOT Jacques, ESTEBE Philippe, *L'Etat animateur*, Paris, Esprit, 1994.**
- DUBET François, *La galère :jeunes en survie*, Paris, Seuil, 1987.**
- DUBET François, MARTUCELLI Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil,1998.**
- DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.**
- FOUCAULD (de) Jean Baptiste, PIVETEAU Denis, *Une société en quête de sens*, Paris, Odile Jacob, 1995.**
- GIRARD Victor, ROYER Jean, PETITCLERC Jean-Marie, *Cette prévention dite spécialisée*, Paris, Fleurus, 1988.**
- ION Jacques, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse ,Privat, 1992.**
- KAËS René, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris Editions ouvrières, 1963**
- LASCOUMES Pierre, *Prévention et contrôle social*, Genève, Masson, 1977.**
- LE GOFF Jean-Pierre, *Les illusions du management*, Paris, La Découverte, 1996**
- PAUGAM S, (sous la dir de), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.**
- RICOEUR Paul, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1955.**
- TOCQUEVILLE (de) Alexis, *De la démocratie en Amérique, Œuvres II*, Paris, La Pléiade,1992**
- TOURAINÉ Alain, *Pourrons nous vivre ensemble ?*, Paris, Fayard,1997.**

II/ ARTICLES, TRAVAUX UNIVERSITAIRES

AFCHAIN Jean, BACHMANN Christian, « Une fonction sociale généralisée », *Esprit*, mars avril 1998, n°241, pp 90-110.

CHANIAL Pierre, « La délicate essence de la démocratie », *Une seule solution, l'association ? Socio économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., Premier semestre 1998, n°11, pp28-43.

DONZELOT Jacques, ROMAN Joël, « 1972-1998 : les nouvelles données du social », *Esprit*, mars avril 1998, n°241, pp7-25.

LAPEYRONNIE Didier « Les deux figures de l'immigré », *Une société fragmentée*, Paris la Découverte,1996,pp. 251-266.

MARIE Jean Bernard (sous la dir. de) « La Canardière », *Cahiers de l'Observation du changement social*, Vol XIV, Paris, Editions du CNRS,1982, pp130-330.

MAUSS Marcel, « Essai sur le don », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989.

NONN Henri, « La Cité Canardière : Un grand ensemble jeune et vivant », *Congrès national des Sociétés Savantes*, Strasbourg et Colmar,1967,Section de géographie, Paris, Bibliothèque nationale,1970,pp.95-114.

VINCENT Gilbert, « La dynamique associative et ses conflits », *Autres temps*, Paris, n°56, pp67-85.

III/ RAPPORTS et ETUDES

ANTONI Jean Georges, WOEHL Bernard et a., « L'espace social du quartier. La Canardière. » Mémoire de maîtrise. UER des Sciences Sociales, UER de géographie, Strasbourg,1974.

BODY-GENDROT Sophie, LE GUENNEC Nicole, *Les violences urbaines, Rapport remis à Jean Pierre CHEVENEMENT, Mai 1998. Non publié.*

GRUPE D'ETUDE ET DE FORMATION SUR LE SANITAIRE ET LE SOCIAL, *Prévention spécialisée, politique de la ville et développement communautaire*, Paris, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1997.

HOEFFEL Daniel, *Propositions d'orientations relatives au dispositif de prévention spécialisée*, Rapport du Président au conseil général du Bas-Rhin, 15 novembre 1996.

LAZERGES- BALDUYCK, *Les réponses à la délinquance des mineurs*, Rapport remis à Elisabeth GUIGOU, mai 1998.

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE, *Les jeunes et les violences urbaines en Alsace*, Strasbourg, Cahiers de l'Observatoire N°18, Juin 1996.

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE, *Les « discriminations raciales » dans l'accès à l'emploi des jeunes en Alsace*, Strasbourg, Cahiers de l'Observatoire n° 25, Novembre 1997.

SUEUR Jean Pierre, *Demain la ville*, Rapport à Martine AUBRY, Février 1998.

WOEHL Bernard, KOCHER André, « La Canardière...20 ans après », Revue des Sciences Sociales de l'Est, Strasbourg, N° 5,1976, pp244-271.